

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE  
CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

**Rapport de gestion 2021**

**CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. 775 718 216 RCS TROYES. Code APE 6419Z  
Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.  
Siège social : 269 Faubourg Croncels - B.P. 502 - 10080 TROYES CEDEX.  
Direction Générale : 18 rue Davout - B.P. 29085 - 21085 DIJON CEDEX 9 - Site internet : [www.ca-cb.fr](http://www.ca-cb.fr)

# SOMMAIRE

<b>ENVIRONNEMENT &amp; PERSPECTIVES ECONOMIQUES</b>	p. 3 à 4
↳ Le contexte économique et les marchés financiers	
↳ Les prévisions 2022	
<b>LES FAITS MARQUANTS 2021 &amp; PERSPECTIVES 2022</b>	p. 5 à 11
↳ Le projet d'entreprise	
↳ L'expertise	
↳ Le Village by CACB	
↳ L'innovation	
↳ Des travaux immobiliers significatifs	
↳ Ressources Humaines	
↳ Notre engagement mutualiste	
↳ Perspectives 2022	
<b>L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2021</b>	p. 12 à 14
↳ La Conquête	
↳ La Collecte	
↳ Les Crédits	
↳ La Vente de Services	
<b>PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUEL</b>	p. 15 à 21
↳ Le Résultat	
↳ Le Bilan	
<b>PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES</b>	p. 22 à 28
↳ Le Résultat	
↳ Le Bilan	
<b>REMUNERATION DU CAPITAL</b>	p. 28
<b>EVOLUTION DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME</b>	p. 28 à 29
<b>TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	p. 30
<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>	p. 30 à 31
↳ Informations relatives aux comptes inactifs	
↳ Charges non déductibles fiscalement	
↳ Activités en matière de recherche et développement	
↳ Evènements postérieurs à la clôture	
<b>FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES</b>	p. 32 à 104
↳ Facteurs de risques	
↳ Appétence et Gestion des risques	
↳ Risque de Crédit	
↳ Risque de Marché	
↳ Gestion du Bilan	
↳ Informations prudentielles	
↳ Risque opérationnel	
↳ Risque juridique	
↳ Risque de non-conformité	
<b>DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE</b>	p. 105 à 165

## ENVIRONNEMENT & PERSPECTIVES ECONOMIQUES

### ***Le contexte économique et les marchés financiers***

**E**n 2021, les performances économiques mondiales ont continué d'être largement conditionnées par la diffusion du virus et la réponse sanitaire (déploiement de la vaccination, stratégie de confinement), la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme), et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). Tout comme l'étaient les récessions subies en 2020, les trajectoires de reprise sont demeurées hétérogènes. A la Chine dopée par son commerce extérieur et croissant à un rythme de 8,1%, aux Etats-Unis puis à la zone euro affichant de très belles performances, ont continué de s'opposer les reprises en demi-teinte ou les rebonds fragiles de nombreux pays émergents au sein desquels s'est nettement affirmée la tendance à la fragmentation.

Par ailleurs, longtemps oubliée, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile par exemple).

Après avoir subi une récession de 8% en 2020, la France s'est dès le deuxième semestre 2020 engagée sur la voie d'une reprise vive qu'elle a poursuivie en 2021. La nouvelle vague épidémique et la diffusion du variant Omicron ont fait peser de nouvelles craintes sur la vigueur de la reprise à court terme mais l'absence de mesures très restrictives a permis d'en limiter l'impact. Après un rebond mécanique marqué au troisième trimestre, la croissance a ainsi ralenti au quatrième trimestre, tout en restant soutenue, permettant au PIB de progresser de 7% en 2021. Portée par la hausse du prix des matières premières (en particulier de l'énergie, responsable de plus de la moitié de la hausse des prix), l'inflation a accéléré pour atteindre 2,8% sur 12 mois en décembre (1,6% en moyenne).

### ***Les prévisions 2022***

**L**e scénario 2022 retient un ralentissement de la croissance, qui resterait soutenue, ainsi qu'une lente modération de l'inflation. Un tel schéma suppose que la demande se normalise et que les contraintes pesant sur l'offre se desserrent. Cette double normalisation permet que l'inflation (notamment sous-jacente) ralentisse et que les mesures exceptionnelles de soutien monétaire soient retirées sans précipitation et sans impact excessif sur les marchés obligataires.

On ne peut évidemment mésestimer le risque d'une inflation à la fois plus élevée et plus durable qu'anticipé. Si le risque d'accroissement sensible des salaires et d'installation de l'inflation sur un plateau durablement plus élevé est plus patent aux Etats-Unis, les craintes en zone euro émanent plutôt d'une érosion du pouvoir d'achat susceptible d'entamer la vigueur de la croissance : cela ne constitue cependant pas actuellement le

scénario central. Par ailleurs, tout au moins dans les économies avancées grâce à la couverture vaccinale, les variants éventuels du virus semblent pouvoir freiner temporairement l'activité sans provoquer de rupture ou de forte discontinuité dans les comportements. Le variant Omicron introduit ainsi un risque baissier sur le premier trimestre 2022 mais haussier sur le deuxième trimestre 2022 sans bouleverser les grandes lignes du scénario.

Les moteurs qui ont le plus vigoureusement contribué à l'accélération de l'inflation en 2021 continueront à tourner, tant aux Etats-Unis qu'ailleurs, au moins durant le premier semestre de 2022 : inflation énergétique élevée avec notamment la poursuite de la crise du gaz naturel (dont les prix sont extrêmement volatils mais qui se sont en quelque sorte « stabilisés » depuis octobre), répercussions sur les prix de détail des hausses de coûts subies sur les intrants, problèmes d'approvisionnement (dont semi-conducteurs et conteneurs) et de goulets d'étranglement susceptibles de se prolonger sur la majeure partie de 2022. Au second semestre 2022, sous réserve d'une stabilisation des prix de l'énergie, les effets de base deviendraient alors très favorables (forte baisse sur un an des prix de l'énergie puis des biens) et les perturbations sur les chaînes de valeur seraient en voie de résolution graduelle.

En France, la consommation devrait bénéficier d'un pouvoir d'achat en hausse malgré les tensions inflationnistes. Des créations d'emplois dynamiques et des taux de chômage au plus bas devraient rassurer les ménages confortés, par ailleurs, par l'accumulation pendant la crise d'un surplus d'épargne évalué à €150Mds. L'investissement bénéficiera du soutien du plan de relance présenté à l'automne 2020 et renforcé depuis par le plan France 2030. La croissance se situerait vers 3,9% en 2022. Quant à l'inflation, élevée en début d'année, elle repasserait sous 2% en fin d'année et atteindrait en moyenne 2,6% en 2022.



## LES FAITS MARQUANTS 2021 & PERSPECTIVES 2022

### ***Le Projet d'entreprise 2021-2030***



### **LE PROJET D'ENTREPRISE**



Lancé en septembre 2021, au cours des réunions équipes, agences et sites, le projet d'entreprise, a mobilisé élus et salariés, individuellement et collectivement. Ce projet est structuré en trois temps : une vision à 10 ans, un programme d'actions à mener sur 3 ans et des plans projets à construire chaque année collectivement.



Aujourd'hui, nous sommes confiants et nous avons des opportunités à saisir dans un contexte qui s'accélère d'où la nécessité de poser une nouvelle vision :

« Nous sommes une Banque coopérative du Groupe Crédit Agricole qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société. Dans 10 ans, nous serons la banque leader en Champagne-Bourgogne, inspirante et référente aux yeux de chacun... qui aura contribué à façonner durablement son territoire en accompagnant les grandes transitions. »

Cette Vision est déclinée en 4 grandes ambitions stratégiques et, pour chacune d'elle, en 3 axes prioritaires :

1. La banque de la Famille
  - Devenir le partenaire intime de toute la famille
  - Délivrer une expérience client irréprochable pour tous
  - Oser aller plus loin dans la personnalisation
2. La banque du Conseil
  - Démultiplier le conseil client à valeur ajoutée
  - Tirer pleinement partie des métiers spécialisés
  - Oser entreprendre de nouvelles activités
3. La banque du Territoire
  - Sceller un pacte avec chacun de nos Territoires
  - Réinventer l'agence et notre présence sur les Territoires
  - S'engager pour les grandes transitions des Territoires
4. L'entreprise exemplaire
  - Révéler les talents de chacun
  - S'affirmer entreprise performante et citoyenne
  - Se réinventer avec audace

En six mois, la construction du projet d'entreprise a mobilisé l'ensemble des acteurs de notre Caisse régionale à travers des nouveaux modes de fonctionnement très variés tels que :

- la phase d'inspiration, Live Inspiration, où des rencontres avec des personnalités de tous horizons ont été organisées
- le partage de la vision en réunions d'équipe
- la journée des présidents des Caisses Locales
- l'Iday où 357 idées ont été retenues pour alimenter le projet d'entreprises
- les 5 Sprints qui ont permis, via des groupes de travail, d'approfondir certains thèmes
- les réunions de lancement de la phase opérationnelle du projet d'entreprise par les membres de la Direction Elargie en proximité dans chaque équipe des réseaux et des sites.

## ***L'expertise***

**2**021 illustre la capacité du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à apporter les meilleures réponses aux attentes de ses clients et de la société, grâce :

- Au développement des solutions d'épargne via le pôle Gestion Conseillée. Lancée il y a 6 ans, en collaboration avec la Caisse régionale de Franche-Comté, la Gestion Conseillée a fêté ses 3 000 conventions en 2021. Nos clients font appel aux experts de cette équipe pour diversifier leur patrimoine dans les valeurs mobilières, être conseillés pour une gestion active de leurs investissements ou bénéficier de conseils personnalisés.
- Au développement de nouvelles expertises et services afin d'accompagner l'ensemble de nos clients dans les transitions énergétiques et climatiques. Pour accélérer ce volet incontournable, un poste de Directeur du développement de la transition énergétique et climatique a été créé.
- A notre expertise sur le marché de l'agriculture, à l'image de notre rôle majeur dans l'acquisition par le Groupe InVivo, union de coopératives agricoles françaises, du Groupe Soufflet et ses filiales.

## ***Le Village by CACB***

**I**nauguré en octobre 2021, le Village by CACB est le premier bâtiment à voir le jour à la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV), véritable quartier, au cœur de Dijon.

Le village est une pépinière d'entreprises. C'est un lieu d'échanges et de partage de culture entre les entreprises partenaires et les start-up, cela en lien étroit avec l'innovation. Un lieu qui favorise la synergie avec les acteurs locaux. L'objectif étant d'accompagner les start-up dans une logique de croissance et d'accueillir les entreprises dans une logique de parrainage.

Ouverts en 2018, les locaux historiques du Village by CACB situés à Dijon, rue des Godrans, seront conservés pour maintenir la collaboration existante avec les start-up résidentes et augmenter la capacité d'accueil.

Bénéficiant désormais d'une surface de 1 300 m<sup>2</sup>, le Village by CACB offre à ses habitants start-upers :

- un environnement de travail optimal avec des bureaux modernes et des salles de réunion dont un auditorium de 90 m<sup>2</sup>
- une offre d'hébergement souple et adaptée, ouverte 24h/24, 7 jours/7

- une offre évènementielle accessible à la location à toutes les entreprises souhaitant disposer de salles de réunion modernes et équipées.

Au cœur de cet ensemble, « la place du Village » est un lieu de rencontre et d'échanges de 130 m<sup>2</sup> pour les résidents et les visiteurs, place ouverte pour l'initiative, l'investissement et le développement.

Les partenaires Vitagora et Foodtech sont également domiciliés dans les nouveaux locaux.

En 2021, l'équipe du Village s'est féminisé. Deux nouvelles forces vives ont rejoint l'équipe du Village by CACB pour accompagner le Maire du Village.

## ***L'innovation***

**M**algré le contexte de crise sanitaire, notre Caisse régionale a poursuivi ses actions en matière d'innovation :

- Le LABO PRO : concevoir, tester, agir et mesurer des modes de fonctionnement commerciaux, marketing ou qualité de l'agence à la gestion du dossier sur les sites, telle est la méthode « LABO ». Notre Caisse régionale a testé en 2021, pour la première fois, la méthode LABO sur le secteur du Grand Dijon. Pendant 3 mois, 13 conseillers et chargés professionnels ont été immersés en mode « LABO PRO » et ont été mobilisés sur 4 thèmes :
  - o Conquête/reconquête
  - o Création d'un pôle pro au Centre de Contact Multimédia
  - o Management des pros
  - o Portefeuilles et potentiels sur les pros
- Solead : solution d'optimisation des leads. Un lead digital peut se définir comme la détection via les canaux digitaux d'intérêt et/ou de besoins clairement exprimés par le client ou le prospect, ou identifié par l'analyse de son comportement digital (implicite) pour lequel la Caisse régionale détient assez d'informations pour le recontacter et convertir.  
Depuis 2015, les leads digitaux sont traités à Champagne-Bourgogne sur la plate-forme du Centre de Contact Multimédia (CCM). La solution s'enrichit progressivement et intègre des flux et fonctionnalités supplémentaires. En 2020, il a été décidé de proposer aux Caisses régionales une offre de prestation de services structurée. Plus de 20 CR ont été installées à ce jour. En avril 2021, cette solution a été labellisée par Crédit Agricole Technologies et Services (CATS) et en mai, notre Caisse régionale a rejoint le Pôle Utilisateur Marketing & Communication Client en tant que CR référente.
- Les Cafés de la Création : depuis le lancement de cet évènement en 2016, ces espaces de rencontres entre des experts de la création d'entreprises et des particuliers qui ont besoin de conseil pour lancer leur activité, ce sont plus de 1.300 porteurs de projets qui ont été accompagnés. Comme en 2020, face au contexte particulier de crise sanitaire, des Cafés de la Création Virtuels ont été organisés pour les porteurs de projets de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne : 237 porteurs de projets inscrits et 411 rendez-vous programmés. Ce dispositif qui séduit et mobilise les porteurs de projets permet aux Cafés de la Création de bientôt célébrer le 1.500<sup>ème</sup> porteur début 2022.
- Les Ressources humaines, à l'ère du « digital » : dans un contexte de crise inédit, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a lancé Youzful, une plateforme

100% digitale dédiée à l'emploi et à l'orientation. Elle vise à connecter les jeunes avec les entreprises et les professionnels qui recrutent.

- Entrée En Relation (EER) à distance : depuis avril 2021, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a su capitaliser sur le nouveau parcours proposé par CASA. Les entrées en relation à distance sont plus modernes et plus pratiques. Avec plus de 180 entrées en relations à distance validées par le réseau, notre Caisse régionale se positionne en première place depuis son lancement. Fiable et fortement apprécié par les clients et les conseillers, ce parcours 100% digital est proposé systématiquement en solution alternative. Ainsi, le client a le choix entre un rendez-vous physique ou une entrée à relation à distance.
- La labellisation digitale des agences permet aux agences de progresser sur l'usage des outils et services digitaux pour répondre aux besoins des clients tels que la signature électronique, l'entrée en relation digitale, l'espace projet habitat...

## **Des travaux immobiliers significatifs**

Après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire, les différents programmes de travaux et de rénovation d'agences ont pu reprendre à un rythme plus soutenu même si les contraintes liées au contexte restent fortes.

Une partie des travaux de rénovation du site de Dijon est terminée, notamment la réfection des toitures terrasses.

Sur le second semestre 2021, différents projets ont été proposés afin de rénover et réaménager le restaurant et la salle de conférence à Dijon. A ce stade les réflexions sont toujours en cours.

Les travaux sur les sites de Troyes, Auxerre et sur les sites archives ont été finalisés suite aux demandes d'évolutions techniques et organisationnelles.

Concernant les agences en 2021, cinq ont été rénovées dans le cadre du programme Agences By CACB (Mirebeau Sur Bèze, Chaumont, Bréviandes, Dijon Drapeau et Charny) et quinze autres agences ont bénéficié d'un rafraîchissement sols / murs / plafonds. A noter que 50 autres agences ont été concernées par les autres programmes (PMR, chauffage, ventilation, climatisation, façades etc...)

Pour s'adapter notamment aux enjeux du nouveau projet d'entreprise, une refonte du programme de rénovation a été lancée au cours du dernier quadrimestre 2021 et devrait être finalisée début 2022.

Les ambitions 2022 sont fortes :

- Livraison de 15 agences rénovées
- Lancement d'études pour 25 autres
- 20 mises en conformité de l'accessibilité PMR
- Travaux divers dans une cinquantaine d'agences

De plus, en 2022, engagé à travers sa Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne mènera des études afin de réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre (meilleures isolations des immeubles, remplacement de systèmes de climatisation/chauffage, éclairages à basse consommation et installation de GTC / GTB sur certains sites et agences).

## **Ressources Humaines**

**D**eux évènements ont marqué l'année 2021 en matière de Ressources Humaines :

- L'opération de dons de centimes sur salaire : lancée en 2019, cette opération de solidarité a déjà séduit plus de 500 collaborateurs de notre Caisse régionale. Elle a été renouvelée en 2021 afin de faire bénéficier 4 nouvelles associations de notre territoire des centimes collectés. Les jeunes et les populations fragiles ont été les deux causes soutenues cette fois-ci. Les 4 associations sélectionnées sont :
  - . Solidarité Femmes de l'Aube, qui propose un soutien aux victimes de violences, sensibilise les jeunes et organise des formations professionnelles sur la problématique des violences conjugales
  - . Epi'Campus à Dijon (Côte d'Or), association d'aide alimentaire aux étudiants qui organise plusieurs fois par semaine une distribution de produits alimentaires et d'hygiène
  - . Les restaurants du cœur, Relais du cœur de Haute-Marne, structure qui propose de l'aide alimentaire, un accompagnement sur la gestion du budget aux personnes en difficulté
  - . Epicerie solidaire Auxerrois (dans l'Yonne), épicerie ouverte à tous : les achats réalisés par les clients solidaires donnent lieu à un bénéfice qui sert à financer une partie des courses de personnes en difficulté.
- Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne poursuit et réaffirme sa politique engagée en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. En mars dernier, un accord HECA et solidarité a été signé entre la Direction et les 4 organisations syndicales de la Caisse régionale. Au sein de notre entreprise, le taux d'emploi des travailleurs handicapés est passé de 0,77% début 2006 à 7,55% fin 2021, bien supérieur au taux légal de 6%. Les collaborateurs concernés par la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) représentent en moyenne une quinzaine d'accompagnements par an avec des réponses personnalisées et adaptées.

## **Notre engagement mutualiste**

**L**e Crédit Agricole a fait des jeunes sa grande cause mutualiste en 2021. Les Caisses régionales œuvrent en proximité par le recrutement de nouveaux talents et elles s'engagent sur le terrain aux côtés des acteurs et des associations locales qui jouent un rôle essentiel dans les domaines de l'aide alimentaire, sanitaire et psychologique.

Plus de 6 millions d'euros sont ainsi engagés, à la fois via des appels à projets, avec le soutien des fondations du Groupe et des Caisses locales via leurs partenariats, et à l'appui de la plateforme d'entraide et de partage « J'aime Mon Territoire ». En Champagne- Bourgogne, le Fonds d'urgence s'élève à 320.000 Euros. Porté par les Caisses locales et la Fondation Agir, il est exclusivement dédié au soutien des jeunes sur le territoire de la Caisse régionale. Un appel à projet a été lancé en mai. 129 dossiers d'associations locales ont été soutenus.

Cet engagement en faveur des jeunes s'est également matérialisé par l'organisation de plusieurs évènements solidaires en 2021 :

- *La Cravate Solidaire* : la Caisse régionale s'est associée à cette association pour la collecte de vêtements professionnels. L'objectif de cette collecte est de faciliter l'accès à l'emploi en luttant contre les discriminations liées à l'apparence. La Cravate Solidaire s'est fixée comme mission d'offrir une tenue adaptée et des conseils de spécialistes des ressources humaines aux personnes en insertion ou

réinsertion professionnelle. 135 kg de vêtements ont été collectés auprès des collaborateurs des 3 sites.

- *Collectons pour les jeunes* : dans le cadre des semaines du Sociétariat, notre Caisse régionale a décidé d'organiser une collecte solidaire afin d'aider les jeunes dans le besoin. Le principe était de composer une box avec des produits alimentaires, des produits d'hygiène... afin de les redistribuer à des associations dédiées. Plus de 400 Youzbox solidaires ont été récoltées sur nos 3 sites ainsi que dans les Caisses locales. Ces box ont été remises à des associations comme des épiceries solidaires qui ont pour but d'apporter leur soutien aux personnes dans le besoin à travers la distribution de repas ou de produits de première nécessité.
- *Marchons pour les jeunes* : dans le cadre des semaines du sociétariat, une marche connectée a été organisée, en partenariat avec Kiplin, pour encourager la pratique du sport chez les jeunes en Champagne-Bourgogne. Près de 800 collaborateurs, administrateurs de Caisses locales ou sociétaires ont relevé le défi et comptabilisé le maximum de points pour soutenir les jeunes sportifs de notre territoire. Grâce à cette marche solidaire, 6.000 € ont été répartis entre quatre associations départementales (fédération de football de l'Yonne et l'Aube et comité de judo de Côte d'or et Haute Marne à hauteur de 1 500 € chacun).

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a renouvelé ses actions de partenariat avec les associations :

- Habitat et Humanisme : depuis plus de 35 ans, cette association agit en faveur du logement, de l'insertion et de la création de liens sociaux. Notre Caisse régionale s'engage activement aux côtés de l'association en permettant le développement du parc immobilier de la foncière Habitat et Humanisme et faciliter l'accès au logement aux personnes en situation de précarité.
- Initiative Haute-Marne qui œuvre pour le développement de son département et de ses entrepreneurs.
- Petits Princes qui a pour but de réaliser les rêves des enfants malades et hospitalisés sur tout le territoire Français.

La Fondation d'entreprise « Agir en Champagne-Bourgogne » a agi sans relâche en 2021. Pour aider les associations à faire face aux difficultés rencontrées en 2021, la Fondation a doublé son budget annuel pour soutenir, notamment les associations qui œuvrent en faveur des jeunes de son territoire dans des domaines tels que l'emploi, la lutte contre le décrochage scolaire et numérique, contre les disparités économiques, l'isolement ou la sédentarité.

La Fondation confirme sa dynamique d'accompagnement des projets d'intérêts collectifs durables dans nos quatre départements puisque depuis sa création début 2013, 513 projets ont été accompagnés pour un montant total de plus d'1,3 million d'euros et parmi eux :

- L'élargissement du champ d'activité des chantiers de réinsertion de AASEA-SE10, dans l'Aube, pour faciliter le retour à l'emploi.
- La création d'une épicerie solidaire AGORAE à Dijon, en Côte d'Or, à hauteur de 10 000 €, qui lutte contre la précarité des étudiants, et le soutien aux étudiants boursiers de la Fondation BSB (Burgundy School of Business) à Dijon, pour un montant de 4 000 €.
- Le soutien aux ainés dans leur quotidien via l'ADMR de Haute-Marne grâce à l'achat de matériel au personnel et l'acquisition de vélos au profit d'associations.
- L'amélioration au quotidien des jeunes atteints de handicap grâce au sport et à la vie active.

L'association Point Passerelle en Champagne-Bourgogne œuvre depuis 13 ans. Cette association loi 1901 accompagne, aussi bien sur le plan humain qu'économique, les

personnes en situation d'exclusion financière et/ou sociale suite à un évènement de vie (chômage, divorce, maladie...) qu'elles soient ou non, clientes du Crédit Agricole. Les 7 salariés sont mis à disposition par notre Caisse régionale dans le cadre d'un mécénat de compétence.

Les Points Passerelle de notre Caisse régionale ont continué à proposer des ateliers pédagogiques budgétaires, à destination de jeunes de 16 à 26 ans, permettant d'apprendre à gérer un budget d'une manière ludique et pédagogique. Plus de 1.000 jeunes ont assisté à 110 ateliers budgétaires.

A l'occasion des semaines du sociétariat, notre Caisse régionale a présenté, via ses administrateurs et les membres du Comité de Direction, ses engagements mutualistes aux collaborateurs. Entre 80 et 100 participants se sont réunis pendant ces rencontres sur les sites d'Auxerre, de Dijon et de Troyes. Les réunions ont porté sur deux thèmes principaux : l'action « tous unis pour nos aînés » et l'appel à projets jeunes. Les acteurs locaux ayant bénéficié du soutien ont pu s'exprimer à travers de nombreux témoignages.

Ces actions contribuent au développement de notre sociétariat : plus de 19.600 nouveaux sociétaires, 181.051 porteurs de la carte sociétaire et 44.448 livrets sociétaires à la fin de l'année 2021.

## **Perspectives 2022**

**D**e cette année 2021 si particulière, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a mis un point d'honneur à consolider le lien social qu'il entretient avec l'ensemble de ses clients du territoire à travers de multiples actions. Nous avons intensifié notre accompagnement durant la phase de reprise.

Confiants en 2022, année de défis majeurs en terme de transitions énergétiques (méthanisation, photovoltaïque, carbone...), climatiques, agricoles, ces volets continueront à occuper notre quotidien à travers l'accompagnement de nos clients et le développement de leurs projets.

Le projet d'entreprise, lancé en 2021, est pleinement fidèle à l'ADN de notre banque coopérative. Il prend en compte les particularités de nos territoires en intégrant le principe du « Pas partout pareil, mais partout quand même ». Son ambition est d'aller plus vite que le marché, en façonnant notre territoire et en intégrant les transformations de la société. 2022 sera l'année de la mise en place des premières actions emblématiques de notre projet d'entreprise.



## L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2021

Dans un environnement toujours aussi marqué par le contexte sanitaire, en 2021, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a poursuivi l'accompagnement de ses clients fragilisés par la crise et s'est affirmé comme un acteur majeur de la relance économique au service de ses clients et de son territoire. L'activité de l'année 2021 est restée soutenue et a été portée principalement, pour la collecte : par les dépôts à vue et par les livrets et pour les crédits : par l'habitat et par l'équipement. L'activité de la Caisse régionale, caractérisée par la somme des encours de collecte et de créances, progresse de 6,9% pour atteindre 33,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

### **La Conquête**

Après une activité 2020 particulièrement morose, les résultats de la **Conquête** sont très encourageants avec 25 776 nouveaux clients en brut et 4 590 en net à fin 2021. Cette performance exceptionnelle est notamment liée au travail régulier mené dans le réseau pour lutter contre l'attrition.

### **La Collecte**

La **Collecte Totale progresse globalement de 7,6%** et atteint un encours de 20,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Les principales variations sont :

- La Collecte monétaire composée des Comptes ordinaires de la clientèle, des Dépôts à terme, est, comme en 2020, en forte progression de +13,9%, du fait de l'évolution significative des dépôts à vue des clients, +18,5%.
- L'Épargne bancaire, l'ensemble composé des Comptes Sur Livrets dont les Livrets A, de l'Épargne Logement, des Plans d'Épargne Populaire, de l'Épargne Obligataire, soit 7,5 milliards d'euros d'encours, est en progression de +6,3% sous l'effet de la forte évolution des Livrets, +10,7%, et de l'Epargne Logement +1,7%.
- L'activité de l'Assurance Vie connaît une évolution favorable de +3,7%.
- Les Valeurs mobilières, composées des OPCVM, des Actions, des Obligations mais aussi de l'Epargne salariale et des Parts sociales, enregistrent une hausse historique de +5,1%, du fait de l'évolution très favorable du CAC 40 sur la période, +28,9%. On peut noter, notamment, des progressions au niveau des actions, +16,2%, des OPCVM, +7,9%, de l'épargne salariale +11,4% et des parts sociales, +4,1%.

en millions d'euros	déc-21	déc-20	variation
<b>COLLECTE TOTALE</b>	<b>20 804</b>	<b>19 335</b>	<b>+7,6%</b>

Dont :

Collecte monétaire	6 075	5 333	+13,9%
Epargne bancaire	7 535	7 087	+6,3%
Assurance-Vie	5 371	5 181	+3,7%
Valeurs mobilières	1 823	1 734	+5,1%

## Les Crédits

**Les encours de Crédits s'élèvent à 12,8 milliards d'euros**, en progression de +5,7% par rapport au 31 décembre 2020.

Cette évolution positive résulte des crédits à l'habitat (+7,6%) et des crédits d'équipement (+5,0%). La faible progression des encours de trésorerie, +1,7%, est la conséquence du remboursement des crédits Prêts Garantis par l'Etat distribués en 2020. Les encours de crédits consommation poursuivent leur baisse à -3,0%.

Les crédits aux Professionnels-Agriculture-Entreprises, toutes catégories confondues, sont en progression de +3,9% et représentent plus de 45% de l'encours total.

Dans un contexte marqué par des événements climatiques majeurs (gel sur vigne, pluies abondantes notamment), la Caisse régionale a une nouvelle fois accompagné l'agriculture dans ses transitions en finançant plus de 400M€ de projets et en installant 9 jeunes agriculteurs sur 10.

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a également été en appui de toutes les entreprises du territoire pour les accompagner dans leur développement ou la relance de leur activité (plus de 3000 PGE ont fait l'objet d'un traitement) et être le partenaire de projets majeurs, à l'image de notre présence auprès d'InVivo et du Groupe Soufflet.

Les principales tendances sont les suivantes :

en millions d'euros	déc-21	déc-20	variation
<b>TOTAL CREDITS</b>	<b>12 827</b>	<b>12 133</b>	<b>+5,7%</b>
<b>Crédits en capital :</b>	<b>12 777</b>	<b>12 085</b>	<b>+5,7%</b>
Consommation Particuliers	447	461	-3,0%
Habitat	6 866	6 380	+7,6%
Trésorerie & Autres	1 313	1 291	+1,7%
Equipement	4 151	3 952	+5,0%
<b>Créances ratt. et accessoires</b>	<b>50</b>	<b>48</b>	<b>+3,3%</b>

en millions d'euros	déc-21	déc-20	variation
<b>Crédits en capital :</b>	<b>12 777</b>	<b>12 085</b>	<b>+5,7%</b>
dont Crédits sains	11 361	11 059	+2,7%
dont Crédits dégradés, sensibles & douteux	1 417	1 026	+38,1%

Les encours précédemment indiqués comprennent la totalité des crédits en cours mis en place auprès des clients, c'est-à-dire avant toute cession à une Société Technique de Titrisation.

Les réalisations brutes de crédits amortissables, hors crédits « stand-by », s'élèvent à 2,7 milliards d'euros. Elles sont en progression de +17,2% et marquent la volonté du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne de contribuer activement au développement de son territoire. Les réalisations 2021 se répartissent comme suit :

- 1 399 Millions d'euros de crédits Habitat
- 1 077 Millions d'euros de crédits d'Equipement
- 186 Millions d'euros de crédits à la Consommation

## ***La Vente de Services***

**L'**année 2021 est marquée par des performances très satisfaisantes en matière d'équipement de la clientèle, notamment dans les domaines :

de l'Assurance :

- les assurances Auto et Multirisques Habitation augmentent de plus de 4 500 contrats
- l'assurance Plein Droit progresse de plus de 3 300 contrats
- le produit Garantie Obsèques atteint plus de 2 200 contrats
- le produit Garantie Décès progresse de près de 2 000 contrats
- le produit Assurance Accident de la Vie (AAV) atteint près de 1 800 contrats supplémentaires
- l'assurance Tous Mobiles progresse de près de 1 500 contrats
- les assurances Agri et Pro évoluent de près de 700 contrats ;

de la Collecte :

- le Livret A évolue de plus de 6 700 contrats et le livret sociétaire de plus de 2 000 contrats
- le compte sur livret Projet Agri, lancé en 2015, atteint une production nette de plus de 2 400 contrats ;

et des Services au quotidien :

- les offres Compte-Service, Compte à Composer et Nouvelle Banque au Quotidien (produit lancé en octobre 2021) des particuliers affichent une progression nette de 1 657 contrats
- les offres Compte-Service et Compte à Composer des professionnels et des agriculteurs évoluent de 1 221 contrats
- les cartes progressent de près de 9 400 contrats.



## PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

### ***Changements de méthode comptable et de présentation des comptes***

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent sont présentés dans les annexes aux comptes individuels et consolidés.

### **A – LE RESULTAT**

**L**e **Produit Net Bancaire (PNB)** est le résultat de l'activité d'intermédiation financière de la Caisse régionale dans les domaines de la collecte, des crédits, des services, de l'assurance, des opérations interbancaires et des opérations de trésorerie. Le PNB affiche une progression de +0,4%.

#### ***PNB selon la norme des soldes intermédiaires de gestion***

en millions d'euros	déc-21	déc-20	montant	%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>330,4</b>	<b>329,1</b>	<b>1,2</b>	<b>+0,4%</b>
intérêts et produits assimilés	266,0	238,9	27,0	+11,3%
intérêts et charges assimilées	-107,0	-88,1	-18,8	+21,3%
revenus des titres à revenu variable	33,0	41,7	-8,7	-20,9%
commissions (produits)	188,9	175,1	13,8	+7,9%
commissions (charges)	-57,0	-45,0	-12,0	+26,7%
résultat sur portefeuille de négociation	0,4	0,4	0,0	+0,1%
résultat sur portefeuille de placement & assimilé	1,5	-2,0	3,5	ns
autres produits d'exploitation bancaire	6,8	9,7	-2,9	-29,9%
autres charges d'exploitation bancaire	-2,3	-1,6	-0,6	+39,4%

#### ***PNB par marges***

en millions d'euros	variations			
	déc-21	déc-20	montant	%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>330,4</b>	<b>329,1</b>	<b>1,2</b>	<b>+0,4%</b>
Marge d'Intermédiation Globale	131,5	130,8	0,8	+0,6%
Marge sur Prestations et Services	164,9	152,8	12,1	+7,9%
Marge sur fonds propres et diverses	34,0	45,6	-11,6	-25,5%

#### ***Marge d'Intermédiation Globale***

Sous l'effet des évolutions favorables des opérations de refinancement et de la provision épargne logement, la marge d'intermédiation est en progression de 767 K€.

Dans un contexte de taux particulièrement bas qui s'est poursuivi en 2021 et malgré la poursuite de la baisse des réaménagements de crédits (187 M€ en 2021 contre 311 M€ en 2020), la baisse des intérêts sur crédits en 2021 se poursuit, -2,6 M€.

Les charges sur ressources clientèle baissent de -7,5 M€ du fait de la diminution de deux postes : les charges sur les comptes à terme, -3,5 M€ (liée à une baisse des encours de DAT, -9,1%), et les charges sur avances miroirs de la collecte, -4,5 M€.

Les charges, en terme de marge sur trésorerie, sont en baisse de -1,3 M€. La baisse des produits liée au déboulement partiel de la garantie switch, -1,3 M€, la progression du montant de la soulté liée aux remboursements anticipés d'avances globales, -10,5 M€ en 2021 contre -5,0 M€ en 2020, la hausse des charges sur macro-couverture de +10,6 M€ dont 9,0 M€ de remboursement de soultes de swap, sont compensées par la progression des intérêts sur le poste emprunts en blanc, +11,5 M€ (impact des opérations TLTRO à taux négatifs) et par la baisse des charges sur avances globales, -6,6 M€.

Les charges sur les commissions de collecte ont progressé de +10,4 M€ sous l'effet de la poursuite des baisses de taux de rémunération perçus par la Caisse régionale.

Les remboursements anticipés, en nombre, ayant augmenté de +5,8% en 2021 par rapport à 2020, le produit des indemnités de remboursements anticipés évolue de façon favorable, +0,6 M€.

Une reprise de dotation de provision épargne logement de +2,2 M€ est enregistrée en 2021 contre une dotation 2020 de -2,4 M€.

### ***Marge sur Prestations et Services***

Le total des prestations et services (tarifications, ventes de services, assurances) est en nette progression de +12,0 M€.

Parmi les évolutions positives significatives, nous notons :

- des commissions de gestion de l'assurance-vie en progression de +1,2 M€
- une hausse significative des produits ADI-ADE de +7,2 M€ (dont +6,7 M€ de boni 2020)
- un produit supplémentaire de +0,8 M€ sur les commissions de mouvements
- une nette progression des produits d'assurance IARD de +2,7 M€

On note une baisse des commissions d'intervention de -1,4 M€ et des commissions sur les rejets de prélèvements et virements (-0,9 M€, effet du plafonnement Macron sur la clientèle fragile).

### ***Marge sur le compartiment Fonds propres et diverses***

Cette marge enregistre une forte baisse de -11,6 M€ qui se décompose en :

- -7,4 M€ au niveau de la marge sur fonds propres :

Cette évolution défavorable s'explique par la baisse des produits liés aux dividendes, -8,7 M€, dont -7,4 M€ pour les dividendes SAS La Boëtie, et sur les titres d'investissement (-0,8 M€) et sur les autres titres (-0,8 M€). Suite à la résiliation anticipée totale de la garantie Switch Assurance en novembre 2021, les produits Switch sont en baisse de -0,8 M€. A noter une belle progression des titres de placement de +3,0 M€ grâce, notamment, à l'enregistrement d'une plus-value sur OPCVM de +1,9 M€.

- -4,2 M€ sur les marges diverses, du fait de la charge supplémentaire de -3,3 M€ sur le compte cash LCR.

**Les Charges de Fonctionnement Nettes** progressent de +2,8 M€ en 2021.

en millions d'euros	déc-21	déc-20	Montant	%
Charges de fonctionnement nettes	<b>204,2</b>	<b>201,4</b>	<b>2,8</b>	<b>+1,4%</b>
Frais de Personnel	124,0	118,5	5,6	+4,7%
dont : intérressement	12,0	10,1	1,9	+18,7%
Autres frais administratifs	70,4	73,5	-3,1	-4,2%
Dotations aux amortissements	9,7	9,4	0,3	+3,3%

**Les charges de personnel** sont en hausse de +5,6 M€ du fait de l'augmentation de l'intérressement et des taxes liées et de l'enregistrement de la prime PEPA de 800 € par collaborateur, soit une charge totale de 1,3 M€.

**Les autres frais administratifs** diminuent de -3,1 M€ sous l'effet de l'évolution favorable du poste impôts et taxes, - 1,6 M€ (impact baisse de la CVAE de -1,6 M€), du poste fournitures, entretien (-0,6 M€ liés aux dépenses Covid 2020, gels, masques, Plexiglas non reconduites en 2021) et des charges d'exploitation diverses, -2,7 M€ (dont - 2,2 M€ liés à la baisse de la contribution pour le Fonds de Résolution Unique). Les charges de sous-traitance progressent de +1,2 M€ dont +0,7 M€ pour les charges informatiques de notre filiale Crédit Agricole Technologies et Services.

#### **Les dotations aux amortissements**

Ce poste est en hausse de 0,3 M€. Nos investissements s'établissent à 7,0 M€ en 2021 contre 8,5 M€ en 2020. Ce niveau des investissements s'explique par la poursuite des travaux des rénovations d'agence au nouveau concept « Agence by CACB ».

**Le Résultat Brut d'Exploitation**, différence entre le Produit Net Bancaire et les Charges de Fonctionnement Nettes, atteint 126,1 M€, en baisse de -1,2%, du fait d'une hausse des Charges de Fonctionnement Nettes supérieure à celle du Produit Net Bancaire.

Cette situation entraîne une dégradation du coefficient d'exploitation qui passe de 61,2% en 2020 à 61,8% en 2021.

**Le Résultat Net** s'obtient en intégrant les éléments suivants :

en millions d'euros			variations	
	déc-21	déc-20	montant	%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>126,1</b>	<b>127,7</b>	<b>-1,6</b>	<b>-1,2%</b>
Coût du risque	-4,5	-22,0	17,5	-79,6%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>121,7</b>	<b>105,7</b>	<b>15,9</b>	<b>+15,0%</b>
Résultat net sur cessions d'actifs immobilisés	-0,1	-6,9	6,8	-98,0%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>121,5</b>	<b>98,8</b>	<b>22,7</b>	<b>+23,0%</b>
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	0,0	ns
Impôts sur les bénéfices	-25,7	-27,7	2,0	-7,2%
Dotations/Reprises de FRBG, prov. réglementées	-8,0	3,0	-11,0	ns
<b>RESULTAT NET</b>	<b>87,8</b>	<b>74,1</b>	<b>13,7</b>	<b>+18,5%</b>

**Le coût du risque**, de **-4,5 M€**, est en forte diminution, de -79,6%, par rapport à 2020. Cette situation résulte d'une double évolution favorable :

- une reprise de provision des risques crédits douteux de 4,5 M€ en 2021 contre une dotation de -3,3 M€ en 2020
- la forte baisse du provisionnement pour risques sur créances saines et dégradées, -9,9 M€.

Les efforts de provisionnement individuel de nos créances ont été maintenus.

Le taux de couverture des créances douteuses en capital, avec intégration des créances titrisées, est en baisse : il s'établit à 56,92%, contre 60,71% en 2020.

Le taux des créances douteuses par rapport à l'encours total des crédits, avec intégration des créances titrisées, poursuit sa baisse : il s'élève à 1,47% contre 1,66% à fin 2020.

Le montant des provisions non affectées sur les encours de crédits et engagements sains est en hausse, de +8,1 M€, passant de 130,8 M€ en 2020 à 138,9 M€.

Au niveau des risques opérationnels, une dotation de -1,1 M€ a été enregistrée durant l'exercice.

**Le résultat net sur cessions d'actifs immobilisés**, négatif de **-0,1 M€**, est principalement constitué des dotations et reprises de provisions pour dépréciation de titres de participation détenus dans des sociétés du groupe Crédit Agricole.

**Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)** ont fait l'objet d'une dotation d'un montant de 8,0 M€ durant l'exercice.

**Le Résultat net**, après imputation de l'impôt sur les bénéfices pour **25,7 M€**, intégrant la réallocation d'impôt issue de l'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole, s'établit à **87,8 M€**, en progression de +18,5% par rapport à 2020.



#### **Proposition d'affectation du résultat :**

Le Conseil d'Administration du 25 février 2022 a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des sociétaires l'affectation suivante :

**Résultat comptable de l'exercice 2021 : 87.785.019,18 €**

Report à nouveau « changements de méthode » : 282.872,00 €

**Résultat à affecter : 88.067.891,18 €**

Rémunération des parts sociales : 1.508.462,58 €

Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés : 7.725.901,26 €

Affectation à la Réserve légale : 59.125.145,51 €

Affectation à la réserve facultative : 19.708.381,83 €

## B – LE BILAN

**A**u 31 décembre 2021, le bilan de la Caisse régionale s'élève à 17.651 M€, en progression de 11,5% par rapport à 2020.

### A L'ACTIF,

en millions d'euros	31/12/21	31/12/20	variation	variation
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>17 651</b>	<b>15 832</b>	<b>1 819</b>	<b>+11,5%</b>
opérations interbancaires & assimilées	241	240	0	+0,2%
opérations internes au Crédit Agricole	2 422	1 212	1 210	+99,8%
opérations avec la clientèle	12 421	11 708	713	+6,1%
opérations sur titres	1 028	1 090	-62	-5,7%
valeurs immobilisées	1 327	1 297	30	+2,3%
comptes de régularisation et actifs divers	212	285	-73	-25,5%

**Les opérations interbancaires** regroupent les encours de caisse, le solde des dépôts bancaires effectués auprès de la banque centrale ou d'autres établissements de crédit et les créances sur les établissements de crédit. Le solde de ces encours s'élève à 117 M€ à fin 2021. Ces opérations intègrent également les effets publics et valeurs assimilées, dont le montant s'élève à 124 M€, en hausse de 7 M€ suite à des souscriptions d'obligations assimilables du Trésor (OAT).

**Les opérations internes au Crédit Agricole** englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du Groupe Crédit Agricole SA. L'augmentation de 1.210 M€ est principalement due à la hausse des dépôts pour réserves LCR de 1.132 M€, à celle des comptes ordinaires auprès de Crédit Agricole SA pour 65 M€ et à celles des placements monétaires à terme pour 26 M€, tandis que le placement Switch diminue de 57,2 M€ suite à sa résiliation.

**Les opérations avec la clientèle** s'élèvent à 12.421 M€, en augmentation de 6,1% et représentent 70% de l'actif de la Caisse régionale. Ce poste enregistre des créances brutes pour 12.550 M€ et cet encours global est diminué des provisions affectées en couverture des créances douteuses pour 129 M€. La croissance des crédits est principalement tirée par les crédits à l'habitat (+ 495 M€, +8,2% en brut) et les crédits d'équipement (+ 202 M€, +5,1% en brut). Le taux de provisionnement des créances douteuses en capital, intérêts et accessoires est en nette diminution : il s'établit à 61,7% à fin 2021 contre 64,9% en 2020 (hors créances titrisées).

**Les opérations sur titres**, composées des titres de placement et d'investissement, à revenus fixes et variables, s'élèvent à 1.028 M€ et leur montant bilanciel est en baisse de 62 M€. L'encours net des titres à revenu fixe a augmenté de 15 M€, variation résultant d'une hausse de 42 M€ des titres d'investissement et d'une baisse de 27 M€ des titres de placement. L'encours des titres à revenu variable a baissé de 77 M€, variation résultant d'un investissement dans le fonds dédié Champagne-Bourgogne Rendement pour 40 M€, d'investissements dans des FPCI pour 9 M€ et d'une baisse du portefeuille des OPCVM monétaires et obligataires de 126 M€.

**Les valeurs immobilisées** représentent 1.327 M€, comprenant 1.238 M€ de titres de participation et autres titres à long terme et 89 M€ d'immobilisations corporelles et incorporelles. Le portefeuille des titres immobilisés a augmenté de près de 33 M€ en brut et 34 M€ en net, suite notamment à l'évolution des titres SAS Rue de la Boétie pour +27 M€ (+39 M€ liés à une augmentation de capital et -12 M€ liés à un remboursement d'avance), de souscriptions de titres de participation dans des sociétés du groupe pour

4 M€ (Sacam Avenir, Cofimo, Edokial). Les dépréciations sur titres ont peu évolué. Les évolutions liées aux titres immobilisés sont décrites dans le chapitre intitulé « évolution des filiales, participations et autres titres détenus à long terme ». Les investissements corporels et incorporels bruts sont stables mais l'évolution en net est de -3 M€ sous l'effet des amortissements.

**Les comptes de régularisation et actifs divers** sont composés essentiellement des comptes d'encaissement, des comptes de transfert et des comptes de produits à recevoir. En fonction de la date effective du traitement des opérations, l'importance des comptes d'encaissement peut varier sensiblement d'une période à l'autre.

## **AU PASSIF,**

en millions d'euros	31/12/21	31/12/20	variation	variation
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>17 651</b>	<b>15 832</b>	<b>1 819</b>	<b>+11,5%</b>
opérations interbancaires & assimilées	139	60	79	+132,7%
opérations internes au Crédit Agricole	8 786	7 891	894	+11,3%
opérations avec la clientèle	6 080	5 337	742	+13,9%
dettes représentées par un titre	0	0	0	+0,0%
comptes de régularisation et passifs divers	201	204	-3	-1,3%
provisions & dettes subordonnées	396	378	17	+4,6%
fonds pour risques bancaires généraux	83	75	8	+10,6%
capitaux propres	1 967	1 887	80	+4,2%

**Les opérations internes au Crédit Agricole** comprennent les avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit, ainsi que la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale. L'ensemble de ces opérations s'élève à 8.786 M€, est en augmentation de 894 M€ et représente près de 50% du passif total. Cette augmentation résulte principalement de l'évolution positive des avances à taux de marché souscrits auprès de Crédit Agricole SA pour refinancer l'activité globale.

**Les opérations avec la clientèle**, constituées des comptes d'épargne à régime spécial et des comptes créditeurs à vue et à terme de la clientèle, augmentent globalement de 742 M€ soit +13,9%. Les soldes créditeurs des comptes ordinaires de la clientèle évoluent sensiblement, en lien avec le contexte sanitaire (+814 M€, soit +18,5%), tandis que l'encours des dépôts à terme diminue de 154 M€ (-17,6%). Enfin, de manière contextuelle, l'épargne à régime spécial augmente de presque 8 M€ (+11,4%).

**Les comptes de régularisation et passifs divers**, parallèlement aux comptes de régularisation et actifs divers, sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler.

**Les provisions et dettes subordonnées** s'élèvent à 396 M€, en augmentation de 17 M€. Le compartiment des provisions s'élève à 187 M€ contre 180 M€ en 2020. Cette variation positive des provisions passif de 7 M€ est principalement liée aux éléments suivants : augmentation pour risques de crédits et engagements de garantie ou de financement de 8 M€, diminution de 2,2 M€ de la provision Epargne Logement, augmentation des provisions pour risques opérationnels de 1,8 M€ et diminution de la provision liée à la progressivité des taux des dépôts à terme de 0,6 M€. Le compartiment des dettes subordonnées d'un montant de 209 M€ augmente de 11 M€, du fait de l'augmentation des comptes courants bloqués des Caisse Locales.

**Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)** ont fait l'objet d'une dotation de 8 M€ durant l'exercice 2021.

**Les capitaux propres hors FRBG** enregistrent une progression de 80 M€ notamment par la mise en réserves d'une partie du résultat de l'exercice 2020. Les réserves atteignent ainsi 1.528 M€ à fin décembre 2021 contre 1.462 M€ en 2020. Le résultat de l'exercice de 87,8 M€ est en progression de 18,5%.

En application de l'article D.441-4 du Code de Commerce, nous signalons que le solde des dettes de la Caisse régionale à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2021 à 2.040 milliers d'euros, contre 590 milliers d'euros au 31 décembre 2020. La Caisse régionale règle ses factures dans les jours suivants leur réception, et dans un délai maximum de 30 jours date de facture. Les échéances dépassées ne sont pas significatives et ce solde représente 2,84% des achats réalisés en 2021.

Nous précisons que les opérations bancaires et les opérations connexes ne sont pas incluses dans ce périmètre d'informations relatives aux délais de paiement, considérant qu'elles ne font pas partie des définitions de l'article D.441-4 du Code de Commerce.



## PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

### ***Un Groupe bancaire d'essence mutualiste***

**L**'organisation du groupe Crédit Agricole est détaillée dans les annexes aux comptes individuels et aux comptes consolidés (note « cadre juridique »).

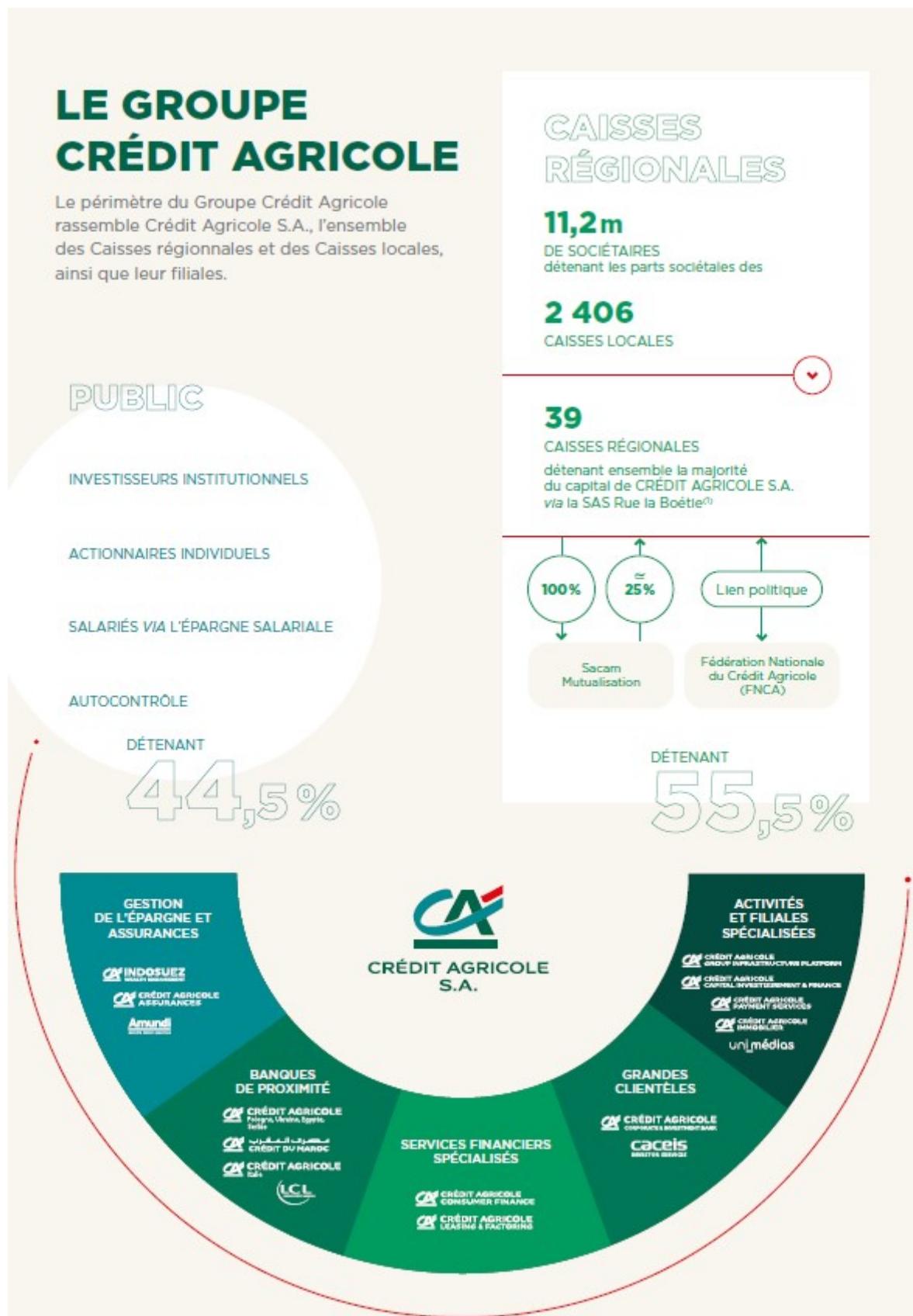
**L**'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 28.536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

## Organigramme du groupe Crédit Agricole



## **Le périmètre de consolidation**

**L**a Caisse Régionale de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. Les états financiers consolidés incluent les comptes :

- de la Caisse régionale
- des 85 Caisses locales qui lui sont affiliées
- de la société de titrisation « FCT Crédit Agricole Habitat », issue des opérations de titrisation des créances Habitat de 2017 à 2020
- de la filiale de capital risque Cadinvest
- du fonds dédié FCP SEQUANA
- du fonds dédié CHAMPAGNE-BOURGOGNE RENDEMENT (entré dans le périmètre de consolidation en 2021).

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration globale.

Aucune autre filiale de la Caisse régionale ne présente un caractère suffisamment significatif pour être retenue dans le périmètre de consolidation (confére note 13.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

## **A – LE RESULTAT**

en millions d'euros	31/12/21	31/12/20	variation	variation
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>349,9</b>	<b>301,1</b>	<b>48,8</b>	<b>+16,2%</b>
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-204,1	-201,1	-3,0	+1,5%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>145,8</b>	<b>100,0</b>	<b>45,8</b>	<b>+45,8%</b>
Coût du risque	-5,7	-23,3	17,6	NS
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>140,1</b>	<b>76,7</b>	<b>63,4</b>	<b>+82,7%</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,0	-0,5	0,5	NS
<b>Résultat Courant Avant Impôts</b>	<b>140,1</b>	<b>76,1</b>	<b>64,0</b>	<b>+84,0%</b>
Impôts sur les bénéfices	-30,6	-23,7	-6,9	+29,1%
<b>Résultat Net</b>	<b>109,5</b>	<b>52,5</b>	<b>57,1</b>	<b>+108,8%</b>

Les principaux retraitements par rapport aux comptes individuels se présentent de la manière suivante :

en millions d'euros	31/12/21	31/12/20
<b>Résultat net social CR</b>	<b>87,8</b>	<b>74,1</b>
<b>Résultat net social CL</b>	<b>4,6</b>	<b>4,7</b>
<b>Résultat net fonds dédiés Sequana et CBR</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultat net FCT CA Habitat</b>	<b>0,6</b>	<b>1,6</b>
<b>Résultat net Cadinvest</b>	<b>2,8</b>	<b>0,7</b>
Valorisation en juste valeur par résultat	-2,3	7,1
<i>dont Titres de Participation</i>	-0,3	6,4
<i>dont Titres de Placement</i>	-2,0	0,7
<i>dont BMTN et opérations swappées</i>	0,0	0,1
Plus ou moins values sur titres valorisés par les réserves	0,6	0,0
Impôts différés (1)	-4,3	5,5
Dividendes internes	-1,6	-1,8
Soultes des résiliations d'avances globales (2)	5,2	-0,3
Soultes des résiliations de swaps (3)	8,7	0,0
Retraitements du prêt Eureka (4)	-1,3	-1,3
Retraitements FCT CA Habitat	-0,7	-2,1
Ecarts actuariels des engagements sociaux	0,5	2,0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	8,0	-3,0
Dividende SAS Rue de la Boétie (5)	0,0	-33,9
Divers retraitements	0,2	-0,1
<b>Résultat Net Consolidé</b>	<b>109,5</b>	<b>52,5</b>

- (1) Les taux d'impôt sur les sociétés annoncés dans la Loi de Finances pour 2020 publiée au Journal Officiel le 29 décembre 2019 ont été retenus (taux de 28,41% en 2021 à 25,83% en 2022)
- (2) Dans certaines conditions, les soultes liées aux remboursements d'avances globales doivent être étalées sur la durée de vie des nouvelles avances
- (3) Dans certaines conditions, les soultes liées aux résiliations de swaps doivent être étalées sur la durée de vie résiduelle des swaps
- (4) Selon la norme IFRS9, les modifications du dispositif Eureka en 2017 doivent être analysées comme une restructuration et non une novation. La mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la norme IFRS9 a donc entraîné un retraitement en réserves et un amortissement sur la durée de vie restante des opérations
- (5) Pour rappel : en 2020, le dividende de la SAS Rue de la Boétie avait été exceptionnellement versé par prélèvement sur la prime d'émission ; ce versement ne répondait pas à la définition de dividende au sens de la norme IFRS 9, il n'était pas considéré comme une distribution de rémunération, et à ce titre, il devait être annulé dans nos comptes consolidés

## B – LE BILAN

<b>ACTIF</b> en millions d'euros	<b>31/12/21</b>	<b>31/12/20</b>	<b>variation</b>	<b>variation</b>
Caisse, banques centrales	54,8	65,9	(11,1)	-16,8%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	450,3	532,2	(81,9)	-15,4%
Instruments dérivés de couverture	26,2	9,1	17,1	+189,1%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 570,7	1 299,3	271,5	+20,9%
Actifs financiers au coût amorti	15 545,8	13 603,1	1 942,6	+14,3%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	2 439,0	1 220,5	1 218,4	+99,8%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	12 644,7	11 970,3	674,4	+5,6%
<i>Titres de dettes</i>	462,1	412,3	49,8	+12,1%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	23,4	86,8	(63,4)	-73,0%
Actifs d'impôts courants et différés	53,4	65,7	(12,3)	-18,8%
Comptes de régularisation et actifs divers	198,2	269,9	(71,7)	-26,6%
Immeubles de placement	1,9	2,6	(0,7)	-25,3%
Immobilisations corporelles et incorporelles	90,7	95,1	(4,4)	-4,6%
<b>TOTAL</b>	<b>18 015,5</b>	<b>16 029,8</b>	<b>1 985,7</b>	<b>+12,4%</b>

<b>PASSIF</b> en millions d'euros	<b>31/12/21</b>	<b>31/12/20</b>	<b>variation</b>	<b>variation</b>
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2,8	2,7	0,1	+2,4%
Instruments dérivés de couverture	68,2	135,1	(67,0)	-49,6%
Passifs financiers au coût amorti	14 967,0	13 253,5	1 713,5	+12,9%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	8 840,2	7 869,0	971,2	+12,3%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	6 077,3	5 332,9	744,5	+14,0%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	49,4	51,7	(2,2)	-4,3%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5,6	8,8	(3,3)	-37,0%
Passifs d'impôts courants et différés	0,8	1,0	(0,2)	-18,2%
Comptes de régularisation et passifs divers	193,8	197,6	(3,8)	-1,9%
Provisions	62,5	65,4	(2,9)	-4,4%
Dettes subordonnées				
Capitaux propres part du Groupe	2 714,9	2 365,6	349,3	+14,8%
<b>TOTAL</b>	<b>18 015,5</b>	<b>16 029,8</b>	<b>1 985,7</b>	<b>+12,4%</b>

Les principaux retraitements des comptes individuels des entités consolidées sont les suivants :

- les opérations de couverture de la Caisse régionale sont évaluées à la juste valeur,
- les instruments de dettes sont classés selon leur modèle de gestion : collecte et/ou vente et évalués en fonction de ce modèle : en juste valeur par résultat ou par capitaux propres recyclables
- les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables
- les provisions non affectées sur crédits et engagements sont reclassées en diminution des encours sains comptabilisés à l'actif du bilan
- les comptes courants des Caisses locales réciproques avec la Caisse régionale sont éliminés de la rubrique « dettes envers les établissements de crédit » au passif,
- les Fonds pour Risques Bancaires Généraux sont totalement annulés,
- la constatation d'impôts différés, actif ou passif, relatifs aux différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments bilantiels.

## C – CONTRIBUTIONS DES ENTITES CONSOLIDEES

Les contributions significatives de chaque entité au groupe consolidé Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et leur niveau d'endettement sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse Régionale	341 031	137 760	102 562
Caisses Locales	4 491	3 890	3 011
Cadinvest	2 466	2 218	2 812

**Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidées (hors Caisse régionale et STT)**

*Données sociales en milliers d'euros*

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Caisses Locales	1 254	0	305 418	0,4%
Cadinvest	14	0	12 219	0,1%

La filiale Cadinvest, dont l'activité est l'acquisition et la gestion de participation dans des sociétés non cotées, porte à son actif un portefeuille d'actions et d'obligations dans quelques entreprises de notre territoire. Son résultat net au 31 décembre 2021 est de

1.771 milliers d'euros, il est notamment issu de plus-values de cessions de titres (+598 milliers d'euros), de revenus sur titres (+158 milliers d'euros), de prise en charge d'honoraires de présentation des dossiers (-230 milliers d'euros) et de reprises de provisions pour dépréciation d'immobilisations financières (+1.255 milliers d'euros).



## REMUNERATION DU CAPITAL

La distribution des intérêts aux parts sociales et des dividendes des Certificats Coopératifs d'Associés des trois derniers exercices était la suivante :

- 9.833.270,18 € ont été versés au titre de l'exercice 2019 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts,
- 8.123.491,90 € ont été versés au titre de l'exercice 2020 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts,
- 9.234.363,84 € ont été versés au titre de l'exercice 2021 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Les éléments détaillés des variations de capital sont indiqués dans la note 6.15 de l'annexe aux comptes consolidés.



## EVOLUTION DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Les titres inscrits en valeurs immobilisées dans les comptes individuels représentent 1.237.790 milliers d'euros en valeur nette, créances rattachées incluses.

Le détail des titres est présenté en note 6 de l'annexe aux comptes individuels.

Les mouvements les plus notables de l'exercice concernent les titres suivants :

### **SAS Rue de la Boétie**

Courant 2021, une avance en compte courant de 26.740 milliers d'euros a été consentie par Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à la SAS Rue de la Boétie pour lui permettre de verser un dividende de 0,64 euros par action. Puis, cette avance a fait l'objet d'une capitalisation (1.944.738 actions souscrites).

D'autre part, en 2020, afin de permettre à la SAS Rue de la Boétie de verser le dividende exceptionnel pris sur les réserves, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne avait consenti à cette société une avance en compte-courant de 33.932 milliers d'euros, portant intérêt au taux emprunteur de l'emprunt en blanc à trois ans de la grille de liquidité de Crédit Agricole SA. Fin 2021, cette avance a été remboursée à hauteur de 12.154 milliers d'euros par capitalisation (826.870 actions souscrites).

A l'issue de ces opérations, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détient 3,02% dans cette société.

### **SAS Sacam Avenir**

En 2020, dans le cadre du financement de l'évolution de sa filiale Bforbank, la SAS Sacam Avenir avait fait appel aux Caisses Régionales par le biais d'une avance en compte-courant et portant intérêt au taux emprunteur de l'emprunt en blanc à six mois de la grille de liquidité de Crédit Agricole SA. Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne avait consenti à cette société une avance en compte-courant de 409 milliers d'euros, qui a été remboursée en 2021. A l'issue d'une opération de réduction de capital suivie d'une augmentation de capital, de montants respectifs de 623 milliers d'euros et 3.735 milliers d'euros, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détient 2,36% dans cette société.

### **Réorganisation des pôles Gestion Documentaire et Titres de Paiement**

Ces deux activités étaient mises en œuvre au sein de trois structures : Cofilmo, Edokial et CA Print. En vue de créer un opérateur unique et compétitif propre à chaque métier, le groupe a réorganisé les activités de Gestion Documentaire au sein d'Edokial et les activités Titres de Paiement au sein de Cofilmo. Dans ce cadre, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit des actions de ces deux sociétés : 93.238 actions Cofilmo pour un montant de 162 milliers d'euros (1,91% du capital) et 74.211 actions pour un montant de 1.006 milliers d'euros (1,12% du capital).



## TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

### Données sociales

<i>montant en milliers d'euros</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Résultat brut d'exploitation	126 133	127 702	140 171	139 378	150 606
Coût du risque	-4 479	-21 959	-18 917	5 228	-8 366
Résultat sur actifs immobilisés	-141	-6 925	-1 449	1 671	-319
Dotation/Reprise nette aux FRBG et provisions réglementées	-8 000	3 000	3 000	-14 000	-12 000
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-25 728	-27 731	-32 007	-34 927	-34 362
Résultat net comptable	87 785	74 087	90 798	97 350	95 559



## INFORMATIONS DIVERSES

### **I**nformations relatives aux comptes inactifs

Les informations relatives aux dispositions de la Loi n°2014-617 du 13 juin 2014 et de l'article R 312-21 du Code Monétaire et Financier sont les suivantes :

- Nombre de comptes et montant des fonds remontés à la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de l'exercice 2021 : 403 comptes pour 476.041 euros
- Nombre de comptes et montant des fonds inactifs inscrits dans nos livres à la clôture : 16.915 comptes pour 12.873.871 euros.

## **C**harges non déductibles fiscalement

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 20 milliers d'euros.

## **A**ctivités en matière de recherche et développement

La Caisse Régionale de Champagne Bourgogne n'est pas concernée par ces activités.

## **E**vènements postérieurs à la clôture

La Direction de Vérifications Nationales et Internationales a informé le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2019 et 2020 et débutant fin janvier 2022.



## **FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES**

### **FACTEURS DE RISQUES**

#### **I. Facteurs de risque liés à la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne et à son activité**

Suite aux évolutions récentes liées à la crise russo-ukrainienne depuis l'arrêté des comptes le 31/12/2021, la partie 4 relative aux facteurs de risque liés à l'environnement dans lequel évolue la Caisse régionale a fait l'objet d'une modification inhérente aux possibles effets de cette crise sur la situation de la Caisse régionale. Au-delà de ce point, il n'y a eu aucun changement dans la situation financière de la Caisse régionale entre la date d'arrêté et la mise à disposition des documents financiers

#### **1. Risques de crédit et de contrepartie**

##### **1.1 La Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne est exposée au risque de crédit de ses contreparties**

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2021, l'exposition (Exposition at default, EAD) au risque de crédit de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne s'élevait à 14 575 Millions d'euros euros avant

prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 75,54% sur la clientèle de détail, 24,46 % sur la grande clientèle . Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposée la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne étaient respectivement de 3 150 millions euros au 31 décembre 2021. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 213 millions d'euros.

### **1.2 Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière**

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne s'efforce de constituer des provisions adaptées, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne.

Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts, avances et titres de créance, hors opérations internes au groupe Crédit Agricole, de La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'élevait à 13.381.260 milliers d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 257.915 milliers d'euros.

### **1.3 Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne**

La qualité du crédit des emprunteurs Corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne.

Au 31 décembre 2021, l'exposition brute de La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 2.536.448 milliers d'euros.

#### **1.4 La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée**

La Caisse de Crédit Agricole de Champagne - Bourgogne est une banque de proximité, qui travaille tant avec la clientèle de détail que la grande clientèle. A fin décembre 2021, la part de la clientèle de détail dans les encours de la Caisse de Crédit Agricole de Champagne - Bourgogne représentait 75,54%. Ceux de la Grande Clientèle représentent 24,46%.

D'un point de vue d'ensemble, le portefeuille est reparti comme suit (segmentation bâloise) : 51,5% particuliers, 16,5% agriculteurs, 7,7% professionnels (ces trois segments relevant de la banque de détail), 17% pour les entreprises, 5,9% pour les collectivités publiques, 1,3% pour les professionnels de l'immobilier (ces trois derniers segments relevant de la Grande Clientèle).

La Caisse Régionale est exposée sur la filière agro-alimentaire, qui représente 49,6 % de ses encours autres que ceux du segment des particuliers. : en particulier, financement de l'agriculture et de la viticulture, de l'industrie agro-alimentaire et de coopératives agricoles.

#### **1.5 La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne**

La capacité de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne est exposée à de nombreuses contreparties financières, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne au titre des prêts.

Au 31 décembre 2021, le montant total des expositions brutes de La Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 2.438.954 milliers d'euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales).

## **1.6 La Caisse Régionale de Champagne – Bourgogne est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré en France**

La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne est exposée au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne est particulièrement exposée au risque pays sur la France. En complément, si la Caisse Régionale n'est pas directement exposée au risque pays sur l'Ukraine, elle a cependant une exposition indirecte sur ce pays de 25.6 millions d'euros par l'intermédiaire de ses clients.

## **1.7 La Caisse Régionale de Champagne – Bourgogne est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché**

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, le Crédit Agricole De Champagne - Bourgogne n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, et s'élève à 2 837 051 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

## **2. Risques financiers**

### **2.1 La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne**

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait continuer à être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels.

Sur l'année 2021, la part des activités d'assurance dans le produit net bancaire de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne représentait 29,59 %. Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées sur les produits de gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe. En outre, en raison de la baisse des taux, il a pu se matérialiser une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Au 31 décembre 2021, les encours de crédit à l'habitat en France de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'établissent à 6 866 millions d'euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué

avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des *spreads* de crédit et une diminution des revenus résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail et la situation financière globale de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplatissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

## **2.2 Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne**

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Sur l'année 2021. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne ainsi que sa valeur économique.

A fin septembre 2021 (données à fin décembre non encore disponibles à la date de rédaction), en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale Champagne - Bourgogne est exposée [1], la valeur économique de la Caisse régionale Champagne - Bourgogne serait positivement affectée à hauteur de 29 millions d'euros ; à l'inverse, à fin septembre 2021, elle serait négativement affectée à hauteur de 206 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale Champagne - Bourgogne est exposée. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

En prenant en considération un renouvellement des opérations arrivant à maturité à l'identique en de volume et aux conditions de marché en vigueur en termes de marge sur un horizon de 12 mois : à fin septembre 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale Champagne - Bourgogne est exposée[2], la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale Champagne - Bourgogne baisserait de

---

<sup>[1]</sup> Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 bps en zone euro et aux Etats-Unis et +/- 100 bps en Suisse

<sup>[2]</sup> Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent aux scénarios réglementaires, à savoir +/-200 bps quelle que soit la devise

5,61 millions d'euros ; à l'inverse, à fin septembre 2021, en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale Champagne - Bourgogne serait en hausse de 5,98 millions d'euros.

Les résultats de la Caisse régionale pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

### **2.3 Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne, ainsi que de la dette de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres**

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. la plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2021, l'encours brut des actifs financiers détenus par la Caisse s'élevait à 17.566.828 milliers d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 257.915 millions d'euros.

### **2.4 La Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital**

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de *trading*, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne venait à diminuer de manière significative, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur

juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale détenait près de 1.565.843 milliers d'euros d'instruments de capitaux propres dont 11.615 milliers d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 1.554.228 milliers d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres

## **2.5 Les commissions tirées par la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne des produits d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché**

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne de ces activités. Sur l'année 2021, 1,1 % et 26 % des revenus de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne ont été générés respectivement par les commissions liées aux activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

## **2.6 La Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives**

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est incertain, et si la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces

pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 100% + excès de liquidité de 1 188 M€<sup>3</sup> supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

## **2.7 L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent La Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne à des risques de marché**

Il la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne réalise des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés au paragraphe 2 de la gestion de risques. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

## **2.8 Les événements futurs pourraient s'écartier des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de La Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues**

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est tenue de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait enregistrer des pertes imprévues.

## **2.9 Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient ne pas écarter tout risque de pertes**

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse Régionale de

---

<sup>3</sup> LCR de fin de période.

Champagne-Bourgogne pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

### **3. Risques opérationnels et risques connexes**

Le **risque opérationnel** de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2019 à 2021, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 19 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 2 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 57 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (18 %), la fraude interne (0 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposée la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne s'élevait à 463 millions d'euros au 31 décembre 2021.

#### **3.1 La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne est exposée aux risques de fraude externe et interne**

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin décembre 2021, le montant de la fraude avérée pour le périmètre de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne s'élève à 1187 milliers d'euros, en hausse de 29 % comparé à l'année 2020.

Hors dossiers exceptionnels, les risques de fraudes sont concentrés sur la fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques), qui représente 95% des montants enregistrés en fraude externe sur 2021.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

#### **3.2 La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers**

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse Régionale de Champagne -

Bourgogne est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. la professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "*cloud*". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2019 à 2021, il n'y a pas eu de perte opérationnelle au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes.

### **3.3 Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives**

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne a une exigence de fonds propres prudentiels de 36.86 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

### **3.4 Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne pourrait entraîner

une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne à des amendes ou des sanctions réglementaires.

**Le risque de réputation est significatif pour** la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne et géré par l'unité Conformité LAB Fraude (CLF) de la Caisse Régionale qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

### **3.5 La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne dispose de moyens de défense importants, la Caisse Régionale pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Le service Juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges représentent 2.224 milliers d'euros au 31 décembre 2021, versus 2.439 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

## **4. Risques liés à l'environnement dans lequel La Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne évolue**

### **4.1 Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine**

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse régionale de Champagne Bourgogne et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

## **4.2 La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de La Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne**

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de la vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux. De nouvelles mesures restrictives ont été mises en place dans certains pays européens (« jauge », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourraient freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques, et il ne peut être exclu que d'autres mesures soient mises en œuvre par la suite, même dans des pays où le taux de vaccination est élevé. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises, goulets d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu en octobre ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 4,3% pour la zone euro et 3,8% pour la France. En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

(1) une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs dans un contexte d'aversion au risque et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (2) une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays, (3) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A., (4) des actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets* ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne (et notamment son ratio de solvabilité) et (5) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2022 par l'évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la

crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des "Stage 1" à "Stage 2", et par la sensibilité de certains secteurs, notamment :

1. liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l'événementiel ;
2. touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales (automobile) ;
3. dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale ou enfin ;
4. qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment.

Les secteurs identifiés comme sensibles par la Caisse Régionale font l'objet d'un provisionnement accru, à travers les provisionnement IFRS 9 en particulier. Ainsi, le filière Tourisme Hôtel Restaurant (THR), qui représente 1,3% des encours (hors segment des particuliers) de la Caisse Régionale font l'objet d'une filière de provisionnement IFRS9 depuis fin 2020.

Sur l'année 2021, les scénarios économiques du deuxième semestre 2021, sensiblement plus favorables par rapport à la référence utilisée en 2020 et au premier trimestre 2021, ont généré un moindre provisionnement lié au scénario économique en Stage 1 et Stage 2<sup>5</sup>, voire des reprises de provisions sur certains portefeuilles.

En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, les décisions des autorités publiques et les évolutions réglementaires.

#### **4.3 Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne et les marchés sur lesquels elle opère**

Dans l'exercice de ses activités la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Le PNB de la caisse régionale est réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les

---

<sup>5</sup> Les encours stage 1 et 2 correspondant aux encours sains.

activités de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne les plus exposées au risque de marché ;

- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

#### **4.4 La Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière**

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement

européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2021, le ratio CET1 non phasé de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne Atteint 25,41 % et le ratio global non phasé 25,72 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprise d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2021, la contribution de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne Au Fonds de résolution unique s'établit 369 KE euros ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités

afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, notamment en obligeant la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et d'autres institutions financières opèrent.

Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Parallèlement, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore pour partie incertains, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels sur la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne à ce stade.

## **5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne**

### **5.1 La Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée**

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la

conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de La Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne sont susceptibles de s'écartez (et pourraient s'écartez sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

## **5.2 Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité**

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne perçoit sur cette activité.

## **5.3 Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne**

Bien que les principales activités de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est d'autant plus important.

## **5.4 La Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne est exposée aux risques aux risques climatiques et environnementaux**

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est directement exposée aux risques climatiques à travers ses outils d'exploitation, pour des impacts qui ne pourraient être que marginaux à l'échelle du Groupe. Les contreparties de ses filiales peuvent en revanche être directement affectées par des facteurs environnementaux, dont les impacts négatifs peuvent être significatifs, et, de fait, indirectement, affecter la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne. Cela Conduit A Considérer Les Risques Environnementaux Comme Des Facteurs De Risques Influencant Les Autres Risques existants, notamment de crédit. À titre d'exemple, lorsque la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaire ...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la

transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'évènements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeux de préservation des ressources, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

## **6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole**

### **6.1 Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée**

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "**Réseau**").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du

Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2<sup>6</sup>. Ensuite, si

<sup>6</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette<sup>7</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

## **6.2 L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisse régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation**

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisse régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la

<sup>7</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.



## APPETENCE ET GESTION DES RISQUES

Les principaux types de risques propres à l'activité de la Caisse Régionale sont présentés ci-après et sont explicités au travers des actifs pondérés.

Le risque de crédit : le risque de crédit est défini comme la probabilité d'une inexécution par un emprunteur ou une contrepartie de ses obligations vis-à-vis de la Banque conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit. Conformément aux recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne, ce risque intègre également les risques sur les participations en actions y compris ceux liés aux activités d'assurance.

Le risque opérationnel : le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défaillants ou inadéquats (notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques) ou d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (inondations, incendies, tremblements de terre, attaques terroristes...). Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (conduct risk), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation.

Le risque de contrepartie : le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Le risque de marché : le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres de marché sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Le risque de liquidité : le risque de liquidité est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs qui lui sont spécifiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme. Le risque spécifique peut être notamment appréhendé au travers du Ratio de Liquidité à Court terme (LCR) analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress.

De manière transversale, les risques auxquels la Caisse Régionale est exposée peuvent provenir de facteurs liés entre autres à l'évolution de son environnement macro-économique, concurrentiel, de marché et réglementaire.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole S.A. se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces

et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

## **Appétence au risque**

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435 (1) (f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration de la Caisse de Champagne-Bourgogne exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétence au risque est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale du Groupe. Les orientations stratégiques du Projet d'Entreprise, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétence au risque (Risk Appetite) du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est le type et le niveau agrégé de risque que la Caisse est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique crédit qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations ;
- l'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec une appétence nulle au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatiques et cyber rigoureux ;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- la maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse en cohérence avec ses ambitions et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions stratégie, finances, risques et conformité.

La déclaration d'appétence au risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles des différentes entités et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;

L'appétence au risque du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le cadre de gestion des risques dans lequel s'inscrit la stratégie. Les objectifs que la Caisse se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans la cadre du budget. L'appétence s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétence. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétence, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, la Caisse exprime également son appétence tout au long de l'année dans des politiques risques approuvées par le Conseil d'administration, après avis du Comité des risques du Conseil.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires du Groupe qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces stratégies risques. Ce tableau de bord est présenté trimestriellement au Comité des risques du Groupe, au Comité des risques du Conseil et au Conseil d'administration de la Caisse.

L'appétence au risque du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'exprime au moyen :

- des indicateurs clés portant sur :
  - la solvabilité qui garantit la pérennité du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
  - la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
  - le risque de crédit du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne qui constitue son principal risque, compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié à la crise sanitaire ;
  - et des risques clés que sont les risques de taux et d'inflation, le risque de marché, le risque opérationnel du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, le risque de non-conformité.
- des limites et seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs
- d'axes qualitatifs, inhérents à la stratégie et aux activités du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de Responsabilité Sociétale d'entreprise qui traduit la préoccupation du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- l'appétence correspond à une gestion normale et courante des risques, et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ; le budget s'inscrit dans la zone d'appétence
- la tolérance correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des Risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées.

- la capacité définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétence au risque du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

Profil de risque global :

L'activité du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité en France.

Le profil de risque du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est suivi et présenté a minima trimestriellement en Comité des risques Crédit Agricole de Champagne Bourgogne et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne au 31 décembre 2021 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques et Pilier 3" du présent document :

- Risque de crédit : partie 3.4 (Gestion des risques) et partie 4.2 (Pilier 3) ;
- Risque de marché : partie 3.5 (Gestion des risques) et partie 4.4 (Pilier 3) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 5 (Gestion des risques) et parties 5 et 6 (Pilier 3) ;
- Risque Opérationnels : partie 3.8 (Gestion des risque) et partie 4.6 (Pilier 3).

Un échantillon des indicateurs clés de la déclaration d'appétence au risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET 1 (Phasé)	Ratio LCR (niveau de fin d'année)	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	Taux de CDL
31 décembre 2021	25,41%	100 % + 1 188 M€ (vs exigence Groupe 100 % + 910 M€)	4,5 M€	87,8 M€	1,47 %
31 décembre 2020	21,90 %	100 % + 538 M€ (vs exigence Groupe 100 % + 262 M€)	22,0 M€	74,1 M€	1,66 %

Au 31 décembre 2021, les indicateurs d'appétence au risque du Groupe de solvabilité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétence définie par le Groupe.

Le Conseil d'administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne valide annuellement la déclaration d'appétence aux risques. Cette dernière est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse. Les orientations stratégiques du projet d'entreprise, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

### **Organisation de la gestion des risques**

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

Le contrôle des risques du Groupe Crédit Agricole est organisé en ligne métier et structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques Groupe (DRG) assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques. La gestion et le pilotage des risques s'appuient sur le suivi effectué localement par les entités du Groupe, et en consolidé par la DRG sur la base des informations transmises par ces entités.
- En outre, chaque entité opérationnelle au sein du Groupe doit définir son cadre d'appétence au risque et mettre en place une fonction Risques et contrôles permanents via une Direction Risques et Contrôle Permanent. Ainsi, au Crédit Agricole Champagne Bourgogne :
  - un responsable des Risques et des contrôles permanents (RCPR) est nommé
  - il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier, incluant la nouvelle norme de qualité des données et reportings sur les risques bancaires (BCBS239). Cette norme vise à renforcer la capacité et l'efficacité des SI Risques des banques pour produire de manière automatisée des données de qualité et améliorer la gestion des risques et des processus de prise de décision
  - il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Ce principe de décentralisation de la fonction Risques au sein des entités opérationnelles vise à assurer l'efficience des dispositifs de pilotage et contrôles permanents des risques métier.

Au niveau de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, différentes instances composent la gouvernance :

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale, composé d'administrateurs élus, avalise les orientations générales de la Caisse régionale et les politiques d'intervention crédit de chaque marché présentées par la Direction Générale, Le Comité risques administrateurs (émanation du Conseil d'Administration) analyse le niveau d'appétence au risque de la Caisse Régionale, examine régulièrement les différents indicateurs de risque, Le Comité de Direction de la Caisse régionale, composé par la Direction Générale et les directeurs d'activités propose les orientations générales,

Le Comité de Contrôle Interne composé du Directeur Général, de ses deux adjoints et des représentants de la ligne métier risque établit les points d'attention à transmettre à la DRG.

### **Culture risque**

La culture risques est diffusée de manière transverse dans l'ensemble de la Caisse Régionale, à travers la mise à disposition d'outils adaptés, la conduite de revues, des formations dispensées en interne ou via les e-learning Groupes, la mise à disposition de supports et de fiches mémos :

La formation « culture risques » est réalisée par les nouveau embauchés après quelques mois de présence au sein de la Caisse Régionale

Au niveau central, la DRG tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans le groupe Crédit Agricole S.A., leur présente les diverses stratégies risques des grands métiers du Groupe pour validation et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

### **Dispositif de stress tests**

Les stress-tests relèvent d'une obligation réglementaire. Ils ont vocation à renforcer la capacité d'anticipation de la banque dans sa gestion des risques :

- En identifiant formellement ses points de vulnérabilités et les facteurs de risques susceptibles d'affecter sa rentabilité, sa solvabilité et sa liquidité
- En ayant une vue prospective de ses risques et de ses besoins de fonds propres lui permettant de challenger sa stratégie, son niveau de tolérance au risque, son capital planning et ses plans de liquidité

Les stress tests doivent couvrir les trois grandes typologies de risques : crédit, financier et opérationnel.

Au sein de la Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne, sont déclinés l'ensemble des stress tests obligatoires Groupe.

Le Groupe n'a pas prévu de test en matière de risque opérationnel en CR

Les résultats des stress tests viennent alimenter trois exercices faitiers de gestion du risque : l'ICAAP quantitatif, la matrice et le tableau de bord d'appétence, et le calcul de nos provisions IFRS 9. Les résultats sont présentés à la Gouvernance périodiquement.

## **Procédures de contrôle interne et gestion des risques**

### Procédures de contrôle interne

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein de la Caisse Régionale comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le dispositif de sécurisation des risques repose sur des obligations d'implication de l'organe de direction, d'information de l'organe de surveillance, de couverture des risques, de séparation effectives des fonctions d'engagement et de contrôles, des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, des reportings formalisés, des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques réalisés par l'audit.

### Gestion des risques

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse Régionale repose sur une politique risques qui, elle-même s'appuie sur différentes politiques décrivant les objectifs de la Caisse Régionale et le dispositif de gestion et maîtrise des risques concernés. Chaque Politique est validée par le Conseil d'administration avec, au préalable, un Avis Risque Indépendant (ARI) émis par le Responsable Contrôles Permanents Risques (RCPR).

La Caisse Régionale met en œuvre des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance et aux Comités des Risques.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie significative et/ou prolongée.

## **Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information**

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la Caisse Régionale un reporting périodique sur la situation en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

### Plans de continuité d'activité

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la Caisse Régionale de Champagne Bourgognes sont hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficiant structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, de manière récurrente.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, la Caisse Régionale dispose d'un dispositif qui couvre l'ensemble des processus essentiels de son activité, mis à jour à minima annuellement et régulièrement testé. Ce dispositif permet de garantir la continuité de l'ensemble des activités essentielles de la Caisse Régionale.

## Sécurité des systèmes d'information

La Caisse Régionale s'inscrit dans le dispositif du groupe Crédit Agricole qui a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faîtier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

En outre, ces orientations définies au niveau Groupe, font l'objet d'une déclinaison dans la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne.

Les fonctions Pilote des risques systèmes d'information (PRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont déployées au sein de la Caisse Régionale : le PRSI, rattaché au RCPR (responsable Contrôle permanent et Risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.



# RISQUES DE CREDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

## Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2021 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

## Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période à minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers.

## I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par la Caisse Régionale s'inscrit dans le cadre de l'appétence au risque et est encadrée par la politique générale crédit ainsi que les politiques sectorielles de la Caisse Régionale qui décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Le respect de ces politiques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôles permanents.

**Description des organes définissant et approuvant les stratégies risques crédit :**

- Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale, composé d'administrateurs élus, avalise les orientations générales de la Caisse régionale et les politiques d'intervention crédit de chaque marché présentées par la Direction Générale.
- Le Comité de Direction de la Caisse régionale, composé par la Direction Générale et les directeurs d'activités propose les orientations générales et les politiques crédits de la Caisse régionale au Conseil d'Administration, les formalise dans le cadre de procédures puis les met en application dans les services et réseaux d'agences.

**Description de la politique en matière de risques crédit :**

Cette politique agence les repères, règles et modalités de gouvernance pour assurer la coordination des politiques d'engagements et organiser les reportings de suivi pour la Direction Générale et le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale nécessaires à la maîtrise de l'activité crédit et de ses risques en relation avec les ambitions de la Caisse régionale. Elle se décline en une politique générale et 5 politiques sectorielles.

L'ensemble des évolutions concernant la politique crédit de la Caisse Régionale en 2021 ont été validées par le Conseil d'Administration.

**Le respect et le suivi de la stratégie risque :**

Chaque Direction d'activité actrice dans la filière Crédit est responsable de la mise en application et du respect des termes et limites fixés par les orientations générales et les politiques d'octroi. Elles réalisent et rendent compte de leurs contrôles de niveau 1 et 2.

Le contrôle de l'application est sous la responsabilité de la Direction Conformité, Qualité et Organisation et plus spécifiquement de l'unité Contrôle Général des Risques (CGR) :

- outils Bâle II : en charge du suivi et du pilotage des dispositifs de notation et de pondération dans la Caisse régionale,
- contrôle général des risques Crédit : en charge des contrôles relatifs au respect des règles de la politique d'intervention crédit de la Caisse régionale, des revues de portefeuille et de l'examen périodique de zones de risques détectés,
- contrôle permanent : en charge de la centralisation des contrôles relatifs aux procédures, réalisés au niveau 1 et 2 par les directions, unités et agences.

Par ailleurs, le contrôle périodique effectue des missions d'audit sur les crédits, par l'examen des procédures crédits, la vérification de la conformité des dispositifs Bâle II et les audits agences.

**Diversification des risques de contrepartie :**

La Caisse régionale étant une banque commerciale généraliste, ses risques crédits sont par essence diversifiés dans sa clientèle multi-départementale. Cependant, elle veille à éviter des concentrations de risque sectoriel, ou relevant de segments de clientèle, en instaurant :

- des limites de division et de concentration des risques fonction de ses fonds propres RSE et du résultat dégagé,
- des limites d'exposition totale distinctes pour les LBO/ FSA/ CEL et syndications
- des contre-garanties internes ou externes dès lors que la dimension du risque le nécessite (exemple FONCARIS lorsqu'une contrepartie atteint 20 M€ d'engagements).

Le suivi de la diversification est appréhendé à l'octroi ou au renouvellement du crédit. Il fait l'objet d'un point de contrôle permanent.

## **II. Gestion du risque de crédit**

### **1. Principes généraux de prise de risque**

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques de la Caisse régionale et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale.

D'une manière générale, tout déléataire doit se situer dans un schéma de décision en fonction du marché dont relève la contrepartie. Sur les marchés professionnels, agriculteurs, entreprises, collectivités publiques et promotion immobilière, le schéma oriente la décision sur un déléataire compétent, en fonction d'exclusions (intégrées aux supports d'octroi), de limites d'engagements par contrepartie et du niveau de risque Bâle II. Sur les marchés de l'habitat et de la consommation, le schéma est fonction d'exclusions, du résultat d'un outil de scoring (respectivement habitat et CA Consumer Finance (CACF) et du montant de l'opération et de l'encours total porté par l'emprunteur.

Les exclusions ne sont pas des conditions d'exclusions de financement, mais visent à orienter la décision sur des déléataires compétents pour se prononcer sur des situations risquées ou hors politique d'intervention.

Elles sont :

- générales : hors territorialité, interdit bancaire, contentieux...
- préventives : revenu minimum, solvabilité, capacité de remboursement, ...
- Sectorielles, selon une segmentation interne du risque des secteurs d'activité : dans le cadre de création/reprise en particulier.

Ainsi en cas d'exclusion, une demande peut être refusée dès son dépôt ou décidée par un déléataire supérieur si l'étude circonstanciée est favorable. Certaines exclusions générales (territorialité) et préventives (installations Jeunes Agriculteurs) relèvent directement des Comités territoriaux ou des engagements Caisse régionale selon les Marchés.

Les dossiers les plus importants où les secteurs sont considérés comme sensibles sont étudiés au sein d'un pré-comité dédié (Marché des Entreprises) ayant pour ambition de donner un avis de 2ème regard. En outre, dès lors que les dossiers répondent à certains critères, ils sont soumis à un pré-comité élargi (Direction générale Adjointe, Directeur du

Marché des Entreprises, RCPR) avant passage en Comité des Engagements, un avis risque indépendant étant alors systématiquement émis par l'unité de contrôle général des risques. Les dossiers Entreprises dépassant les limites d'intervention sont décidés par le Conseil d'Administration.

## 2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

### 2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

#### Description du dispositif de notation

En tant qu'entité du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale utilise deux dispositifs normalisés par Crédit Agricole SA, pour répondre aux nouvelles recommandations en matière d'exigences en fonds propres Bâle II.

- sur le périmètre de la banque de détail (clientèle des particuliers, de l'agriculture, des professionnels), la Caisse régionale applique la méthodologie Notation Avancée (IRBA), fondée sur des modèles statistiques, et reconnue par le Régulateur depuis fin 2007 pour être employée dans le calcul des exigences en fonds propres,
- sur le périmètre de la grande clientèle (entreprises, collectivités publiques, promotion immobilière), la Caisse régionale utilise les méthodologies de notation Fondation (IRBF) du Groupe, considérant des critères quantitatifs et qualitatifs au niveau d'un outil d'analyse (ANADEFI), afin d'élaborer une Notation de référence à dire d'expert. Ce dispositif est inscrit dans la démarche d'homologation auprès de l'ACPR.

Le dispositif de notation doit permettre de consolider les engagements par note et de définir des processus homogènes de gestion des risques (politiques de crédit, délégations...), sur la base de grades de notation identiques, quelle que soit l'entité ou la méthode de notation. D'où la définition d'une échelle de notation unique pour la Grande Clientèle. Chaque note de l'échelle maître est définie par une probabilité de défaut au travers du cycle. L'échelle maître est constituée de deux parties : d'une part, 13 notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut, d'autre part, deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut. Par ailleurs, une table de correspondance entre la notation Groupe et les diverses Agences de Notation a été définie au niveau du Groupe Crédit Agricole.

#### CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
S&P / Fitch	AAA	AA+	AA / AA-	A+ / A / A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+ / BB	BB-	B+ / B	B-	CCC+	CCC / CCC- / CC / C
Moody's	Aaa	Aa1	Aa2	Aa3 / A1 / A2 / A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1 / Ba2	Ba3	B1 / B2 / B3	Caa1	Caa2	Caa3 / Ca / C
PD de Référence	(0% - 0,01%)	(0,01% - 0,02%)	(0,02% - 0,04%)	(0,04% - 0,10%)	(0,10% - 0,20%)	(0,20% - 0,30%)	(0,30% - 0,60%)	(0,60% - 1,00%)	(1,00% - 1,90%)	(1,90% - 4,90%)	(4,90% - 11,80%)	(11,80% - 19,80%)	(19,80 - 100%)

La grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du Groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue

au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie, une seule entité du Groupe Crédit Agricole assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet aux entités du Groupe Crédit Agricole de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Au sein de la Caisse, afin de répondre aux attendus du régulateur en matière d'indépendance de la notation concernant la grande clientèle : toute note corporate est validée par un expert notation rattaché à l'unité Contrôle Général des Risques (CGR). Certaines notes étant en délégation RCPR ou pré-comité élargi selon des schémas délégataires définis par la Caisse Régionale, en accord avec les préconisations Groupe en la matière.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies Groupe, entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs backtestings annuels.

Par ailleurs, l'ensemble des entités du Groupe continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

## 2.2 Mesure du risque de crédit

Quel que soit le dispositif, la mesure du risque s'effectue sur un périmètre normalisé : le groupe de risque Bâle II. Les données de chacun des partenaires qui le composent (caractéristiques d'activité, juridiques et financières, le fonctionnement de ses comptes, engagements et épargne) sont mesurées mensuellement par des logiciels nationaux pour produire un grade de risque de défaillance de la contrepartie à un an.

L'exposition crédit comprend les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés, à l'exception des opérations de marché (dérivés, position en cash) et des encours détenus par les autres entités de financement du Crédit Agricole.

A ce stade, la mesure du risque est évaluée exhaustivement et qualitativement. Des alertes sont générées en cas d'anomalies de partenaires, d'encours et d'absence de données essentielles.

Par ailleurs, le rapprochement mensuel comptable (PCCA PCCI ; N1 N2 N3), entre les encours prêts de la balance comptable et ceux traités par les dispositifs risques Bâle II, permet de qualifier l'exhaustivité de la mesure des engagements. La méthodologie appliquée est celle recommandée par Crédit Agricole SA. Elle couvre aujourd'hui les créances bilan et hors bilan avec les pistes d'audit nécessaires.

### **3. Dispositif de surveillance des engagements**

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

La surveillance du risque crédit de la Caisse régionale repose sur une triple approche :

- une approche par les performances comptables et Bâle II, sur laquelle des tableaux de bord mensuels sont élaborés et des indicateurs suivis en historique,
- une approche de contrôles permanents portant sur le respect des règles et processus d'engagement définis dans le cadre de politique crédit de la Caisse régionale et notamment sur le respect des limites (concentration, division des risques)
- une approche de revues de portefeuilles permettant de suivre les risques importants et leur prise en considération (Grands Risques et Risques Forts).

#### Les tableaux de bord :

Les mesures du risque de contrepartie sont réalisées par deux dispositifs Bâle II : LUC et Gérico. Elles sont historisées sous infocentre pour confectionner les tableaux de bord de gestion incluant divers indicateurs risques et notamment des indicateurs Bâlois (EL/EAD, RWA/EAD, taux de défaut, taux de CDL, taux de risques sensibles, taux de couverture par les provisions...). Après segmentation (réseau, marché, financement, secteur, critères de la politique des risques de la Caisse régionale), ces données permettent de localiser les zones sensibles de la Caisse régionale, de définir des revues risque et d'établir des actions concrètes d'évolution des pratiques et politiques.

Un bilan du risque de crédit est établi et sa synthèse est présentée à la Gouvernance mensuellement en Comité de Direction et trimestriellement en Comité des Risques, en Conseil d'Administration.

### **3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

Le suivi des concentrations individuelles par marché s'effectue sur un périmètre normalisé, le groupe de risque Bâle II. Ce suivi ainsi que le rapprochement des limites internes mentionnées ci-dessus (seuils en EAD Bâle II) sont réalisés à trois niveaux :

- par le marché, dans le respect des politiques d'intervention crédit officielles. Il s'agit de contrôles internes à la décision et de vérifications mensuelles dans le cadre des contrôles permanents de premier niveau,
- par le contrôle général des risques, lors de ses contrôles mensuels des limites de division et de concentration, reportés dans l'outil de contrôle permanent,
- lors des revues risques sur les contreparties majeures de la Caisse régionale, les revues risques « forts » et les revues détection.

Les nouvelles contreparties au-delà des normes de concentration des risques doivent faire l'objet de présentation en Comité des Engagements CR accompagnées d'un avis risque indépendant émis par l'unité de contrôle général des risques s'agissant des entreprises les plus importantes de la Caisse régionale.

En outre, la filière risques de la Caisse Régionale transmet trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le reporting de ses engagements les plus importants à travers la « Déclaration des Grands Risques ».

### **3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel**

Des revues périodiques de portefeuille étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations.

Les revues de portefeuille et de suivi sectoriel ainsi que les revues de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance sont définies au sein de la Caisse Régionale.

Par ailleurs, sont identifiés par algorithme dans le Système d'Information et à dire d'expert les cas de forbearance, qui concernent les contrats dont l'échéancier a été modifié pour raison de risque ainsi que les nouveaux crédits octroyés destinés à éviter des impayés sur des crédits existants.

Les revues ont été adaptées depuis le second trimestre 2020, conformément aux préconisations Groupe, afin de prendre en compte en particulier la nouvelle définition du défaut et le contexte spécifique crise COVID.

### **3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des Risques et contrôles permanents.

Elles font l'objet d'un suivi à travers des revues dédiées, et font l'objet de schémas délégataires spécifiques.

### **3.4 Processus de suivi des risques de crédit sur base consolidée**

Les principaux indicateurs de suivi du risque crédit consolidé, complétés d'analyses spécifiques le cas échéant sont présentés trimestriellement au Comité des Risques et Conseil d'Administration.

Enfin, les principaux indicateurs risques sont portés à la connaissance des membres du comité de Direction à travers le « point risques mensuel ».

### **3.5 Processus de surveillance et de gestion du risque pays**

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un Etat.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'Etat, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

La Caisse régionale n'a pas spécifiquement de risque pays à gérer.

### **3.6 Stress tests de crédit**

La considération de stress scénario fait l'objet d'une démarche nationale sous l'égide de Crédit Agricole SA.

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est backtesté.

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Un stress test crédit global est réalisé à minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans. Les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique

(Pilier 2). Ils sont présentés en Comité de Contrôle Interne et communiqués au Conseil d'Administration de la caisse régionale dans le cadre du Comité des Risques.

Les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2).

## 4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

### Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les garanties contractualisées sont valorisées sur la base des actes et expertises au dossier, le cas échéant par un expert externe. Elles sont référencées dans le logiciel GREEN afin d'être gérées selon les recommandations Bâle II. Les outils systèmes Bâle II déterminent l'éligibilité, le taux de perte applicable à la créance et l'assiette retenue pour le calcul de la perte attendue. Chaque créance est alors affectée dans une classe de pondération par l'outil de gestion des risques Gérico, lequel effectue la quantification du risque pondéré brut selon les courbes de risques normées par le Régulateur. Chaque étape du process est contrôlée, les créances en anomalie étant mesurées prudentiellement en méthode standard.

La revalorisation des garanties est automatisée selon des règles, des profils d'érosion et des indices nationaux ou peut s'effectuer à dire d'expert. Les titres nantis gérés au sein du Groupe Crédit Agricole sont ainsi actualisés mensuellement par les valeurs communiquées par la filiale dépositaire, celle des biens hypothéqués suit des indices immobiliers et les véhicules gagés sont amortis selon des profils de CA Leasing.

Cette gestion intègre la pondération des tiers garants majeurs de la Caisse régionale (FONCARIS, CAMCA, Bpifrance Financement...) et les garanties éligibles par leur nature ou à dire d'expert. Elle procure un environnement de contrôle sur ces aspects pour les fiabilisations nécessaires, le suivi de la valorisation et l'intégration au calcul du risque pondéré.

Lorsqu'un dossier client est transmis au service recouvrement amiabil ou contentieux, les garanties sont réexaminées et revalorisées par application de décotes prudentielles afin d'élaborer les provisions pour risque avéré. Des revues périodiques des stocks défauts et des créances douteuses permettent de contrôler et, le cas échéant, de réajuster le provisionnement.

STRUCTURE DES GARANTIES 31/12/2021							
	Montant EAD	% Sûretés réelles	% Sûretés personnelles	% Contre garanties Organismes spécialisés	% Dailly	% Autres garanties	% Sans garantie
ENTREPRISE	2 520 947 854	42,19%	18,68%	10,89%	0,03%	1,57%	26,65%
COLLECTIVITE PUBLIQUE	861 449 618	3,40%	3,72%	0,00%	0,00%	0,00%	92,88%
PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER	180 301 784	75,01%	6,49%	0,11%	0,00%	1,79%	16,60%
PROFESSIONNEL	1 858 085 045	56,59%	17,80%	10,98%	0,00%	0,27%	14,35%
AGRICULTEUR	2 744 596 575	16,56%	39,51%	4,27%	0,00%	1,26%	38,41%
ASSOCIATION	5 668 785	28,57%	11,21%	0,46%	0,00%	1,54%	58,22%
PARTICULIER	6 403 566 548	44,56%	2,55%	40,67%	0,00%	0,00%	12,23%
NON RENSEIGNE	154 779	0,00%	84,88%	0,00%	0,00%	0,00%	15,12%

### III. Expositions

#### 1. Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse Régionale correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple, les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32). Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

## Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instrument financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>16 489</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture		□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>□</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>□</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Titres de dettes</b>	<b>16 489</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>13 123 498</b>	<b>535</b>	<b>3 711 533</b>	<b>448 446</b>	<b>4 682 156</b>	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	80 801	535	21 137	3 167	35 574	□
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>16 684</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>12 644 716</b>	<b>535</b>	<b>3 711 533</b>	<b>448 446</b>	<b>4 682 156</b>	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	80 801	535	21 137	3 167	35 574	□
<b>Titres de dettes</b>	<b>462 098</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>13 139 987</b>	<b>535</b>	<b>3 711 533</b>	<b>448 446</b>	<b>4 682 156</b>	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	80 801	535	21 137	3 167	35 574	□

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>37 011</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>□</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>□</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Titres de dettes</b>	<b>37 011</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>12 391 447</b>	<b>736</b>	<b>3 522 651</b>	<b>391 645</b>	<b>4 309 346</b>	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	79 031	736	20 545	2 011	33 802	□
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>8 849</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>11 970 347</b>	<b>736</b>	<b>3 522 651</b>	<b>391 645</b>	<b>4 309 346</b>	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	79 031	736	20 545	2 011	33 802	□
<b>Titres de dettes</b>	<b>412 251</b>	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>12 428 458</b>	<b>736</b>	<b>3 522 651</b>	<b>391 645</b>	<b>4 309 346</b>	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	79 031	736	20 545	2 011	33 802	□

**Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement**

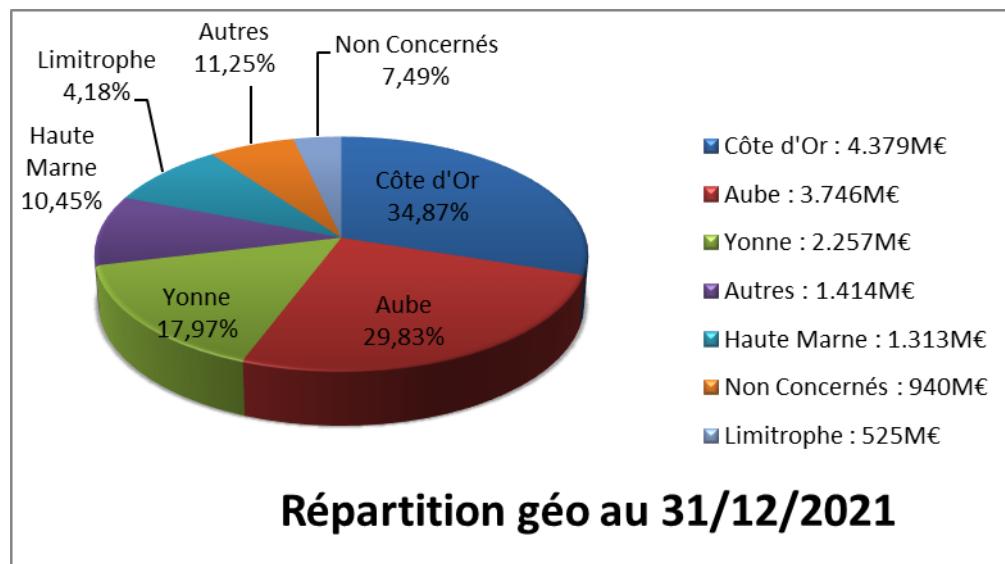
(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<b>Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>419 625</b>	□	□	□	□	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	216	□	□	□	□	□
<b>Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>1 445 561</b>	□	<b>72 029</b>	<b>45 106</b>	<b>184 607</b>	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	3 074	□	50	440	1 018	□
<b>Total</b>	<b>1 865 186</b>	□	<b>72 029</b>	<b>45 106</b>	<b>184 607</b>	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	3 290	□	50	440	1 018	□

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<b>Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>368 120</b>	□	□	□	□	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	436	□	□	□	□	□
<b>Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>1 444 107</b>	□	<b>89 156</b>	<b>49 170</b>	<b>180 596</b>	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	2 676	□	23	□	1 072	□
<b>Total</b>	<b>1 812 227</b>	□	<b>89 156</b>	<b>49 170</b>	<b>180 596</b>	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	3 112	□	23	□	1 072	□

## 2. Concentration

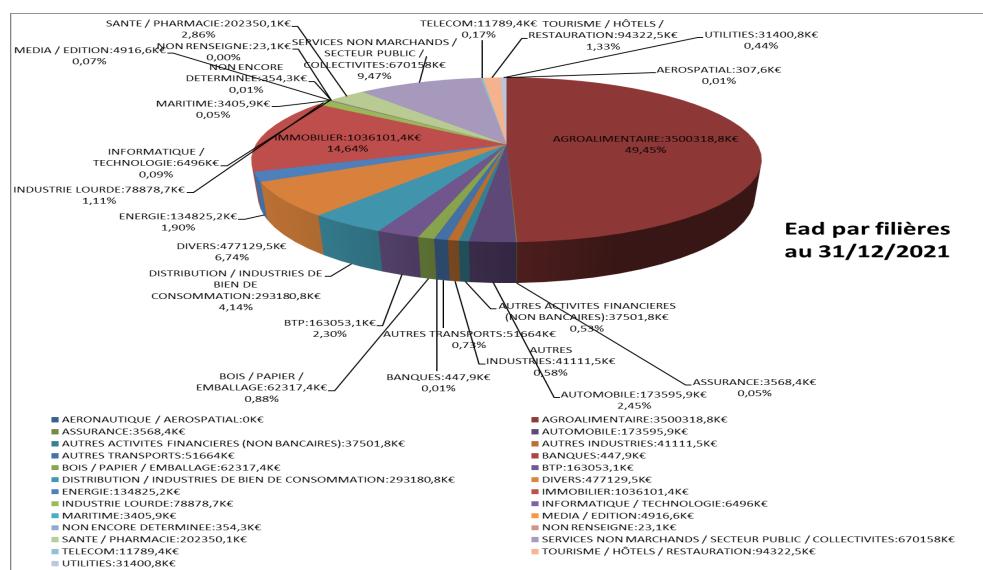
### 2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

la répartition du géographique du portefeuille est la suivante au 31 décembre 2021.



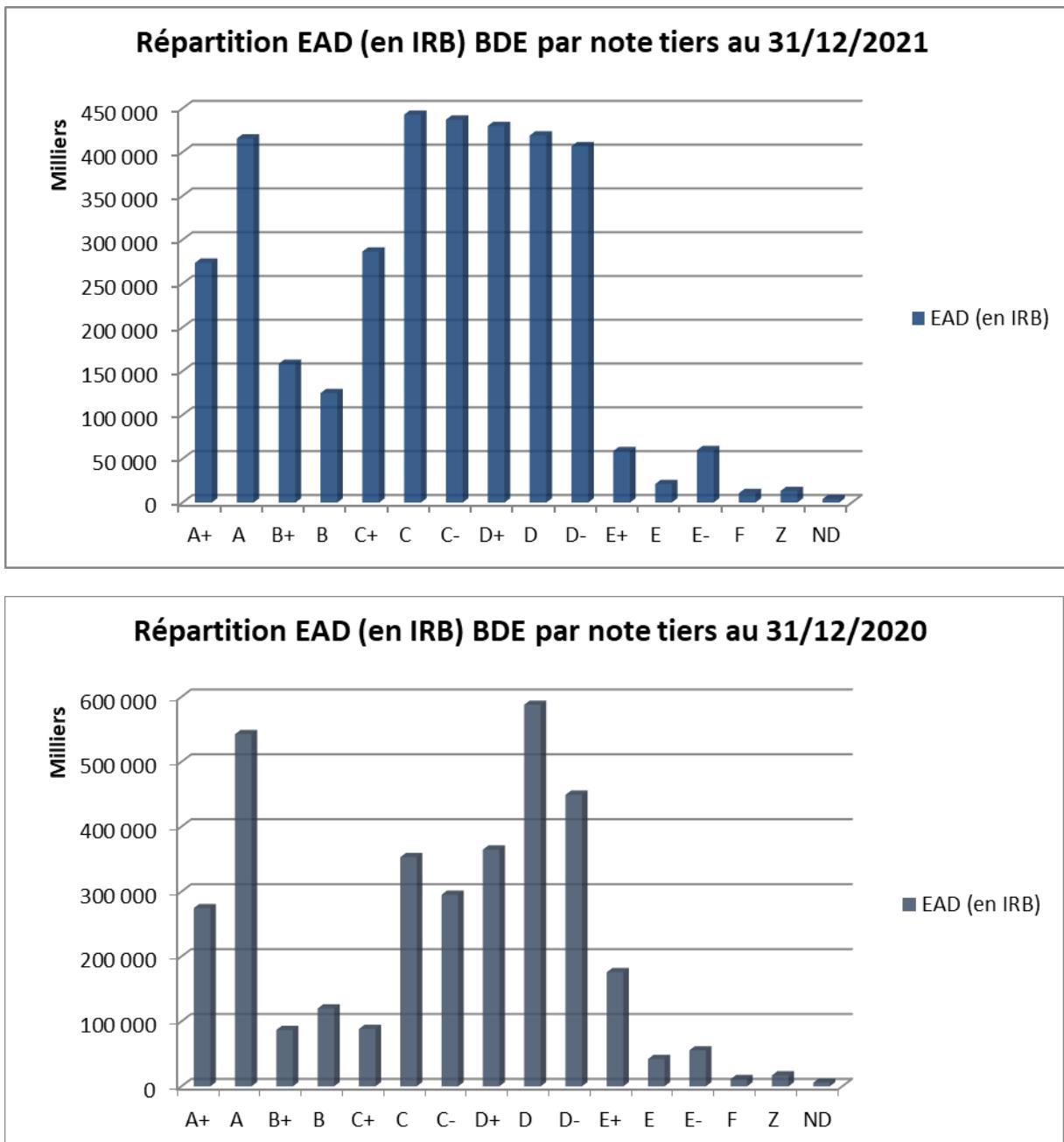
### 2.2 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

La ventilation du portefeuille global au 31 décembre 2021 demeure selon une vue d'ensemble globalement stable par rapport à l'année 2020 et demeure dominée par l'Agro-alimentaire.



### 3. Qualité des encours

#### 3.1 Analyse des encours par notation interne



La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques,

promotion immobilière). Les graphiques ci-dessus présentent la ventilation de l'exposition au défaut (EAD) de ces encours par grade Bâle II au 31 décembre 2021.

### **3.2 Dépréciation et couverture du risque**

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

#### **Dépréciation du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles déduction faite de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### **Dépréciation en application de la norme IFRS9**

Par ailleurs, sont enregistrées des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default – LGD).

### Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	7 028 151	79 316		7 107 467	5 986 716	14 536		6 001 252
	0,5% < PD ≤ 2%	1 090 756	264 075		1 354 831	1 601 968	7 109		1 609 077
	2% < PD ≤ 20%	447 551	604 648		1 052 199	783 004	529 696		1 312 700
	20% < PD < 100%		18 201		18 201		101 163		101 163
	PD = 100%			156 356	156 356			165 469	165 469
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>8 566 458</b>	<b>966 240</b>	<b>156 356</b>	<b>9 689 054</b>	<b>8 371 688</b>	<b>652 504</b>	<b>165 469</b>	<b>9 189 661</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	2 458 042	11 925		2 469 967	2 037 386	999		2 038 385
	0,6% < PD < 12%	911 808	193 444		1 105 252	1 194 341	94 268		1 288 609
	12% ≤ PD < 100%		63 081		63 081		79 436		79 436
	PD = 100%			54 063	54 063			59 472	59 472
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>3 369 850</b>	<b>268 450</b>	<b>54 063</b>	<b>3 692 363</b>	<b>3 231 727</b>	<b>174 703</b>	<b>59 472</b>	<b>3 465 902</b>
Dépréciations		(28 431)	(99 866)	(129 618)	(257 915)	(34 834)	(83 372)	(145 910)	(264 116)
<b>Total</b>		<b>11 907 874</b>	<b>1 134 823</b>	<b>80 801</b>	<b>13 123 498</b>	<b>11 568 581</b>	<b>743 835</b>	<b>79 031</b>	<b>12 391 447</b>

### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	□	□		□	□	□		□
	0,5% < PD ≤ 2%	□	□		□	□	□		□
	2% < PD ≤ 20%	□	□		□	□	□		□
	20% < PD < 100%		□		□		□		□
	PD = 100%			□	□			□	□
<b>Total Clientèle de détail</b>		□	□	□	□	□	□	□	□
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	16 489	□		16 489	37 011	□		37 011
	0,6% < PD < 12%		□		□	□	□		□
	12% ≤ PD < 100%		□		□	□	□		□
	PD = 100%			□	□			□	□
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>16 489</b>	□	□	<b>16 489</b>	<b>37 011</b>	□	□	<b>37 011</b>
<b>Total</b>		<b>16 489</b>	□	□	<b>16 489</b>	<b>37 011</b>	□	□	<b>37 011</b>

### **Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engageme nts provisionn és (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engageme nts provisionn és (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	599 412	214		599 626	551 709	206		551 915
	0,5% < PD ≤ 2%	107 962	4 547		112 509	132 704	70		132 774
	2% < PD ≤ 20%	48 699	31 461		80 160	60 385	20 431		80 816
	20% < PD < 100%		433		433		3 707		3 707
	PD = 100%				2 190	2 190			2 102
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>756 073</b>	<b>36 655</b>		<b>794 918</b>	<b>744 798</b>	<b>24 414</b>	<b>2 102</b>	<b>771 314</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	407 491	2 953		410 444	336 532	□		336 532
	0,6% < PD < 12%	220 320	23 481		243 801	315 997	22 200		338 197
	12% ≤ PD < 100%		4 899		4 899		7 640		7 640
	PD = 100%				1 355	1 355			1 149
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>627 811</b>	<b>31 333</b>		<b>660 499</b>	<b>652 529</b>	<b>29 840</b>	<b>1 149</b>	<b>683 518</b>
Provisions (1)		(4 074)	(5 311)		(471)	(9 856)	(5 620)	(4 530)	(575)
<b>Total</b>		<b>1 379 810</b>	<b>62 677</b>		<b>1 445 561</b>	<b>1 391 707</b>	<b>49 724</b>	<b>2 676</b>	<b>1 444 107</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engageme nts provisionn és (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engageme nts provisionn és (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	14 202	□		14 202	12 401	□		12 401
	0,5% < PD ≤ 2%	4 381	1 017		5 398	7 682	□		7 682
	2% < PD ≤ 20%	1 729	1 770		3 499	2 334	1 803		4 137
	20% < PD < 100%		33		33		41		41
	PD = 100%				1 568	1 568			413
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>20 312</b>	<b>2 820</b>		<b>24 700</b>	<b>22 417</b>	<b>1 844</b>	<b>413</b>	<b>24 674</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	351 479	□		351 479	284 749	□		284 749
	0,6% < PD < 12%	36 050	5 788		41 838	46 041	7 530		53 571
	12% ≤ PD < 100%		4 351		4 351		7 654		7 654
	PD = 100%				201	201			1 323
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>387 529</b>	<b>10 139</b>		<b>397 869</b>	<b>330 790</b>	<b>15 184</b>	<b>1 323</b>	<b>347 297</b>
Provisions (1)		(476)	(915)		(1 553)	(2 944)	(668)	(1 883)	(1 300)
<b>TOTAL</b>		<b>407 365</b>	<b>12 044</b>		<b>216</b>	<b>419 625</b>	<b>352 539</b>	<b>15 145</b>	<b>436</b>
									<b>368 120</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### **4. Coût du risque**

En 2021, le coût du risque dans les comptes sociaux constitue une charge de 4,5 M€, contre 22 M€ en 2020.

Le coût du risque est essentiellement représentatif des efforts de provisionnement, tant pour le provisionnement individuel des créances douteuses que pour les provisions IFRS9. 2021 est caractérisé par un taux de créances douteuses très faible.

Au niveau des comptes consolidés, le détail de la constitution du coût du risque est présenté en note 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

### **IV. Application de la norme IFRS9**

#### **1. Evaluation du risque de crédit**

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour rappel, la première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été intégrée à partir du deuxième trimestre 2020.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour l'arrêté du 31/12/2021 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios, pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production au 31 décembre 2021, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023. Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2021, sur la base des informations et des données disponibles à cette date.

**Le premier scénario**, qui est le scénario central, comprend un profil de croissance continuant à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 mais intègre un rebond de la croissance portée par la consommation. Une inflation importante mais temporaire à priori est relevée sur les USA, avec une accélération transitoire mais sans dérapage en zone Euro.

**Le deuxième scénario**, « adverse modéré » se distingue du scénario central par une remontée de l'inflation plus durable et plus marquée. Il intègre en zone euro et en France un freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022 et une remontée du chômage associé aux faillites plus marquées.

**Le troisième scénario** est légèrement plus favorable que le premier scénario et suppose que les tensions apparues sur les prix des matières premières et des biens Intermédiaires en 2021 se résorbent assez nettement à partir de 2022.

**Le quatrième scénario**, le moins probable et le plus négatif, est celui utilisé dans le cadre du stress budgétaire (juillet 2021), caractérisé par un choc de « surchauffe », une forte inflation et une remontée des taux longs aux Etats-Unis, additionné à de multiples crises dans différents pays.

Les mesures de soutien ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et /ou sectorielles liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local) par la Caisse Régionale, complétant ainsi les scénarios macroéconomiques définis en central

Ainsi, la Caisse Régionale a procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du forward looking local sur la filière THR, très à risque, par la mise en place notamment d'un CLARC.

## **2. Evolution des ECL**

L'exposition aux risques des créances saines et dégradées est 138,9 M€ en décembre 2021.

Le taux de Stage 2 connaît une forte augmentation par rapport au 30 décembre 2020 ; ceci s'explique principalement par l'évolution de la méthode de calcul de la dégradation significative en réponse à la recommandation BCE dans la « Dear CEO Letter ». Il passe de 6,49% au 30 décembre 2021 à 9,58% au 31 décembre 2021



# RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

## **I. Objectifs et politique**

La maîtrise des risques de marché du Crédit Agricole SA repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché marqué par la crise sanitaire, la récession planétaire d'une ampleur inédite, les élections américaines, le Brexit, la forte volatilité des marchés financiers et le soutien massif des états et des banques centrales pour contrer les effets de la crise économique, le Caisse Régionale a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

## **II. Gestion du risque**

### **1. Dispositif local et central**

Le contrôle des risques de marché du Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de

marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché ;

- au niveau de la Caisse régionale, un responsable des Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Dans le cadre de la gestion des excédents des fonds propres, la Caisse régionale détient un fonds dédié SEQUANA géré par Amundi et un fond dédié CHAMPAGNE BOURGOGNE RENDEMENT géré CPR. Les risques de marché relatifs à SEQUANA et CHAMPAGNE BOURGOGNE RENDEMENT sont suivis sur une base consolidée avec les titres à la juste valeur par résultat et à la juste valeur par capitaux propres recyclables détenus par la Caisse Régionale. Par ailleurs, au sein des deux fonds dédiés, les sociétés de gestion mettent en œuvre un suivi de risque et une diversification des actifs en termes de stratégies, de styles de gestion, de zones géographiques visant à limiter la volatilité des valorisations.

Les procédures Groupe définissent le niveau d'information, le format et la périodicité des reportings que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

## 2. Les Comités de décision et de suivi des risques

### **Organes de suivi des risques de niveau Groupe :**

Trois comités sont mis en place au niveau central pour suivre les risques au niveau du Groupe : le Comité des Risques Groupe (CRG), le Comité de suivi des Alertes et le Comité Normes et Méthodologies.

Leur rôle consiste principalement à proposer un cadre normatif pour la gestion des risques par les différentes entités du Groupe, y compris les Caisses régionales, et de surveiller son application.

### **Organes de suivi des risques de niveau local :**

L'ensemble des limites encadrant la gestion des risques de marché est défini par la politique financière de la Caisse régionale. Elle est actualisée semestriellement par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique, de la réglementation et de réformes initiées par les autorités de tutelle.

La politique financière précise également le rôle et la composition du Comité financier. Le Comité Financier se réunit mensuellement. Il assure le pilotage de la politique définie,

détermine sa mise en œuvre, s'assure des contrôles et reportings et prépare les évolutions à soumettre au Conseil d'Administration. Le Directeur Financier rapporte au Comité de Direction. Un compte-rendu semestriel est effectué auprès du Conseil d'Administration.

### **III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché**

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs de risque dont la plupart font l'objet de limites et, ou de seuils d'alerte. Il s'appuie notamment sur des scénarios de crise et des indicateurs complémentaires.

#### **1. Les scénarios de crise**

Les scénarios de crise, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;

Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le risque de perte sur le portefeuille de titres à la juste valeur par résultat et à la juste valeur par capitaux propres recyclables est suivi au travers de deux scénarios communs au Groupe, dont les hypothèses sont définies au niveau central : le scénario de crise Groupe et le scénario de crise adverse un an. Le risque sur le portefeuille de titres au coût amorti est également suivi à l'aide du scénario de crise Groupe.

Chaque mois, les résultats de ces scénarios sont communiqués au Comité Financier. Leur impact est mesuré par classe d'actif.

Une limite portant sur l'impact du scénario de crise Groupe est fixée à hauteur de 5% des fonds propres totaux de la Caisse (Tier 1 + Tier 2).

Un dispositif d'alerte à destination de la Direction Générale et du Conseil d'Administration est fixé en fonction du niveau des pertes calculées : si le montant des pertes dépasse 90% de la limite, la Direction Générale via le Comité Financier en est informée ; si le montant des pertes dépasse 95% de la limite, le Conseil d'Administration en est informé. Des mesures correctrices sont proposées.

Il existe par ailleurs d'autres seuils d'alerte de niveau Comité Financier concernant notamment l'impact du scénario de crise Groupe sur le portefeuille de titres au coût amorti et l'impact du scénario de crise adverse un an sur le portefeuille à la juste valeur par résultat et la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale respectait toutes les limites des scenarios de crise :

Au 31/12/2021	Impact du scénario de crise		
	Classe d'actifs	Stress adverse un an Titres de placement	Stress Groupe Titres de placement
Actions	-5,73	-4,00	0,00
Diversifié	-7,39	-5,84	0,00
Monétaire	0,00	0,00	0,00
Obligataire	-21,20	-16,29	-36,56
Total	-34,32	-26,14	-36,56

## 2. Les indicateurs complémentaires

En plus des scénarios de crise, il existe d'autres limites propres à la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne portant sur :

- La dotation nette aux provisions de l'exercice sur le portefeuille de placement, qui ne doit pas dépasser 3 % du PNB de l'exercice précédent.
- L'allocation du portefeuille de placement en actions et en actifs « alternatif ».

Le Comité Financier et le Conseil d'Administration sont prévenus en cas d'atteinte des limites.

Il existe également d'autres seuils d'alerte portant sur :

- La sensibilité au risque de taux du portefeuille LCR
- Le niveau global des provisions
- Les pertes individuelles par ligne de titres
- L'interdiction de détention d'un portefeuille de transaction et d'opérations de dérivés non adossées
- Le risque et l'allocation d'actifs des fonds dédiés Sequana et Champagne Bourgogne Rendement.

La Direction Générale est prévenue via le Comité Financier en cas d'atteinte d'un seuil d'alerte.

## 3. Utilisation des dérivés de crédit

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'utilise pas de dérivés de crédit pour couvrir le risque de contrepartie de son activité des prêts. Par conséquent, la Caisse régionale n'est pas dotée de politique particulière à cet égard.

## **IV. Risque action**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque sur actions sur le portefeuille de placement. La Caisse régionale ne dispose pas de portefeuille de trading.

## 1. Risque sur actions provenant des activités de trading

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne pratique pas ces activités.

## 2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Le risque sur actions provient de la détention dans le portefeuille de placement de fonds de capital investissement (FCPI, FCPR), ainsi que de la détention d'une exposition action au travers des fonds dédié Sequana et Champagne Bourgogne Rendement.

L'encours exposé au risque action s'élève à 13,70 M€ au 31 décembre 2021, sur une valeur totale de marché du portefeuille de placement de 450,61 M€.

La note 11 de l'annexe aux comptes consolidés présente la répartition des instruments de capitaux propres à la juste valeur par modèle de valorisation.

La note 6.4 l'annexe aux comptes consolidés présente, notamment, les encours et les gains et pertes latents sur actions comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.



# **GESTION DU BILAN**

## ***I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels***

Les limites encadrant les risques de transformation et les risques sur la gestion pour compte propre sont définies dans la politique financière de la Caisse régionale.

La politique financière est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale. Elle a pour objet d'assurer l'optimisation de ses ressources et de ses emplois financiers, tant en terme de nature que de rentabilité, en veillant au respect des règles internes au Groupe Crédit Agricole et des normes prudentielles de la profession bancaire, dans le double but de contribuer aux objectifs stratégiques et d'assurer la sécurité financière.

Deux fois par an, une proposition de politique financière intégrant d'éventuelles modifications et mises à jour en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique et de la réglementation, est présentée au Conseil d'Administration.

Deux fois par an, un bilan de la mise en œuvre de la politique financière est présenté au Conseil d'Administration. Ce bilan porte sur l'activité du semestre précédent.

Le tableau de bord, à destination de la Direction Générale, récapitulant les opérations et leurs résultats, est établi mensuellement. En parallèle, un suivi comptable des titres est effectué mensuellement sur la base des valorisations communiquées par les contreparties.

Les niveaux de délégations sont définis par le Conseil d'Administration et le Directeur Général. Ils précisent les limites opérationnelles accordées au Directeur Financier et au service Finances et Trésorerie.

Par ailleurs, des reportings exhaustifs sur l'exposition de la Caisse régionale aux risques financiers sont transmis régulièrement à Crédit Agricole SA dans le cadre du contrôle des risques de marché et de gestion de bilan du groupe Crédit Agricole.

## ***II. Risque de taux d'intérêt global***

### **1. Objectifs et politique**

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

## 2. Gouvernance

La gestion de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux se fait dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité Financier.

Les programmes de couverture sont définis par la Direction Financière et soumis à la validation au Comité Financier qui suit également la mise en place de ses décisions précédentes. Le Directeur responsable des risques et des contrôles permanents est membre permanent du Comité financier.

Deux fois dans l'année, la Conseil d'Administration est informé de l'application de la politique financière en matière du risque de taux.

Par ailleurs, la Caisse régionale remonte au moins trimestriellement à Crédit Agricole SA le détail de son exposition au risque de taux.

## 3. Dispositif de mesure et d'encadrement

### **Mesure**

Conformément aux recommandations du Groupe, la mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta.

L'objectif est de permettre une sécurisation des marges à la production par la couverture des impasses au fur et à mesure qu'elles apparaissent.

### **DISPOSITIF DE LIMITES**

Conformément à l'arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, la Caisse régionale détermine au moins annuellement les limites d'exposition au risque de taux qu'elle retient. Les limites d'exposition sont fixées par le Comité Financier en montant de l'impasse annuelle par échéance, en distinguant l'exposition à la baisse ou à la hausse des taux.

Le risque de taux de la Caisse régionale ne doit pas dépasser les limites correspondant à une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% (scénario catastrophe). L'impact de ce scénario doit à tout moment être inférieur à :

- 10% des fonds propres prudentiels (une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% ne doit pas entraîner une perte actualisée sur 30 ans supérieure à 10% des fonds propres prudentiels de CACB)
- 5% du PNB d'activité budgété pour les deux premières années
- 4% du PNB d'activité budgété pour les années 3 à 10.

Le Conseil d'Administration arrête les limites d'exposition.

La Caisse régionale couvre son exposition au risque de taux par des opérations de swaps.

#### **4. Évaluation du besoin en capital interne**

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (effet gamma des caps, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).
- des limites sur l'exposition en risque de taux.

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

#### **5. Exposition**

Les gaps de taux présentés sont les gaps synthétiques (actif-passif).

<b>Gaps moyens au 31/12/2021 (M€)</b>	<b>Année 1</b>	<b>Années 2 à 5 (moyenne)</b>	<b>Années 6 à 10 (moyenne)</b>	<b>Années 11 à 15 (moyenne)</b>
Gaps Euro	-449 M€	172 M€	533 M€	283 M€



La sensibilité du PNB de la première année par rapport à une baisse de taux de 200 points de base est de 9M€.

Mesurée sur les 30 prochaines années, la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation de 200 points de base de la courbe des taux euro correspond à 89 M€ soit 6,1 % des fonds propres prudentiels de 1 465 M€.

Ces résultats intègrent l'impact de la macro-couverture.

### **III. Risque de change**

Au niveau du Groupe, la gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

- Le risque de change structurel résulte des investissements durables dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence de la Caisse régionale étant l'euro.
- Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciers.

L'exposition au risque de change structurel et opérationnel de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne est considérée comme non significative.

### **IV. Risque de liquidité et de financement**

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

## 1. Objectifs et politique

Le dispositif encadrant la gestion du risque de liquidité est défini par la politique financière de la Caisse régionale.

La gestion du risque de liquidité est conduite dans un souci permanent d'optimisation de sa rentabilité et en tenant compte des dispositions relatives au Contrôle Interne (arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque). Elle s'effectue en adéquation avec les normes de gestion de liquidité court terme et moyen terme du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales, Avances Spécifiques. Par ailleurs, elle peut émettre des Titres de Créances Négociables à court terme ou à moyen terme.

## 2. Gouvernance

Le groupe Crédit Agricole est doté d'un dispositif central d'encadrement du risque de liquidité. A ce titre, Crédit Agricole SA définit la méthodologie des mesures du risque, centralise et consolide les positions de différentes entités, y compris des Caisses régionales, vérifie le respect des règles et assure la liquidité et le refinancement du Groupe.

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse régionale gère son risque de liquidité et de refinancement en adéquation avec les règles du Groupe. Elle veille notamment à ce que son activité crédits soit refinancée dans le respect des équilibres en termes de montants, de durées et des coûts.

La mise en place de cette gestion est systématiquement présentée en Comité financier et suivie dans le Tableau de Bord financier. Elle fait par ailleurs l'objet de présentation semestrielle en Conseil d'Administration.

## 3. Méthodologie

Conformément à l'arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque et aux normes du Groupe, la Caisse régionale dispose d'un système de mesure de son exposition au risque de liquidité.

Il repose sur le pilotage de trois piliers :

- le respect des exigences réglementaires à savoir le ratio de liquidité réglementaire à un mois LCR et le NSFR ;
- un dispositif d'encadrement de la liquidité court terme, reposant sur :
  - trois scénarios de crise (global, idiosyncratique et systémique), dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme (jusqu'à un an) en fonction des réserves de liquidité, des flux de

trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;

- une limite sur les emprunts à court terme (« Limite Court Terme ») actualisée par Crédit Agricole SA chaque semestre en fonction d'une estimation des ressources maximum qui pourraient être levées par Crédit Agricole SA sur les marchés ;
- une limite de Position en Ressources Stables (« PRS »), qui vient limiter le montant d'emprunts court terme de la Caisse en fonction de ses propres remplacements sous forme de titres ou court terme ;
- un dispositif d'encadrement de la liquidité moyen-terme visant à éviter le risque de concentration des échéances de refinancement long terme.

#### 4. Données quantitatives

Le bilan cash est élaboré selon les normes du Groupe à partir des comptes de la Caisse régionale. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers et les compartiments du bilan cash, tels qu'ils apparaissent ci-dessous et dont la définition est communément admise sur la Place. Il permet de fournir une information simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité de la Caisse.

#### **Bilan Cash au 31/12/2021 (en M€)**

<b>Actifs</b>		<b>Passifs</b>	
Titres constitutifs de réserves	2 688		
Reverse repo	0		
Replacements à Court Terme	46		
Replacements à Long Terme	1 431		
Actifs de négocié nécessaires à l'activité	47		
Actifs clientèle	12 685		
Autres Actifs (Emplois permanents)	2 085		
<b>Total</b>	<b>18 982</b>		
		<b>Passifs</b>	
		Repo	58
		Ressources de marché à Court Terme	224
		Ressources de marché à Long Terme	3 225
		Passif de négocié nécessaire à l'activité	0
		Ressources clientèle	12 450
		Autres Passifs (Ressources permanentes)	3 026
		<b>Total</b>	<b>18 982</b>

Les encours correspondant au T-LTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operation), de 1 942 M€ au 31/12/2021, sont intégrés dans les Ressources de marché long terme. En effet, les opérations de T-LTRO II et T-LTRO III ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE, compte tenu de leur maturité contractuelle respective à 4 ans et à 3 ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

#### **Réserves de liquidité**

Au 31 décembre 2021, les réserves de liquidité de la Caisse régionale ventilées selon les normes du Groupe sont composées de la manière suivante (en millions d'euros) :

	2021.12	
	Valeur de marché	Valeur en stress de marché
Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	400	368
Obligations sécurisées éligibles banque centrale	0	0
Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	147	130
Actions appartenant à un indice majeur	0	0
OPCVM à VL quotidienne	282	201
titres bancaires éligibles BC	0	0
OPCVM à VL non quotidienne	0	0
Autres titres non éligibles BC	0	0
Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	750	750
Autres réserves mobilisables en central		0
	1 580	1 449

## Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

La moyenne des LCR fin de mois sur un an glissant est mentionnée ci-dessous :

En M€	Caisse Régionale
<b>Moyenne sur 12 mois au 31/12/2021</b>	
<b>COUSSIN DE LIQUIDITE</b>	1 926
<b>TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE</b>	971
<b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE</b>	199,2 %

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, la hausse du niveau des ratios LCR du Caisse Régionale et de Crédit Agricole S.A. est en ligne avec le recours du Groupe aux tirages T-LTRO 3 auprès de la Banque centrale.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 28 juin 2021.

En M€	Caisse Régionale
<b>Chiffres au 31/12/2021</b>	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT STABLE</b>	12 441
<b>FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE</b>	13 633
<b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE REFINANCEMENT STABLE (« NSFR »)</b>	109,6 %

Les ratios NSFR fin de période au 31 décembre 2021 s'élèvent à 109,6 % pour la Caisse Régionale.

## 5. Stratégie et conditions de refinancement en 2021

Depuis quelques années, la politique menée par la Banque Centrale Européenne a permis de maintenir une liquidité abondante dans l'Eurosystème. Cette situation d'excédents de liquidité a eu pour effet de maintenir les taux à des niveaux historiquement bas et a donc favorisé la Caisse régionale en termes de conditions de refinancement, via les conditions favorables dont bénéficie Crédit Agricole SA.

L'abondante liquidité dont dispose la Caisse régionale, de par sa position naturelle de liquidité et des refinancements reçus du Groupe (T-TLRO, Crédit Agricole Home Loan SFH, Caisse de Refinancement à l'Habitat) est replacée, le cas échéant, auprès de Crédit Agricole SA.

## **V. Politique de couverture**

Les opérations de couverture sont mises en place pour réduire l'impact de l'évolution des taux de marché sur des éléments du passif ou de l'actif. L'instrument utilisé est le swap.

La mise en place des opérations de couverture tient compte du profil d'exposition de la Caisse régionale au risque de taux d'intérêt général et s'effectue sous contrôle du Comité Financier dans le cadre défini par la politique financière de la Caisse régionale validée par le Conseil d'Administration.

### 1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

#### **Couverture de juste valeur (fair value hedge)**

La valeur d'une partie des ressources long terme du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (DAV créditeurs, collecte épargne à taux fixe ou indexé inflation, refinancement à taux fixe) est sensible à la baisse de taux de marché ou de l'inflation. Pour se couvrir, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne contracte des opérations de swaps prêteurs comptabilisés en macro-couverture de juste valeur.

En parallèle, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne couvre une partie de ses actifs à taux fixe (prêts) contre une hausse de taux en mettant en place des swaps emprunteurs comptabilisés dans la même catégorie.

Au 31 décembre 2021, l'encours total de la macro-couverture de juste valeur s'établit à 2.790 M€.

Pour l'ensemble des opérations, l'intention de couverture est documentée dès l'origine de l'opération et des vérifications trimestrielles sont effectuées sous forme de tests (prospectifs et rétrospectifs).

Pour certains prêts structurés, réalisés notamment dans le cadre des opérations avec la clientèle, et pour certains titres souverains du portefeuille de placement (dans la catégorie IFRS juste valeur par capitaux propres recyclables), la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne procède à l'adossement parfait sur les marchés financiers. Ces opérations sont comptabilisées en micro-couverture de juste valeur.

Au 31 décembre 2021, l'encours total de la micro-couverture de juste valeur s'établit à 227 M€.

### **Couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge)**

Aucune opération de couverture n'est comptabilisée en couverture de flux trésorerie.

### **2. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)**

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture de ce type.

# INFORMATIONS PRUDENTIELLES

## **Composition et pilotage du capital**

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-cb/particulier/informations/relation-banque-client.html>.

### **Situation au 31 décembre 2021**

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2021	31/12/2020
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>1 455</b>	<b>1 355</b>
dont Instruments de capital et réserves	2 704	2 356
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 249)	(1 001)
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>1 455</b>	<b>1 355</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2</b>	<b>17</b>	<b>19</b>
<b>FONDS PROPRES TOTAUX</b>	<b>1 472</b>	<b>1 374</b>
 <b>TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)</b>	 <b>5 724</b>	 <b>6 186</b>
<b>RATIO CET1</b>	<b>25,41%</b>	<b>21,90%</b>
<b>RATIO TIER 1</b>	<b>25,41%</b>	<b>21,90%</b>
<b>RATIO TOTAL CAPITAL</b>	<b>25,72%</b>	<b>22,21%</b>
 <b>TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER</b>	 <b>14 976</b>	 <b>14 687</b>
 <b>RATIO DE LEVIER</b>	 <b>9,71%</b>	 <b>9,23%</b>

Au 31 décembre 2021, les ratios de solvabilité de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.



# RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les PSEE (prestations de service essentielles externalisées).

## I. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction générale via le Comité de Contrôle Interne et remontée des éléments significatifs à l'organe délibérant (Comité des risques Administrateurs) ;
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels ;

Le dispositif risque opérationnel couvre le Périmètre de Surveillance sur base Consolidée de la Caisse Régionale et fait l'objet d'un audit régulier (intégré au plan d'audit pluriannuel).

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques du Groupe.

Sous la responsabilité du RCPR, le pilotage du dispositif des risques opérationnels est confié à une personne dédiée indépendante de toute fonction de contrôle périodique et de gestion « opérationnelle » : le Manager Risque Opérationnel (MRO)

Le Manager des Risques Opérationnels (MRO) assisté par 2 collaborateurs :

- ↳ Met en place le dispositif de gestion : cartographie des risques, collecte des incidents et de leurs conséquences financières, élaboration des scenarii majeurs, gestion des alertes d'incidents graves, documentation relative au dispositif, documentation fournie aux Unités Déclarantes des incidents, formation des Unités Déclarantes, etc....
- ↳ Anime le fonctionnement du dispositif de gestion : assistance, conseils, relances, sensibilisations, diffusions de reportings au management, au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration
- ↳ Contrôle : la fiabilité et la qualité de la collecte des incidents, la qualité de la cartographie, la réalisation des plans d'actions, etc....

- ↳ S'assure de l'exhaustivité de collecte des incidents et de leurs conséquences financières (notamment en coordination avec la comptabilité) en appliquant la méthodologie et les outils Groupe.

Par ailleurs, le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale.

Le suivi et le contrôle du dispositif est effectué par le Comité de Contrôle Interne où lui sont régulièrement présentés :

- les faits marquants de la période : un incident unitaire dont le montant excède 0,5% des fonds propres de base tiers one de la Caisse régionale est transmis immédiatement au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration pour le déclenchement d'une alerte au niveau du groupe Crédit Agricole ; les incidents de plus de 300.000 € (qui font également l'objet d'une alerte auprès du groupe Crédit Agricole), et tout incident étant qualifié comme significatif après analyse.
- les évolutions du dispositif de gestion et d'animation des risques opérationnels, l'état d'avancement des campagnes annuelles de révision de la cartographie des risques et des scénarios majeurs
- le suivi des plans d'actions sur les risques majeurs.
- les indicateurs clés risques opérationnels (KRI)

## **II. Méthodologie**

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA\_ Advanced Measurement Approach) pour les risques opérationnels, selon le dispositif défini par le Groupe. La validation par l'ACPR a été actée en décembre 2007.

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type Loss Distribution Approach.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
  - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
  - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Au niveau du groupe, un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

### III. Exposition

#### REPARTITION DU COUT DU RISQUE OPERATIONNEL 2021 PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE

Coût du risque opérationnel 2021 par catégorie de risque bâloise (en k€)		Fraude Interne	Fraude Externe	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, produits et pratiques commerciales	Dommages occasionnés aux actifs physiques	Exécution, livraison et gestion des processus	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	Total
Risque pur	Montant Brut	0	981	178	24	29	188	0	1400
	Montant Net	0	561	178	24	29	188	0	980
	% Montant Brut	0%	70%	13%	2%	2%	13%	0%	100%
	% Montant Net	0%	57%	18%	2%	3%	19%	0%	100%
Risque frontière crédit	Montant Brut	0	528	0	184	0	737	0	1449
	% Montant Brut	0%	36%	0%	13%	0%	51%	0%	100%

Le coût du risque opérationnel global net (pur et risque frontière crédit) 2021 s'établit à 2,43M€ marquant une baisse significative par rapport à 2020 (3,4M€).

En 2021, la Caisse Régionale a été principalement exposée à :

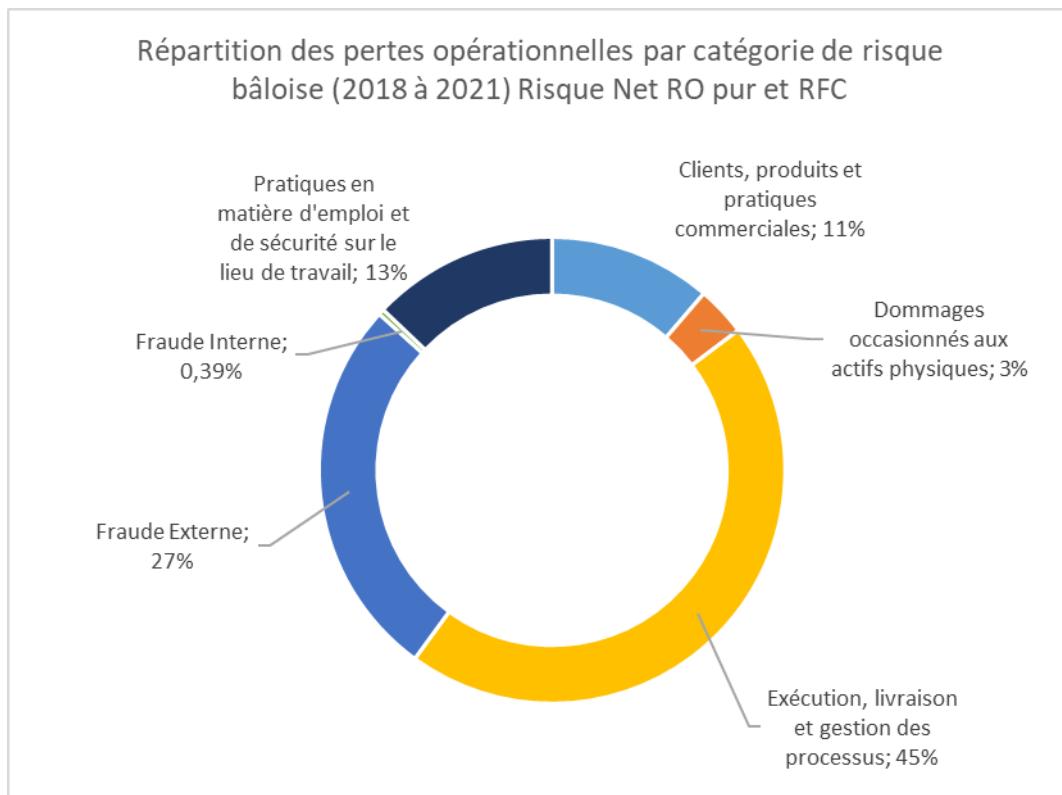
- De la fraude externe, en forte augmentation par rapport à l'année 2020, tirée par la fraude aux moyens de paiement dont :
  - ✓ De la fraude aux cartes bancaires (nombreuses opérations de faibles montant)
  - ✓ De la fraude aux virements suite à des phishing notamment
  - ✓ De la fraude aux chèques (dont un dossier de cavalerie)

Et de la fraude crédit (fausses factures...)

- Des pertes collectées dans la catégorie « Exécution, livraison et gestion des processus » tirée par le risque opérationnel frontière crédit (absence de contrat de prêt, perte de garantie).

Malgré la hausse de la fraude externe, le coût du RO 2021 reste contenu et n'a pas mis en exergue de nouvelle zone de risque non couverte.

#### **REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2018-2021)**

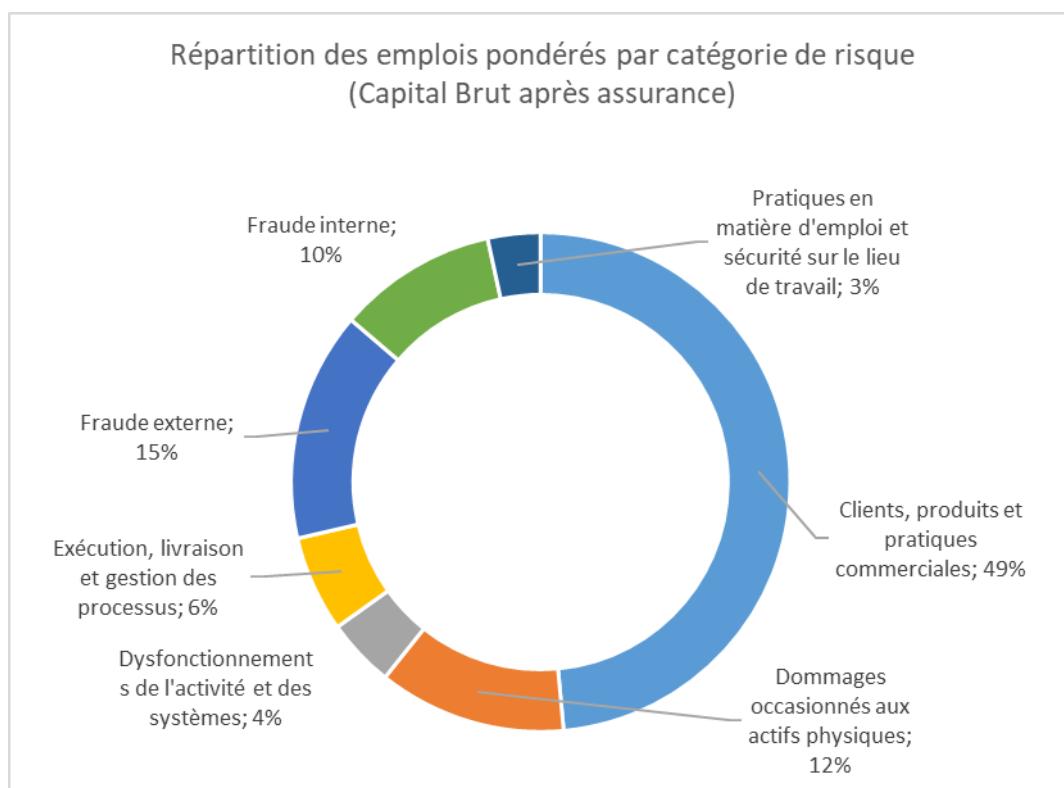


D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse-Régionale :

- Des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, erreurs de saisie...) tiré par le risque opérationnel frontière crédit.

- Une exposition croissante à de la fraude externe, principalement liée à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux, fraudes aux chèques) mais également au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, fausses factures)
- Une exposition mesurée aux pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail, impactée notamment par la collecte en 2020 des frais liés au Covid 19 (commandes de masques, gels hydro alcooliques, gants, plexiglas, les frais liés aux prestations de ménage supplémentaire ...) affectés à cette catégorie.
- Une exposition à la catégorie Clients tirée par quelques dossiers anciens gérés au recouvrement pour lesquels une provision a été enregistrée suite à assignation (défaut de conseil, soutien abusif, disproportion de caution...)

#### **REPARTITION DES EMPLOIS PONDERES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE EN 2021**



## **IV. Assurance et couverture des risques opérationnels**

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux

d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. Ces paramètres d'assurance sont validés par la CAMCA pour la Caisse-Régionale.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relative aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit différents contrats d'assurance en couverture des risques opérationnels.



## RISQUE JURIDIQUE

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2021 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées dans l'annexe aux comptes individuels en note 14.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.



## RISQUE DE NON CONFORMITE

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, des normes et usages professionnels et déontologiques, des principes fondamentaux qui figurent dans la Charte Ethique du Groupe Crédit Agricole et des instructions, codes de conduite et procédures internes à la Caisse régionale en relation avec les domaines relevant de la Conformité.

Ceux-ci recouvrent en particulier la protection de la clientèle, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du

droit d'alerte, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, collaborateurs), la Caisse régionale a pour objectif de faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et de la performance durable. Pour ce faire, elle bénéficie des avancées du groupe Crédit Agricole, qui avec le programme Smart Compliance, a pour objectif de donner une dimension plus opérationnelle à la fonction conformité, sans toutefois renoncer à ses missions fondamentales de contrôle. Ce programme se décline selon deux axes, l'un défensif visant à se protéger de tout risque réglementaire et d'image, l'autre offensif, en plaçant tous les intervenants internes d'un projet dans un objectif de qualité et de loyauté au service du client. Le dispositif s'appuie sur l'organisation et la gouvernance incluant la communication, la responsabilité et la formation des collaborateurs et enfin l'innovation, les technologies et l'utilisation des données au service de la conformité.

La Caisse régionale a déployé un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, qui s'appuie notamment sur une organisation, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, et qui permet d'établir une cartographie de ces risques. Un plan de contrôle dédié complète ce dispositif qui comprend également des reportings réguliers à la gouvernance.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité comprend, outre la diffusion de la charte éthique du groupe, un code de conduite qui en décline opérationnellement les principes. Ce Code de Conduite s'applique à tous, administrateurs, dirigeants, collaborateurs de la Caisse régionale. Le Code de Conduite a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. Il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Le dispositif est complété d'un droit d'alerte permettant au salarié, s'il constate une anomalie dans le processus normal de la remontée des dysfonctionnements ou s'il estime faire l'objet d'une pression susceptible de le conduire à la réalisation d'un dysfonctionnement, de signaler cet état de fait au responsable Conformité de la Caisse régionale. Une nouvelle plateforme informatique déployée en 2020 permet d'exercer cette faculté d'alerte en toute sécurité et confidentialité.

La Caisse régionale est particulièrement attachée à la protection de la clientèle. Ainsi, le dispositif d'inclusion bancaire a été revu pour mieux détecter les clients en situation de fragilité financière afin de leur proposer un accompagnement spécifique pour les empêcher de tomber dans la précarité, ou les aider à en sortir.

De même, la Caisse régionale a le souci de préserver ses intérêts et de protéger ses clients de toute fraude ; la crise sanitaire liée au COVID 19 et les bouleversements induits ont constitué une opportunité pour le développement de tous types d'escroqueries. Des outils ont été déployés pour lutter contre la fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux. La gouvernance a été renforcée et les supports de formation actualisés.

En matière de sécurité financière, et plus particulièrement de sanctions internationales, la Caisse régionale applique les dispositions prises au niveau du groupe, afin d'assurer la réussite du programme OFAC, notamment par le criblage et le filtrage des opérations, ainsi que la mise à jour des données clients permettant d'exclure un risque de sanctions internationales.

Au niveau du dispositif de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la Caisse régionale, en application des dispositions du groupe, tout en tenant compte de l'évolution des risques et des exigences réglementaires, a mis en œuvre un programme de révision périodique des KYC de ses clients. Enfin, des avancées dans le partage de KYC au sein du groupe Crédit Agricole devraient bénéficier à la Caisse régionale en simplifiant la collecte de documents.

En ce qui concerne le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Caisse régionale a sollicité les Responsables de traitements afin de mettre à jour les éléments figurant dans son registre de traitements de données.

L'ensemble de ces dispositifs fait l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité et le Directeur de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.



# **CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE BOURGOGNE**

## **DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE**

La politique RSE du groupe Crédit Agricole	P.106
La réglementation SFRD (politique relative aux risques en matière de durabilité)	P.107
La réglementation relative au Green Asset Ratio (GAR)	P.109
Présentation de la caisse régionale	P.112
Méthodologie et cadre réglementaire	P.117
Nos principaux risques et enjeux	P.120
- Animer les acteurs du territoire et s'engager auprès de nos parties prenantes	
- Soutenir le développement de notre territoire au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale	
- Viser une relation durable avec les clients et les sociétaires en protégeant leurs intérêts	
- Etre un employeur responsable	
Nos orientations	P.160
<i>Annexe : Politique d'intégration des risques de durabilité et des incidences négatives</i>	P.162

## **La politique RSE du groupe Crédit Agricole**

### **Notre stratégie Groupe : être un acteur d'une société durable**

En écho à sa volonté d'intégrer la RSE à l'ensemble de sa stratégie, le Groupe Crédit Agricole SA s'est doté en 2019 d'une Raison d'Être « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ».

C'est sur cette base, avec la volonté d'ancrer son utilité sociétale dans l'ensemble de ses activités, métiers et processus que s'est construit le projet Groupe "Ambitions 2022". Celui-ci traduit, au travers de 3 axes forts, la volonté de contribuer encore davantage aux Objectifs de développement durable (ODD). Il s'inscrit également dans les recommandations des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, que le Groupe a signés en septembre 2019.

Des objectifs clairement identifiés

Le Projet Client s'appuie sur son modèle de banque universelle de proximité ("pour tous et sur tous les territoires") et sur la diversité de ses expertises, avec pour objectif d'accompagner les clients dans la durée et de mieux répondre à leurs besoins et attentes.

Le Projet Humain est centré sur la responsabilité en proximité, pour offrir aux clients un accès permanent à un interlocuteur formé, autonome et agissant dans un cadre de délégation clair, avec pour moteur la confiance et l'engagement réciproque des collaborateurs et de l'entreprise.

Le Projet Sociétal s'appuie sur la volonté du Groupe de s'engager au service de ses territoires. Il vise à promouvoir le lien économique dans les territoires, permettre un développement économique plus partagé et faire de la finance durable un des leviers de croissance du Groupe.

Ce Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole a été enrichi cette année pour devenir un plan programme en 10 engagements, au cœur de toutes ses activités.

### **Le Projet Sociétal dévoilé le 1<sup>er</sup> décembre 2021 : activer en profondeur la transformation et l'innovation au cœur de toutes nos activités**

Le Crédit Agricole est délibérément engagé dans l'accompagnement des transformations sociétales et environnementales. Aujourd'hui, son rôle est de rendre possible une transition vers un modèle plus respectueux de l'environnement et porteur de progrès accessibles à tous. La réponse du Groupe face à cette révolution inédite est de rassembler autour de trois thématiques clés – le climat et la transition vers une économie bas carbone, la cohésion sociale et l'inclusion, et la transition agricole et agroalimentaire – qui donnent lieu à dix marqueurs

### **AGIR POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE BAS CARBONE**

*#1 Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sur notre empreinte propre et sur nos portefeuilles d'investissement et de financement*

*#2 Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique*

*#3 Intégrer des critères de performance extra-financière dans l'analyse de 100% de nos financements aux entreprises et agriculteurs*

## REFORCER LA COHESION ET L'INCLUSION SOCIALE

#4 Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client, pour favoriser l'inclusion sociale et numérique et s'adapter aux évolutions économiques et sociétales

#5 Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

#6 Favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation

#7 Amplifier la mixité et la diversité dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance

## REUSSIR LES TRANSITIONS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

#8 Accompagner l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable

#9 Permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique

#10 Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire

## **La réglementation SFRD (politique relative aux risques en matière de durabilité)**

La stratégie du Groupe repose sur 3 piliers :

1. La réorientation progressive de nos financements et investissements en ligne avec une trajectoire inférieure à 2°C
2. Une intégration de la transition énergétique dans la relation client
3. Une démarche en faveur de la cohésion sociale

### **Des actions concrètes en faveur d'une transition juste des territoires**

- La banque aide au quotidien ses clients entreprises à conjuguer au mieux efficacité énergétique, performance économiques et bénéfice d'image.
- Le Groupe Crédit Agricole s'engage à renforcer et accélérer les actions de réduction de son empreinte carbone ainsi que son programme de compensation des émissions de GES liés à ses consommations d'énergie et aux transports.
- Crédit Agricole est engagé de longue date dans l'investissement à impact social dans ses territoires à travers le soutien à l'emploi, au logement, à l'entrepreneuriat et à la santé.

Au côté d'Engie, le Groupe est leader dans la production d'énergie solaire et éolienne en France risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidents négatifs sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

#### ➤ **L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :**

- **Au niveau de la conception de ces produits**, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement

en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

- **Au niveau de la distribution de ces produits**, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.
- **La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités**
  - **Amundi**, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).
  - **Crédit Agricole Assurances**, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site [www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com).
- **Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.** Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

Enfin, **le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG**. Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises

partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

**La politique complète répondant à la réglementation SFDR est consultable en annexe.**

## **La réglementation relative au Green Asset Ratio (GAR)**

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les investissements « durables », c'est-à-dire ceux dans des activités économiques qui contribuent substantiellement à un objectif environnemental, tout en ne causant pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et en respectant certaines garanties sociales minimales. Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- a) L'atténuation du changement climatique
- b) L'adaptation au changement climatique
- c) L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
- d) La transition vers une économie circulaire
- e) La prévention et la réduction de la pollution
- f) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, publié le 10 décembre 2021 au Journal Officiel, définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties.

L'acte délégué « Climat », publié le 9 décembre 2021 au Journal Officiel, précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux.

Selon les dispositions de l'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, deux échéances de publications s'appliquent aux établissements bancaires :

- Une première obligation de reporting sur la base des données au 31.12.2021 sur (i) la part des activités dites « éligibles » et « non éligibles », c'est-à-dire **des activités listées dans l'acte délégué comme pouvant répondre à au moins un des deux objectifs environnementaux ou non** et (ii) la part des actifs exclus.
- Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31.12.2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (publication du ratio d'actifs verts notamment). L'analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non-financières assujetties (publication de leur chiffre d'affaire et capex alignés à partir de 2023) et les entreprises financières (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement sur le périmètre de la clientèle de détail et des collectivités et pour les financements dédiés.

**Pour le reporting 2021, Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne publie la part d'actifs éligibles, correspondant aux assiettes d'actifs sur la base desquelles sera menée l'analyse des actifs alignés (actifs durables) à partir de 2024.**

**Les activités éligibles sont définies et décrites par l'acte délégué « Climat ». Elles deviennent des activités alignées (et donc durables) si elles répondent aux critères suivants :**



- **Contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux**
- **Ne causent pas de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux**
- **Respectent certaines garanties sociales minimales**
- **Sont conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale)**

Pour ce premier reporting, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie (encours au 31 décembre 2021) :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules à moteurs pour les ménages de l'UE ;
- Financement des logements et autres financements spécialisés pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente.

Par ailleurs, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a estimé les actifs éligibles envers des entreprises financières et non financières soumises à la NFRD sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique. Ces estimations ne se fondant pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles. Le Crédit Agricole Champagne- publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.

Le montant d'**actifs éligibles** est rapporté aux **actifs couverts** qui correspond aux éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en-dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en-dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent trésorerie et autres actifs ;
- Les autres expositions sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail non-éligibles à la taxonomie.

En complément, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

- Les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux ;
- Le portefeuille de négociation.

<b>Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d'actifs éligibles et d'actifs non éligibles</b>	
<b>Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts</b>	45%
<b>Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts</b> ( <i>expositions avec la clientèle de détail et autres expositions avec les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD non-éligibles à la taxonomie</i> ).	22%

<b>Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs <u>exclus au numérateur</u> des indicateurs intermédiaires</b>	
Part de produits dérivés (portefeuille bancaire) dans le total d'actifs	0%
Part des prêts interbancaires à vue dans le total d'actifs	11%
Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs	0%
Part d'autres actifs <sup>8</sup> dans le total d'actifs	1%
Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs	20%
<b>Total</b>	32%

<b>Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs <u>exclus au numérateur et au dénominateur</u> des indicateurs intermédiaires</b>	
Part d'expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs	2%
Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs	0%
<b>Total</b>	2%

#### Part des actifs éligibles publiée de façon volontaire :

La part des actifs éligibles intégrant les estimations sur les contreparties financières et non financières de l'Union Européenne s'élève au 31/12/2021 à 63%.

<sup>8</sup> Détails des « autres actifs », si ce montant est important (immobilisations, goodwill...)

## **Présentation de la caisse régionale**

### ***Notre raison d'être***

***« Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société »***

### ***Nos valeurs***

***Proximité – Responsabilité – Solidarité***

### ***Nos missions***

***Accompagner nos clients dans la réussite de leurs projets de vie***

***Contribuer au développement socio-économique de notre territoire, riche d'opportunités :***

***Agriculture, Vignoble, Agroalimentaire, Tourisme, Santé...***

***Prendre en compte notre environnement et ses évolutions, marqué en 2020 par : la crise sanitaire, l'adaptation de nos organisations, notre rôle clé dans le soutien à l'économie, la digitalisation accélérée de la société, l'évolution de l'agriculture, le renforcement des inquiétudes liées au réchauffement climatique, l'émergence de nouveaux modes de consommation, et de vie plus largement.***

***Affirmer notre modèle de banque coopérative, qui repose sur le principe de vote démocratique :***

***1 personne = 1 voix***

### ***Ce qui nous différencie***

***Notre gouvernance s'appuie sur des administrateurs élus par nos clients sociétaires***

***Notre implication, au plus près de notre territoire, fait vivre et grandir les projets locaux (décisions locales, investissements dans des projets locaux...)***

***Notre soutien à l'innovation accompagne les transitions économiques et sociétales***

***Nos résultats sont au service du territoire***

***Les femmes et les hommes sont au cœur de nos finalités***

## Présentation de la caisse régionale du crédit Agricole Champagne Bourgogne

### Notre raison d'être

Agir chaque jour dans l'intérêt des clients et de la société

### Nos valeurs

Proximité – Responsabilité – Solidarité – Utilité

### Notre environnement

Implantation dans l'Aube, Côte d'or, Haute Marne et Yonne

### NOS RESSOURCES

#### Notre capital humain

- 1761 collaborateurs
- 978 administrateurs

#### Notre maillage territorial

- 140 agences
- 283 distributeurs, 75 Relais CA
- 4 agences Entreprises, 1 agence Grandes Entreprises, 1 agence Immobilier et institutionnels
- 1 Village by CA

#### Notre modèle de banque mutualiste

- 283 100 sociétaires
- 85 Caisses locales

#### Notre appartenance à un groupe aux multiples expertises

- Gestion d'épargne et d'assurance
- Services financiers spécialisés
- Banque de financement et d'investissement
- Banque en ligne

#### Notre capital financier

- Total bilan : 17 651 M€
- Fonds propres : 1 967 M€

### NOTRE ORGANISATION 100% HUMAINE , 100 % DIGITALE

Banque multicanale de proximité, notre modèle de distribution permet à nos clients, à tout moment de choisir le mode d'interaction qui leur convient le mieux : agence ou en ligne

### Notre maillage digital

- 1 agence en ligne
- 1 espace web dédié (sociétaire)
- Application Ma Banque (X paiements sans contact)

### NOTRE CREATION DE VALEUR

#### 605 205 clients

- 84 % de particuliers
- 5 % de professionnels
- 5 % d'agriculteurs
- 3 % d'entreprises
- 3 % de collectivités ou associations

#### Activités

- 61.1 millions de connexions internet
- 168 824 utilisateurs de Ma Banque et 149 519 utilisateurs de Crédit agricole en ligne
- 4 590 nouveaux clients
- 8 720 nouveaux sociétaires
- +5.7% d'encours de crédits
- +7.6% d'encours de collecte
- 432 866 contrats d'assurances personnes et biens

### NOTRE CONTRIBUTION AU TERRITOIRE

#### Un renforcement de notre modèle de banque coopérative et mutualiste

- Augmentation de 3 % du nombre de sociétaires en 1 an
- 16 agences rénovées en « Nouveau concept »

#### Un soutien fort pour notre territoire

- 63.7 % de bénéficiaires sortis avec succès du dispositif Passerelle
- 30 start-ups accompagnées au village by CACB

#### Un employeur attractif et à l'écoute

- 126 nouvelles embauches
- 68 579 heures consacrées à la formation
- 80 alternants et 70 stagiaires accueillis

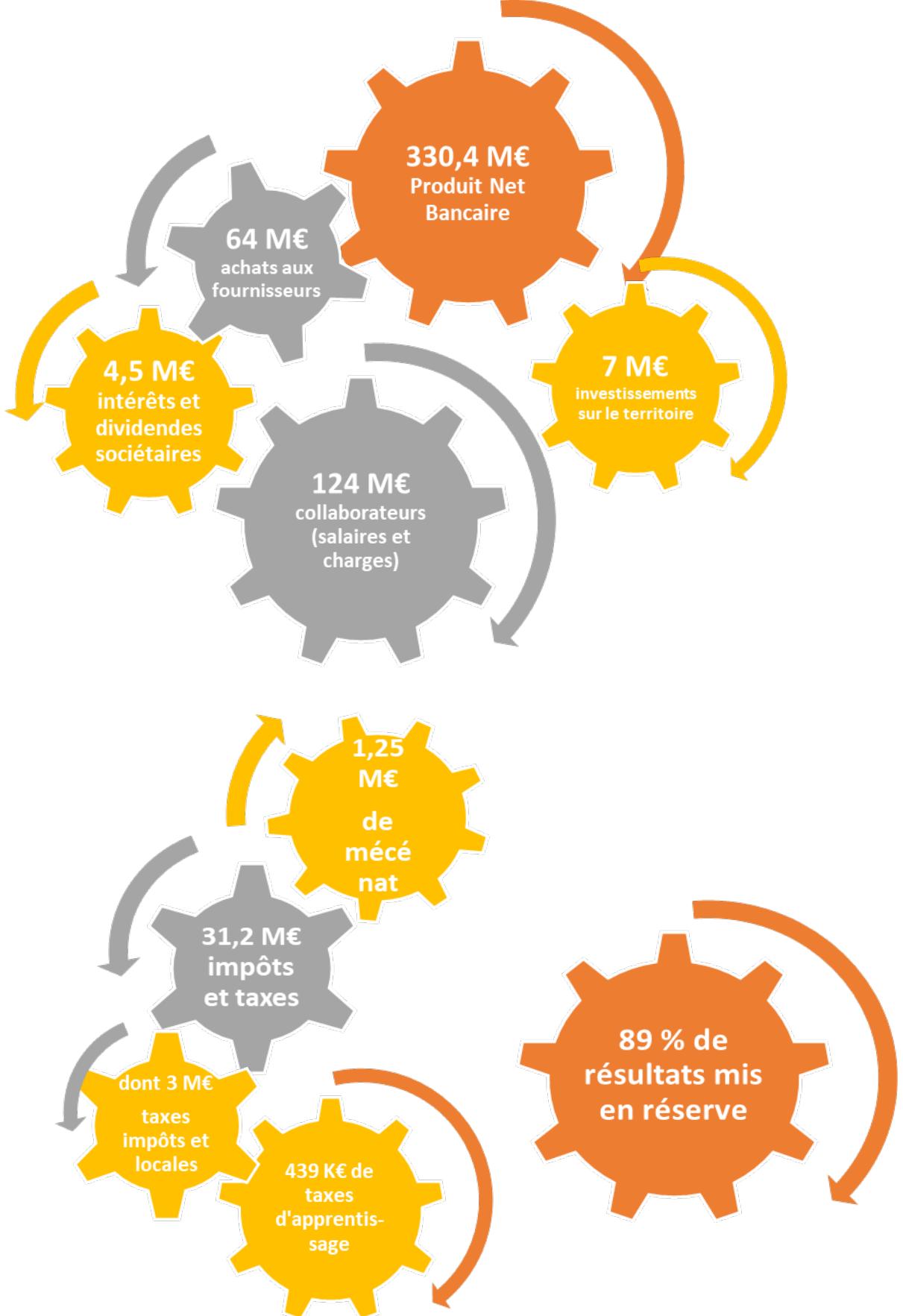
#### Répartition des crédits octroyés à nos clients

- 49% aux particuliers
- 19% d'agriculteurs
- 18% aux entreprises, coopératives, promoteurs
- 8 % aux professionnels, 6% aux collectivités

#### Un financeur de 1<sup>er</sup> plan

- 330,4 millions d'euros de PNB
- 87,8 millions d'euros de résultat net consolidé
- 12,8 milliards d'euros d'encours de crédits
- 20,8 milliards d'euros d'encours de collecte

## PARTAGE DE LA VALEUR CREEE AVEC NOS PARTIES PRENANTES



## Notre ambition RSE : des engagements concrets aux objectifs de développement durable

Notre ambition RSE nous incite à répondre aux objectifs de développement durable (ODD) définis et adoptés et par l'ONU, en faveur d'un développement économique et social plus respectueux des populations et de la planète. Ces priorités sont à atteindre avant 2030.

Adopté en septembre 2015 par les 193 États membres de l'ONU, cet Agenda 2030 est un véritable programme de développement durable pour transformer le monde d'ici à 2030.

L'Agenda 2030 fixe 17 objectifs de développement durable (ODD) pour concrétiser la vision et la mission de ce programme. L'agenda 2030 est universel et s'applique à tous les pays. En France, les ODD sont partagés par tous les acteurs et citoyens des pays signataires.

Pour y contribuer, nous avons intégrés les objectifs de développement durable dans notre politique RSE :

Nos enjeux extra-financiers	Risques RSE majeurs	Ambitions du CACB	Contribution aux ODD
<b>Animer les acteurs du territoire et s'engager auprès de nos parties prenantes</b>	Insuffisance de soutien à l'économie locale	Encourager les activités à impact positif en poursuivant notre engagement mutualiste	 
<b>Soutenir le développement de notre territoire au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale</b>	Insuffisance d'accompagnement de nos clients vers la transition énergétique	Stimuler la transition vers une économie bas-carbone pour nos clients et notre entreprise	 
<b>Viser une relation durable avec nos clients, sociétaires en protégeant leurs intérêts</b>	Insatisfaction clients (inadaptation du produit / service aux besoins du client / défaut de conseil / litiges sur la performance des activités de conseil)	S'engager sur une relation personnalisée et sur une meilleure qualité de service avec éthique et loyauté	 
	Insuffisance de culture déontologique éthique et de protection de données	Assurer notre rôle de tiers de confiance en matière de protection de	

		données	
	Non réponse des produits proposés impliquant une augmentation de la part de la clientèle en difficulté	Favoriser l'inclusion	
<b>Etre un employeur responsable</b>	Dégradation de niveau de compétences des collaborateurs et donc de l'employabilité	Développer nos talents en accompagnant la montée en compétences des collaborateurs	
	Insuffisance de qualité de vie au travail	Développer la qualité de vie au travail	
	Inégalités salariales et lutte contre les discriminations	Garantir l'équité et développer la diversité	

L'élaboration du modèle d'affaires suit la trame préconisée par le groupe de travail constitué de 12 caisses régionales et animé par La Fédération Nationale de Crédit Agricole et Crédit Agricole SA en 2018.

La méthodologie employée pour identifier nos risques, enjeux prioritaires et indicateurs clés se base sur les travaux conduits par le Groupe Crédit Agricole : la consultation des parties prenantes, la politique RSE du Groupe et un inventaire de risques réalisé par un groupe de Caisses régionales.

Les enjeux ont été définis en s'appuyant sur :

1. La raison d'être du Groupe, définie dès 2019 « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société »
2. Le Projet d'entreprise du Crédit Agricole Champagne Bourgogne
3. Le baromètre RSE du groupe actualisé en 2020

**1. Le Projet du Groupe et son Plan à Moyen terme 2022** confirment notre modèle de banque universelle de proximité fondé sur un modèle relationnel unique. Il s'appuie sur trois piliers :

- **Le projet client** : il fixe l'objectif d'être la banque préférée des particuliers, des entrepreneurs et des entreprises, dans toutes ses dimensions, grâce à une expérience client, notamment digitale, mais surtout grâce à une mobilisation collective autour de la satisfaction client
- **Le projet sociétal** : il révèle et amplifie nos actions pour maintenir le lien sociétal dans nos territoires. Il prévoit de faire de la finance verte une clé majeure de notre croissance, pour agir en faveur de la transition énergétique
- **Le projet humain** : il passe par une transformation profonde de nos méthodes managériales et de nos organisations. Il accompagne la digitalisation en offrant aux clients des compétences humaines.

## 2. Le Projet d'entreprise CACB

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a lancé les travaux de son nouveau Projet d'Entreprise en 2021. Participatif et collaboratif, il est construit en questionnant notre environnement et nos parties prenantes externes, nos collaborateurs, nos élus. Les grandes orientations et le plan d'actions issus de toutes ces étapes seront dévoilés début 2022.

Les orientations stratégiques de ce nouveau Projet s'appuie néanmoins sur les 4 ambitions déjà définies dans la politique générale 2021 :

Quelle banque et quelle entreprise demain ?

4 ambitions

#1 **La banque de la famille** reconnue pour sa qualité et sa simplicité. En s'appuyant sur l'excellence relationnelle et opérationnelle, pour fidéliser et conquérir toutes les clientèles partout, par tous les métiers et via tous les canaux.

#2 : **La banque conseil** qui propose des solutions à forte valeur ajoutée. Nous sommes aussi la 10e banque mondiale, nous pouvons nous appuyer sur la combinaison d'expertises fortes et reconnues en local pour être retenue comme banque principale.

#3 **La banque du territoire** engagée dans les transitions aux côtés des acteurs locaux : « De financeur du territoire à faiseur du territoire »

En s'appuyant sur des offres et des organisations innovantes et de nouveaux métiers, pour cultiver l'esprit entrepreneurial au cœur des écosystèmes et ainsi créer de la valeur client et territoriale.

#4 **L'entreprise exemplaire** pour ses équipes, ses élus, son groupe et son environnement. S'appuyant sur une politique RSE et éthique exigeante irriguant toutes ses parties prenantes, pour cultiver le plaisir et la fierté d'équipiers et d'élus, engagés et responsabilisés en proximité.

Ces ambitions reflètent l'intégration des grands enjeux de la CR dans sa politique générale et son futur Projet d'Entreprise. Elles sont travaillées tout au long de l'année pour aboutir au Nouveau Projet d'Entreprise et son plan d'actions détaillé.

Le baromètre RSE, réalisé par le Groupe en 2020, mentionne les principaux points de vigilance des français dans le domaine de la responsabilité des entreprises. Durant l'année 2021, ces résultats ont motivé de nombreuses réflexions pour accentuer nos actions RSE.

- La protection des données personnelles des clients
- La sécurité des transactions financières et actes de paiement sur internet
- La clarté des offres et des tarifs
- La qualité d'écoute et la transparence du conseil
- Le respect de l'éthique et de la transparence

## Méthodologie et cadre réglementaire

L'article L255-105-1 du Code du Commerce impose aux sociétés dont le total du bilan ou le montant net du chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 100 M€ et le nombre moyen

de salariés permanents employés au cours de l'exercice est supérieur ou égal à 500, de présenter dans le rapport du Conseil d'Administration et l'Assemblée générale (rapport de gestion) un ensemble d'informations relatives au développement durable.

Ce même article instaure une vérification obligatoire de ces informations par un organisme tiers indépendant (OTI). L'OTI mandaté par le Crédit Agricole Champagne Bourgogne pour réaliser ces travaux est le Cabinet EY.

Le décret n° 2017-1265 relatif à la transposition de la directive européenne sur le reporting extra-financier paru en août 2017 vient modifier l'article 225-100 du code du commerce.

La transposition de cette directive conduit à moderniser substantiellement le dispositif de publication d'informations non financières. La déclaration de performance extra-financière est un outil de pilotage stratégique de l'entreprise, à la fois concis et accessible, concentré sur les informations significatives intéressant ses parties prenantes ainsi que les risques extra financiers principaux.

Le contenu de la déclaration de performance extra-financière de la société comprend une mention relative à son modèle d'affaires, une présentation des risques extra-financiers auxquels elle est soumise, une description des politiques mises en œuvre pour limiter ces risques ainsi que les résultats de ces politiques.

Résultant d'une analyse en profondeur des enjeux et des risques extra-financiers auxquels la société est confrontée, la déclaration de performance extra-financière a vocation à devenir un document de référence pour l'ensemble des parties.

L'évaluation de la démarche RSE du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est soumise à un avis de présence et à un audit de sincérité des données publiées par un organisme tiers indépendant (Loi Grenelle 2 n°2010-788, art 225).

La présente DPEF prend en compte les préconisations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) et traite, aux travers de l'analyse des risques, des axes inscrits dans le pacte Coopératif et Territorial, outil commun à l'ensemble des Caisses Régionales de Crédit Agricole, pour témoigner de leur engagement en matière de RSE :

- le développement économique de notre territoire,
- l'excellence de la relation avec nos clients,
- nos pratiques Ressources Humaines et Sociales,
- notre responsabilité environnementale,
- notre gouvernance coopérative et mutualiste.

La DPEF doit être insérée dans le rapport de gestion arrêté par le conseil d'administration et présenté à l'assemblée générale dans un délai de 6 mois. Conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, elle doit également être rendue publique sur le site Internet de l'entité dans un délai de huit mois à compter de la clôture de l'exercice et rester disponible sur le site pendant une durée de cinq ans. Si la société établit des comptes consolidés, la déclaration est publiée au sein du rapport de gestion consolidé.

### **Les principaux risques extra-financiers de la Caisse Régionale**

Dans une démarche construite et partagée avec toutes les parties prenantes externes et internes, une liste de risques a été établie par un panel représentatif de Caisses régionales. Différents experts CACB\* ont été interviewés en entretien individuel pour coter les risques les plus sensibles pour la Caisse Régionale Champagne Bourgogne, dès le mois de novembre 2021.

Chaque expert a évalué les niveaux de risques sous 3 angles : l'impact en termes d'image, l'impact sur la perte d'activité et l'impact de sanction administrative ou judiciaire. La somme de ces 3 notes d'impact est ensuite multipliée par la gravité à l'égard des parties prenantes et par la probabilité d'occurrence. Les notes ainsi obtenues permettent de hiérarchiser les risques extra-financiers propres à la Caisse régionale de Champagne Bourgogne et à son territoire.

\*Les personnes impliquées dans la cotation des risques sont les responsables de service : Conformité, Moyens Généraux, Immobilier et Sécurité, Marketing, Relations Caisses Locales et Mutualisme, Ressources Humaines et Formation, Maire du Village, Connaissances Evènements Clients, Marché des entreprises.

Les risques demeurent inchangés ainsi que les indicateurs. Cependant, afin de fluidifier la lecture, les enjeux ont été renommés ainsi que l'ordre de présentation. Ainsi, il a été convenu la trame suivante concernant les enjeux :

1. Soutenir le développement de notre territoire au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale (3 indicateurs)
2. Viser une relation durable avec les clients, sociétaires en protégeant leurs intérêts (6 indicateurs)
3. Animer les acteurs du territoire et s'engager auprès de nos parties prenantes (3 indicateurs)
4. Etre un employeur responsable (3 indicateurs)

Après échange avec les experts, il a été décidé d'actualiser et de reformuler certains risques. Les 9 risques retenus sont reformulés tels que présentés dans le tableau ci-dessous. Le comité RSE du 30 Novembre 2021 a validé les 9 grands risques majeurs. Cette décision a été approuvée en Comité de Direction le 3 décembre suivant.

<b>Nos risques</b>	<b>Nos ambitions</b>
<i>Insuffisance de soutien à l'économie et à l'économie locale</i>	Encourager les activités à impact positif en poursuivant notre engagement mutualiste
<i>Insuffisance d'accompagnement de nos clients vers la transition énergétique</i>	Stimuler la transition vers une économie bas-carbone pour nos clients et notre entreprise
<i>Inadéquation entre ambitions et moyens mis en œuvre pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre</i>	
<i>Insatisfaction clients (inadaptation du produit / service aux besoins du client / défaut de conseil / litiges sur la performance des activités de conseil</i>	S'engager sur une relation personnalisée et sur une meilleure qualité de service avec éthique et loyauté
<i>Insuffisance de culture déontologique éthique et de protection de données</i>	Assurer notre rôle de tiers de confiance en matière de protection de données
<i>Non réponse des produits proposés impliquant une augmentation de la part de la clientèle en difficulté</i>	Favoriser l'inclusion
<i>Dégradation de niveau de compétences des collaborateurs et donc de l'employabilité</i>	Développer nos talents en accompagnant la montée en compétences des collaborateurs
<i>Dégradation de niveau de compétences des collaborateurs et donc de l'employabilité</i>	Développer nos talents en accompagnant la montée en compétences des collaborateurs
<i>Insuffisance de qualité de vie au travail</i>	Développer la qualité de vie au travail

## **Nos principaux risques et enjeux**

### **Animer les acteurs du territoire et s'engager auprès de nos parties prenantes**

#### Notre engagement

Encourager les activités à impact positif en poursuivant notre engagement mutualiste

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne soutient les actions innovantes, la création, la reprise et le développement des entreprises. Ainsi, en partenariat avec les acteurs locaux, la Caisse régionale met en place des actions qui contribuent au dynamisme de son territoire.

#### > **Renforcer l'adhésion à notre modèle coopératif et mutualiste**

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne compte 283 100 sociétaires au 31 décembre 2021. Cette évolution est une volonté forte de la Caisse régionale d'affirmer son caractère coopératif et mutualiste. En 2021, 8 720 clients sont devenus sociétaires.

#### ▪ **Proposer des offres spécifiques aux sociétaires**

Être sociétaire, offre la possibilité de s'engager dans la vie de sa banque et de son territoire en bénéficiant d'offres spécifiques en adéquation avec les valeurs mutualistes. Les clients sociétaires peuvent bénéficier de la carte sociétaire qui permet le financement d'actions sociétales porteuses de sens. À chaque utilisation, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne reverse 1 centime d'euro. Les Fonds ainsi rassemblés permettent de financer de nombreux projets utiles au territoire. En 2021, la Caisse régionale affiche un stock de 181 051 contrats cartes sociétaires.

En outre, la Caisse régionale propose un Livret Sociétaire, permettant à nos clients de donner du sens à leur épargne. Les fonds permettent de financer des projets contribuant à l'économie locale. Fin 2021, la Caisse régionale comptabilise 44 350 Livrets Sociétaires pour un montant total collecté de 591 039€.

Des avantages fidélités sont également proposés afin de découvrir de nombreux lieux culturels français.

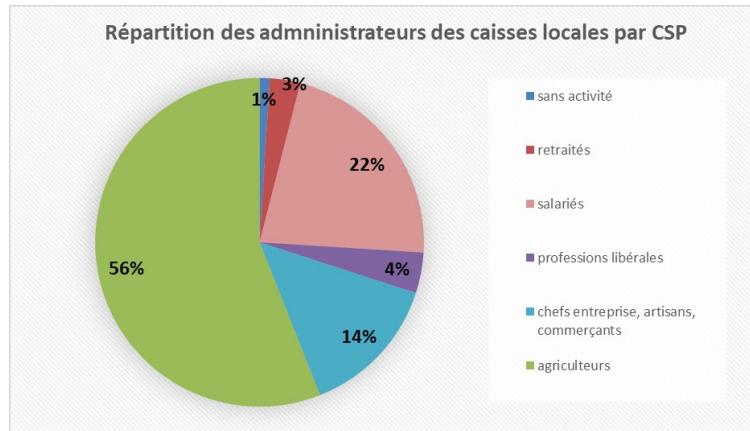
En tant que banque mutualiste et coopérative, la Caisse Régionale a à cœur de développer le sociétariat sur son territoire.

#### ▪ **La présence des administrateurs**

Le modèle de banque coopérative et mutualiste de la Caisse régionale fonctionne en s'appuyant sur le respect des règles statutaires, la représentativité des sociétaires et l'implication des administrateurs.

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne est composé de 85 Caisses locales administrées par 978 administrateurs élus par les sociétaires, porteurs de parts sociales. Les caisses locales élisent elles-mêmes leurs représentants. Par conséquent, 18 administrateurs de la Caisse régionale siègent au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

La répartition des catégories socio-professionnelles des administrateurs reste stable en 2021. A noter, que depuis 2012, l'âge moyen des administrateurs demeure stable. La part des femmes administratrices a cependant augmenté de plus de 10% depuis 2012 (22% en 2012 contre 35% en 2021).

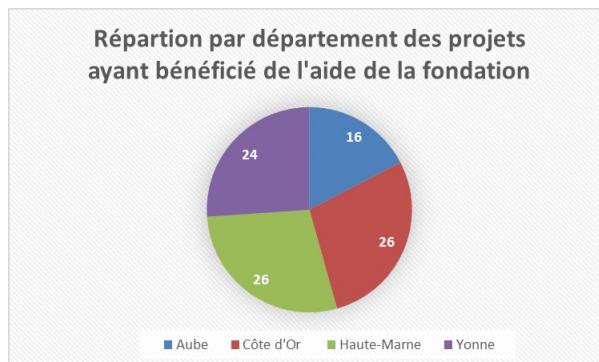


#### > Accompagner les initiatives d'intérêt général sur notre territoire

##### ▪ La fondation d'entreprise « Agir en Champagne Bourgogne »

Pour aider les associations à faire face aux difficultés rencontrées en 2021, la Fondation a doublé son budget annuel pour soutenir, notamment les associations qui œuvrent en faveur des jeunes de son territoire dans des domaines tels que l'emploi, la lutte contre le décrochage scolaire et numérique, contre les disparités économiques, l'isolement ou encore la sédentarité.

En 2021, 92 projets ont bénéficié de la participation financière de la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pour un montant exceptionnel de 311 540 Euros.



#### Indicateur suivi :

Nombre de projets soutenus par la Fondation Agir en Champagne Bourgogne			
2018	2019	2020	2021
61	44	60	<b>92</b>

##### ▪ 2021, un accompagnement renforcé auprès des jeunes du territoire

La Crise sanitaire entraîne des bouleversements économiques et sociaux avec de nombreux acteurs fortement touchés. Elle accroît les disparités et les risques de décrochage et d'exclusion. Afin de confirmer son engagement solidaire auprès de son territoire, la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne ainsi que les 85 Caisses locales ont décidé de dédier un fonds d'urgence Jeunes de 300 000 € qui est destiné, en 2021, au soutien des jeunes de notre territoire pour surmonter la crise économique et sociale.

#### Un appel à projet Jeunes :

A ce titre, 129 dossiers ont été accompagnés, pour 222 339€, sur le territoire de la Caisse régionale dans le cadre de l'appel à projet ouvert du 15 avril au 20 novembre sur [jaimemonterritoire-ca.fr](http://jaimemonterritoire-ca.fr). Cet appel à projet a permis d'accompagner les structures à but non lucratif dans leurs démarches de redynamisation du maillage associatif régional en difficulté du fait des fermetures forcées et des remboursements de cotisations, et d'accompagner nombreux de projets en faveur de l'égalité des chances (voir synthèse AGIR).

#### Des coups de pouces individuels :

En parallèle, un partenariat a été signé entre Point Passerelle et le Secours Populaire. 35 000€ ont été versés à ce dernier pour accompagner 121 jeunes en grande précarité sous forme d'aide au paiement du permis de conduire ou à l'achat de matériel numérique. Ce don permettra de lutter contre la fracture numérique et les freins à la mobilité des jeunes détectés par Point Passerelle.

Une collecte de vêtements professionnels a été organisée auprès des collaborateurs des 3 sites administratifs d'Auxerre, Troyes et Dijon au profit de l'association la Cravate solidaire de Pont Ste Marie. Ces vêtements serviront à relooker gratuitement les jeunes en recherche d'emploi pour les entretiens d'embauche.

Les animations de la semaine du sociétariat :

- Une marche solidaire et connectée

Elle a permis à 800 participants (collaborateurs, clients sociétaires et administrateurs du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne) de collecter 6 000€ à partager entre les Comités départementaux de judo de Haute Marne et de Côte d'or et les districts de football de l'Aube et de l'Yonne.

- Une collecte auprès des collaborateurs et des administrateurs :

400 box solidaires apporteront du réconfort aux jeunes de notre territoire, notamment par la redistribution organisée par les Secours Populaire de l'Yonne et de la Haute Marne et aux associations Agoraé de Dijon et Troyes, et bien d'autres associations locales choisies par les Caisses locales.

- Le vote des internautes pour son projet associatif coup de cœur.

La fondation Agir en Champagne Bourgogne a sélectionné un projet coup de cœur parmi les dossiers déposés durant l'appel à projet jeune : le dossier de création de chantiers de réinsertion mobiles de l'association AASEA-SE10 de Troyes.

Ce dossier, a été soumis au vote des internautes durant le grand vote national organisé par la FNCA durant les semaines du sociétariat et concourrait pour un prix allant jusqu'à 2000€.

Ce projet n'est pas retenu parmi les lauréats mais est accompagné par ailleurs par la fondation AGIR pour 2000€.

Depuis sa création en 2013, 513 associations ont été soutenues avec un total de 1 356 280 € versés.

#### > **Les partenariats avec les acteurs locaux**

- **Les partenariats publics / privés**

Le marché des professionnels comme le marché de l'agriculture nouent de nombreux partenariats avec des organismes professionnels et agricoles sur l'ensemble de notre territoire.

Le CACB compte 73 partenariats dans le domaine de l'agriculture et de la viticulture, répartis sur l'ensemble de nos 4 départements. Nous avons par ailleurs 17 partenariats sur le marché des professionnels (institutionnels, tourisme, création d'entreprises). Parmi les partenariats avec des partenaires publics / privés, le CACB a notamment contribué aux projets en lien avec l'agriculture, ci-dessous :

- **Projet R3 (Retrouver de la Robustesse et de la Résilience) avec Arvalis, Institut du Végétal** : L'ensemble des partenaires de ce projet R3 constatent d'importantes difficultés économiques dans le secteur des grandes cultures de la région Bourgogne, en particulier depuis 2013. Parmi les causes de ces difficultés, des accidents climatiques, une fluctuation importante des prix de marché, des impasses techniques en désherbage par exemple... Dans ce cadre, à l'initiative d'Arvalis, les partenaires souhaitent partager leurs expertises dans le cadre d'un projet dont la thématique est de « Retrouver de la Robustesse et de la Résilience en systèmes grandes cultures dans les départements de la Côte d'Or et de l'Yonne ». CACB complète ce dispositif par la mise à disposition de compétences, d'expertises, d'apports de ressources en industrie, de participations actives aux Comités de Pilotage...
- **Oser en craie et Oser en barrois** : Nous sommes partenaire des Chambres d'Agriculture de l'Aube et de la Haute-Marne, pour ce projet dont l'objectif est d'accompagner nos clients agriculteurs vers une diversification de leurs revenus, afin de pérenniser leurs exploitations dans un contexte où l'incertitude est forte. Le CACB est sollicité et intégré au sein des formations sur le volet expertise/financement/transition énergétique/ENR. Cette démarche a été déployée auprès de notre Réseau dès le mois de septembre 2019 et les travaux continuent en 2021.

#### Les partenariats viticoles :

- **Villages et coteaux propres à Montgueux** Nous avons soutenu le syndicat viticole de Montgueux en finançant l'achat de gants pour la 8 ème édition de l'opération de nettoyage « Villages et Coteaux propres » qui s'est déroulée le 2 octobre 2021 sur la commune de Montgueux. L'opération « Villages et Coteaux propres » existe grâce à l'action concertée du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial, du Comité Champagne, des sections locales du Syndicat général des vignerons, des Maisons de Champagne ainsi que des communes viticoles participant.
- **Projet TC Wine Auction** Nous étions partenaire de l'association des BTS TC du Lycée viticole de Beaune pour leur projet de vente aux enchères au profit de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (APHP). Organisé par la classe des BTS Technico-Commercial « Vins et spiritueux » du Lycée viticole de Beaune, le projet « TC WINE AUCTION » a permis de récolter près de 75000 euros pour la fondation de l'APHP en juin 2021, en soutien face à l'épidémie.

Par ailleurs, des dispositifs internes (microcrédit professionnel, appui au capital, fonds propres) d'aide à la création ou développement d'entreprise sont déployés :

- Livret Projet Agri : Favoriser le développement économique en milieu rural et l'installation au travers de solution d'épargne Livret Projet Agri : 2405 livrets pour 16.5 M€ à fin décembre 2021.
- Accompagnement de l'installation des Jeunes agriculteurs/Jeunes viticulteurs : 169 jeunes accompagnés dans leur projet d'installation en 2021 par le CACB

pour un total de 199 jeunes agriculteurs installés (données à fin novembre 2021) soit 85% de parts de marché (88% de parts de marché viables), pour un montant total de projet de 69 M€.

- Mise à disposition des nouveaux Guide de l'installation et Guide de la transmission, en format numérique, afin d'accompagner les porteurs de projets et les futurs cédants dans leurs démarches.
- Nouveau partenariat PAI 52 : le CACB soutient de le Point Accueil Installation de Haute-Marne au travers du financement d'une partie de la création de son nouveau site Internet dont le but est d'accompagner les porteurs de projets en Agriculture.
- Plan de Relance Agriculture : Dans le cadre du Plan de relance pour l'agriculture, les investissements des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique font l'objet de subventions distribuées par FranceAgriMer. Le Groupe Crédit Agricole a décidé d'accompagner ses clients avec une offre de préfinancement de cette subvention à taux 0% jusqu'à 17 mois en attendant la réception de la subvention. Le CACB a lancé cette offre dès le début de l'année 2021 et a accepté 163 dossiers pour 3.1 M€ à fin novembre 2021.

Les subventions auprès de nos partenaires Jeunes Agriculteurs (JA) ont été maintenues pour les Fêtes de l'Agriculture malgré l'annulation des événements sur deux départements en 2021. Des contacts permanents ont été effectués avec les organismes Professionnels Agricoles sur nos 4 départements dès le début de la crise. Ces contacts permettaient d'échanger avec elles sur les filières et éléments de contexte, de les informer des mesures mises en place et des articles dans la presse régionale agricole. Par ailleurs, des réunions innovantes ont eu lieu avec nos partenaires OPA sur nos 4 départements organisées sur les mois d'octobre et novembre. Elles ont permis d'échanger sur les filières, les éléments de contexte et de partager une vision commune au service de la co-construction de l'agriculture de demain.

Ainsi, 73 partenariats agris et vitis ont été réalisés pour un montant de 310 000€ sur l'ensemble de notre territoire. De nombreux partenariats ne sont pas comptabilisés en cette année 2021 en raison de l'annulation des événements (notamment en viticulture), mais qui seront renouvelés pour 2022.

Par ailleurs, deux nouveaux partenariats ont été signés concernant le marché professionnels. D'une part, Logis de France, première chaîne volontaire de restaurateurs-hôteliers en Europe, offrant un accueil personnalisé, une cuisine s'inspirant des traditions régionales. Ce réseau est identifié pour ses valeurs de tradition, de convivialité et de qualité. Il est dépositaire de la démarche « Qualité Tourisme ». D'autre part, L'ICRE BTP, association qui permet à toute personne ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise du BTP de bénéficier d'un accompagnement personnalisé allant de la définition du projet, en passant par sa constitution jusqu'au développement de l'entreprise.

#### > **Soutenir la création d'entreprise sur notre territoire**

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne va poursuivre son accompagnement de la création d'entreprise et de l'innovation à travers son Village, sa Caisse locale de l'Innovation et ses Cafés de la Création

##### ▪ **Les cafés de la création**

Les Cafés de la création sont des lieux de rencontres entre des experts de la création d'entreprises et des particuliers qui ont besoin de conseil pour lancer leur activité.

Organisés par le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne depuis 2016, ils se tiennent dans des cafés, brasseries ou restaurants au sein de nos 4 départements, et sont plébiscités pour leur convivialité. Les Cafés de la Création donnent rendez-vous chaque mois à tous ceux qui souhaitent entreprendre et innover quel que soit leur profil, leur âge, leur projet. C'est l'opportunité pour les futurs créateurs d'entreprise de rencontrer les experts de l'entrepreneuriat pour les aider dans leurs premières réflexions et démarches.

### **En 2021, 18 Cafés de la Création, 100% Virtuels du fait du contexte sanitaire**

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne dynamise son concept d'accompagnement des porteurs de projet en toute sécurité avec des RDV mensuels 100% virtuels en attendant de pouvoir reprendre les échanges en présentiel dès que le contexte sanitaire le permettra. La formule « virtuelle » continue de séduire nos créateurs d'entreprises et nos partenaires présents : La Chambre de Commerce et d'Industrie, La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, L'Ordre des Avocats, L'Ordre des Experts Comptables, La Chambre des Notaires, la BGE, Pôle Emploi, Initiative Côte-d'Or, France Active...

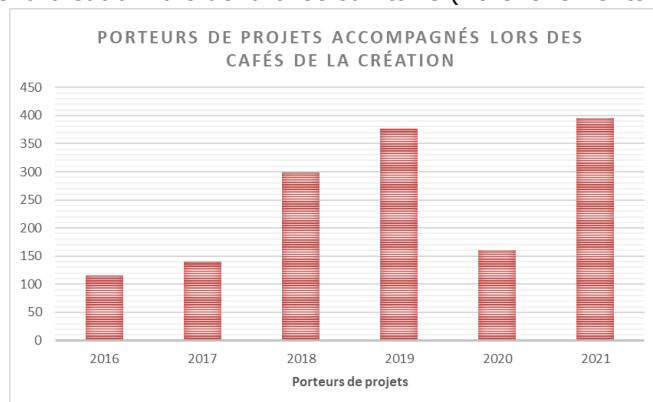
Les porteurs de projets, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, quels que soient leurs profils ou leurs projets, s'inscrivent sur une plateforme dédiée et sécurisée. Ils prennent des RDV individualisés de 15 minutes avec le ou les partenaires de leur choix. Le jour de l'évènement, les RDV s'enchaînent de manière automatique.

Les dix-huit cafés de la création virtuels ont permis d'accompagner **402 créateurs lors de 676 RDV**.

#### **Indicateur suivi:**

Nombre de porteurs de projets accompagnés lors des Cafés de la Création					
2016	2017	2018	2019	2020	<b>2021</b>
116	140	298	377	161 <sup>(1)</sup>	<b>402</b>

**(1)** La diminution du nombre de porteurs de projets accompagnés sur l'année 2020 s'explique par l'arrêt des cafés de la création lors de la crise sanitaire (10 événements réalisés sur 29 prévus)



#### **▪ La Caisse locale de l'innovation**

Cette Caisse locale, créée en avril 2018, établit un lien puissant entre l'action de la Caisse Régionale en faveur de l'innovation et l'engagement des Caisses locales pour leur territoire. Son objectif est d'impliquer, de valoriser et de faire participer l'ensemble des acteurs de toutes les innovations. Elle est composée d'un Conseil d'Administration regroupant des acteurs emblématiques du tissu économique des 4 départements. Elle a pour objectif d'ancrer la stratégie d'accompagnement de la création d'entreprise et de l'innovation dans la gouvernance de la Caisse régionale. Elle dispose, dans chaque Caisse

locale traditionnelle, d'un correspondant référent pour valoriser l'innovation et détecter les porteurs de projet de création d'entreprise et d'innovation sur son territoire.

### *2021 : un sociétariat toujours plus nombreux*

L'ouverture au public de souscription de parts sociales de la Caisse locale de l'Innovation a été actée en Conseil d'Administration dès 2019. Actuellement, la Caisse Locale de l'Innovation compte plus de 300 sociétaires pour un montant souscrit supérieur à 1 M€. Grâce à cette ouverture, nous accompagnons de plus en plus de projets. Depuis sa création, ce sont près de 40 start-up qui ont déjà été financées, pour des montants allant de 20 K€ à 300K€.

La Caisse locale de l'innovation et les sociétaires engagés à ses côtés ambitionnent de faire émerger et dynamiser les projets innovants. Aussi bien situés dans l'Aube, en Haute Marne, dans l'Yonne qu'en Côte d'Or, les domaines d'activités sont également très variés comme par exemple : la biothérapie, la robotique, l'intelligence artificielle, les innovations agricoles, des applications dédiées au vin ...

#### ▪ **Le Village By CACB**

Après deux années de travaux, le Village by CACB, premier espace de coopération dédié aux jeunes entreprises innovantes, ouvre ses portes à la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin à Dijon. Le Village by CA est composé de 1500m<sup>2</sup> dédiés à l'innovation, des salles de réunions et d'un auditorium équipés des dernières technologies. Ainsi, le Village by CA confirme sa place d'acteur majeur dans l'écosystème dijonnais.

Le Village by CA est une initiative portée par le Groupe Crédit Agricole. Le groupe cherche à affirmer sa volonté d'accompagner l'innovation et contribuer au développement économique de notre territoire. Le Village by CACB a vocation à repérer et à soutenir des projets à fort potentiel conduits par des startups innovantes. Dans ses nouveaux locaux, jusqu'à 70 start-upers pourront côtoyer des entreprises locales qui souhaitent innover et se transformer. Deux partenaires résidents et acteurs incontournables de la région Vitagora et la Food Tech sont hébergés au sein du Village by CA.

Le Village by CA fait la distinction entre 3 statuts pour ses start-up :

- **Adhérent** : La start-up cotise mensuellement et a accès à l'ensemble du réseau des Villages, peut venir travailler sur la Place du Village et a accès aux salles de réunions. Les adhérents peuvent se domicilier au Village.
- **Résident** : La start-up possède les mêmes avantages que les adhérents et elle bénéficie en plus d'un ou plusieurs postes de travail (en bureau fermé ou espace de coworking). Les adhérents et résidents signent une convention d'un an reconductible 1 fois.
- **Alumni** : La start-up a pris son envol mais reste dans le réseau des Villages, a accès à la place du Village et aux salles de réunion.

Depuis sa création, 30 start-up aux secteurs d'activités et aux profils variés (alimentation/nutrition, santé/médical, industrie, gastronomie...) ont intégré le Village sur une durée variant de 3 à 42 mois, avec une moyenne de 20 mois par start-up. 4 start-up sont parties avant la fin de leur convention et sont donc restées moins d'un an. Le Village regroupe actuellement 20 start-up : 9 adhérentes, 7 résidentes et 4 alumnis.

- **35% sont au Village depuis plus de 2 ans.**
- **40% sont dans la reconduction de leur convention** dont 3 résidents.

En 2021 le Village by CA accueille 7 nouvelles startups : Sensy, Socrate, Idéal Local, Le Petit Bourguignon, Little Finger Tea Club, Alexiya et Mooncard.

### **Indicateur suivi :**

Nombre de start-up accompagnées depuis 2018 par le Village by CA Champagne-Bourgogne			
2018	2019	2020	<b>2021</b>
9	17	22	<b>30</b>

#### **> Mesurer l'engagement du CACB**

Le Groupe Crédit Agricole a formulé l'ambition d'être reconnu comme un créateur de lien qui apporte de l'utilité dans les territoires. Ainsi, en 2020, le Crédit Agricole a développé un nouvel indicateur stratégique qui a pour objectif de mesurer et suivre la contribution perçue des Caisses régionales aux grands enjeux sociétaux de leurs territoires : L'Indice d'Engagement Sociétal (IES).

Dans cette étude, les populations interrogées (clients et prospects) sont invitées à donner leur propre perception de l'engagement du Crédit Agricole sur le territoire dans les sujets liés à la RSE. Ils ont ainsi répondu à 25 questions portant sur l'engagement économique, l'engagement social et l'engagement environnemental de leur Caisse régionale. Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne a réalisé pour la première fois, fin 2020, cette étude auprès de ses clients et prospects de ses quatre départements.

Pour cette première mesure, la Caisse régionale a obtenu la note de 6.2 / 10 sur le segment des particuliers au-dessus de la moyenne des concurrents sur nos départements. Sur les marchés spécialisés (pros, agri, collectivités et associations), les clients du Crédit agricole Champagne Bourgogne ont attribué la note de 5.2/10.

La contribution économique du Crédit Agricole au territoire y est globalement reconnue, tout comme l'accompagnement du monde agricole. En revanche, l'accompagnement des acteurs de l'innovation et des créateurs de start-up ne se traduit pas par une évaluation en ligne avec nos différentes actions. Nous devons donc augmenter la visibilité de notre Village by CACB comme celle des actions d'aide à la création d'entreprise.

### **Soutenir le développement de notre territoire au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale**

#### Notre engagement

Stimuler la transition vers une économie bas-carbone pour nos clients et notre entreprise

La Caisse régionale assume pleinement sa responsabilité de financeur de l'économie locale en accompagnant financièrement et humainement l'ensemble des projets de ses sociétaires et clients : particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, associations et collectivités publiques. Elle propose à ses clients des offres et des services en adéquation avec les enjeux sociétaux et les préoccupations environnementales (économie d'énergie, gaz à effet de serre, biodiversité, etc.). D'ailleurs, une partie

importante de l'épargne de nos clients est conservée sur le territoire afin d'accompagner les projets locaux.

L'ambition du Crédit Agricole est d'être le 1<sup>er</sup> financeur de la transition écologique. Nous sommes présents pour répondre aux différents besoins de tous nos clients que ce soit pour financer leurs travaux d'économie d'énergie, leurs nouveaux modes de déplacements comme les grands projets de production d'énergie renouvelable. Notre accompagnement multiple est présenté ci-dessous pour chacun de nos marchés et de manière globale en terme de production d'énergie.

## ACCOMPAGNER L'ENSEMBLE DE NOS CLIENTS DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

### > Accompagner les projets de transition agricole

Le CACB souhaite soutenir dès à présent l'agriculture moderne et préparer activement celle de demain en intégrant un process permettant d'appréhender les filières innovantes : ENR/BIO/circuits courts/agrotourisme/cultures de diversification (chanvre, cassis, lentilles, lin, et bien d'autres). Nous accompagnons notre Réseau grâce à notre expertise Marché, à la mise à disposition d'un programme relationnel et d'une démarche commerciale dédiée (notamment sur les projets ENR). En outre, nous intégrons la transition numérique en milieu rural sans pour autant diminuer notre maillage de réseau de proximité.

Cette année, des informations d'expertises ont été diffusées auprès des collaborateurs sur les sujets de transition agricole et énergétique : circuits courts/vente directe, projets photovoltaïque, méthanisation, agriculture de précision. De nombreuses actions ont également été menées :

- Lancement de la **Démarche BIO** en février 2020 qui sera remplacée par une nouvelle démarche concernant les nouvelles pratiques agro-environnementales au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Pour rappel, notre démarche Bio a pour objectif d'accompagner nos clients, nos conseillers et les OPA sur ces nouveaux enjeux de transitions agricoles, le CACB lance une démarche BIO qui couvre l'ensemble des besoins de nos clients :

- Financer son mode d'exploitation :
  - Avec le prêt Trésorerie Bio qui finance le cycle d'exploitation et compense le manque à gagner de la période de transition,
  - Avec le prêt investissement BIO qui finance l'adaptation de l'équipement/du matériel au changement de mode d'exploitation
- Sécuriser ses revenus
  - Avec les contrats adaptés à l'activité biologique de l'assurance globale de l'exploitation
  - Avec l'assurance climatique, la prévoyance, l'épargne de précaution
- Se faire connaître
  - Avec le pack e-commerce pour créer un site internet vitrine ou marchand
  - Avec le prêt Communic'Agri pour déployer et financer une communication dédiée
- Faire de la vente directe
  - Accepter les règlements par carte bancaire avec nos offres TPE pour développer la vente
  - Des conditions avantageuses pour nos clients adhérents « Bienvenue à la Ferme »

- L'Agence BIO et Crédit Agricole SA organisent les Trophées de l'Excellence Bio afin de distinguer les projets exemplaires et les démarches innovantes au sein des filières biologiques. Le CACB se veut être le relai de communication des **Trophées de l'excellence BIO** auprès de ses clients et conseillers.  
CACB souhaite accompagner tous les projets viables quelle que soit la typologie d'agriculture, filières innovantes et transition écologique

#### MESURES ACCOMPAGNEMENT COVID – Focus sur l'agriculture et ses besoins spécifiques

##### **Des mesures d'accompagnement des flux pour répondre aux besoins de la vente en circuits courts :**

- Présentation de nos mesures de soutien Monétique et de nos solutions sur la plateforme [www.ca-moncommerce.com](http://www.ca-moncommerce.com) (solutions de paiement via le click & collect, site internet clé en main, moyen de paiement de paiement à distance, conseils et idées pour développer les ventes...).
- Mise en avant des plateformes de Marketplace by CACB ([jaimemonproducteur.fr](http://jaimemonproducteur.fr) et [jaimemonterritoire-ca.fr](http://jaimemonterritoire-ca.fr)) pour aider nos clients à vendre leur production en direct auprès des consommateurs.
- Soutien des marchés de producteurs de nos partenaires (Fédération Des Syndicats d'Exploitants Agricoles FDSEA 89) relai de communication des événements sur nos réseaux sociaux.

#### ▪ **Plan de relance Agriculture**

Dans le cadre du « Plan de relance Agriculture » de l'Etat, des subventions pour les agriculteurs qui souhaitent renouveler leurs équipements au bénéfice de matériels favorisant la transition agro-écologique sont octroyées. De ce fait, le CACB met en place une offre de préfinancement de la subvention via AGILOR (offre proposée directement par les concessionnaires). A fin novembre 2021, 163 dossiers ont été acceptés pour un montant de 3.1M€.

#### ▪ **Les assurances climatiques**

Ces dernières années, l'accélération des aléas climatiques nous a conduit à revoir nos schémas de distribution pour sécuriser les revenus de nos exploitants agricoles et viticoles. Face au nombre croissant de sinistres mettant en péril les exploitations agricoles nous avons décidé de former en 2015 l'ensemble de nos Conseillers Agricoles (90 collaborateurs) en plus de nos AssurAgris (13 collaborateurs) sur les Assurances climatiques.

Nos conseillers Réseau sont accompagnés par notre MIDDLE OFFICE IARD AGRI (plateforme téléphonique constituée de 8 personnes et basée à Auxerre) dans les entretiens clients afin de bien cibler le besoin et de veiller à l'exactitude des données. Ensuite chaque année, les clients sont contactés par PACIFICA pour mettre à jour leur assurement.

Des animations régulières sont réalisées auprès des clients (Réunions publiques, conseils d'administrations, CER) afin de les sensibiliser aux risques climatiques. Depuis 5 ans nous sommes la première Caisse régionale de France avec un portefeuille à ce jour d'environ 2350 Contrats. Nous avons versé en indemnités de sinistres climatiques à nos clients agriculteurs 25 millions d'euros notamment suite à l'épisode de Gel.

## > Accompagner les projets de transition des entreprises et professionnels

La transition énergétique est un enjeu stratégique pour nos clients des marchés spécialisés. Chaque entreprise doit transformer sa façon de créer de la valeur et de consommer, en vue d'adopter un mode de croissance moins carboné et plus durable. Conscient du rôle essentiel des banques dans cette transformation, CACB ambitionne d'accompagner ses clients en 2022 dans leur démarche de transition écologique et d'être la banque de référence dans ce domaine

### ▪ Nos offres de crédits

Côté Réseaux professionnels, agriculteurs et entreprises, la gamme de financement d'offres vertes de crédits moyen terme et de crédit-baux mobiliers dédiés a été enrichie sur le premier trimestre de 2021 dans le but d'aider nos clients à conjuguer performance économique et impact environnemental :

- Réduire sa facture énergétique et son empreinte carbone,
- Anticiper les évolutions des réglementations environnementales,
- Placer l'éco-responsabilité au cœur de son business model et de sa communication.

Afin de proposer au mieux ces offres, les collaborateurs Réseaux des marchés spécialisés ont été formés en mars 2021, via un parcours de formation digital dédié (des e-learning traitant de tous les aspects de la transition énergétique proposés par notre filiale CALF), pour favoriser leur montée en compétence. Les objectifs ont été la maîtrise des connaissances de la transition énergétique, savoir mener un entretien, être proactif dans le questionnement pour détecter les besoins, connaître les principales actions que doit mener l'entreprise. Les conseillers peuvent s'appuyer sur 3 solutions de Crédit Bail Mobilier « les greens solutions » :

- L'offre LED : améliorer la performance énergétique de son bâtiment et réduire sa facture énergétique par la rénovation du système d'éclairage,
- L'offre mobilité verte : réduire l'impact environnemental de ses moyens de transports et de ses déplacements : véhicules électriques, hybrides et bornes de recharge.
- L'offre autoconsommation solaire : produire localement et consommer sa propre énergie électrique.

Pour accompagner les clients, des contenus pédagogiques et digitaux seront associés à la commercialisation de ses offres : guides, simulateurs, vidéos tutoriel. Ils permettront aux décideurs de nourrir leur réflexion, puis d'être accompagnés dans la préparation de leur projet.

En 2022, CACB va intensifier la distribution des offres existantes et compléter la gamme avec de nouvelles offres permettant de réduire la facture énergétique et l'impact environnemental des clients (photovoltaïque en revente totale...). Nous souhaitons ainsi valoriser les compétences et les solutions développées par la Groupe. CALF proposera en 2022 aux Caisses Régionales : le HUB transition énergétique comprenant de nouvelles solutions dédiées « clé en main » intégrant des services et un accompagnement sur mesure. Ces nouvelles offres nous permettront d'accompagner le client de l'identification des besoins à la réalisation des projets.

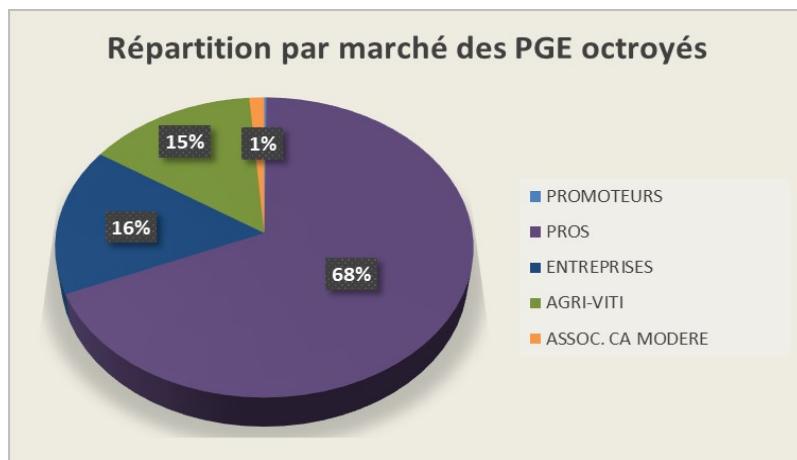
### ▪ Les critères ESG

Depuis 2020, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne a la volonté d'intégrer des critères ESG dans la décision d'octroi de crédits aux Entreprises. Ainsi, un questionnaire

transmis par Crédit Agricole SA permettant d'évaluer l'intégration de la RSE dans la politique de l'entreprise, sera réalisé par les Chargés d'Affaires auprès des clients Entreprises. Un pilote a été lancé durant le premier trimestre de 2021 avec le centre d'affaires de Dijon. Un déploiement sur l'ensemble des centres d'affaires était prévu au second trimestre. Cependant, ce déploiement n'a pas pu être effectué. Il est prévu de retravailler ce dossier dès le premier trimestre 2022.

- **Soutenir ses clients professionnels, entreprises et agriculteurs en difficultés**

Depuis deux ans, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne met en œuvre des solutions pour soutenir l'ensemble de ses clients. La Caisse régionale a ainsi cherché à apporter des solutions à chacune des situations particulières de ses clients, qu'ils soient particuliers, agriculteurs, professionnels ou entreprises. En tout, ce sont 3 091 Prêts Garantis par l'Etat pour un montant de 433 747 K€ qui ont été accordés à nos clients. A noter qu'en 2021, nous avons certes réalisé quelques PGE, mais c'est surtout la part des PGE transformés en Moyen Terme qui est importante (2 111). Par ailleurs, 1009 pauses crédits dont 30 Pauses Covid sur tous marchés confondus, ont été réalisées pour permettre à nos clients de traverser cette crise sans précédent.



**Aide à la lecture = Promoteurs : 6 PGE soit 0.1%**

- > **Accompagner les projets de transition au travers de produits à impact social et environnemental**

- **La transition énergétique de nos clients particuliers**

Pour faciliter le financement de l'amélioration énergétique de l'habitat des Particuliers, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne dispose d'une gamme de financements « Travaux verts » en complément de l'EcoPTZ.

Trois offres accompagnent les clients dans la rénovation énergétique de leurs biens immobiliers :

- **L'Eco-prêt à taux 0%**
- **L'Eco prêt à taux 0% Habiter Mieux** (à destination des ménages modestes ou très modestes, éligibles à l'aide Habiter Mieux Sérénité de l'Anah)
- **Le prêt « travaux vert »** pour financer tous types de travaux d'économie d'énergie (isolation, systèmes de chauffage, production d'eau chaude, etc.) pour les résidences principales, secondaires comme locatives.

Pour accompagner nos clients dans la transition des usages autour de l'automobile, nous proposons un prêt « véhicule vert » qui permet l'acquisition d'un nouveau véhicule hybride, ou électrique, ou thermique avec un faible niveau d'émissions de CO2 (= sans malus écologique), et même un vélo ou 2 roues électrique, overboard, trottinette, etc.

Lors de l'acquisition d'un véhicule éligible, le préfinancement de la prime à la conversion à taux 0% est également proposé à nos clients afin qu'ils n'aient pas à avancer de fonds en attendant le remboursement par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Depuis juin 2021, nous proposons également une solution « Agilauto » de financement de véhicules avec Option d'Achat (LOA). Nos clients ont la possibilité de choisir tout type de véhicules, dont des véhicules électriques, hybrides et thermiques sans malus écologique.

Offres aux particuliers (montant des projets financés en 2021)				
		2020	2021	évolution
<b>Financement travaux de rénovation énergétique</b>	<b>Eco-PTZ à taux 0% Habitat</b>	4 785 k€	<b>8 239 k€</b>	+72%
	<b>Prêt travaux vert</b>	559 k€	<b>1 724 k€</b>	+208%
<b>Financement de véhicules « verts »</b>	<b>Prêt véhicule vert</b>	7 249k€	<b>11 723 k€</b>	+62%

- Le Groupe Crédit Agricole poursuit en 2021 l'enrichissement de ses offres d'épargne autour de solutions « Responsables »**

En réponse à des attentes client de plus en plus fortes, le Groupe Crédit Agricole poursuit le renforcement de solutions d'épargne durables.

Après avoir complété sa gamme de fonds d'Investissement Socialement Responsable, les nouveaux fonds deviennent, eux aussi, Engagés et/ou Responsables et permettent aux clients de devenir « Acteurs de leur épargne, Acteurs du monde de demain ».

Ils financent les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, ils favorisent une économie responsable.

Actuellement, les offres « investissements responsables » ont collectés 2.139 Milliards d'euros en Caisse Régionale de Crédit Agricole Champagne Bourgogne :

A travers des livrets :

- **Livret A « association »** contribue aux financements associatifs avec un encours de 475 Millions d'euros
- **Livret A « HLM »** contribue aux financements des logements sociaux avec un encours de 756 Millions d'euros

- **Livret développement durable et solidaire** (favorise les projets de développement durable tels que la rénovation énergétique des bâtiments ...) avec un encours de 872 Millions d'euros
- **Compte sur livret sociétaire** (accompagne le financement local) avec un encours de 591 Millions d'euros

A travers des fonds de placement de nos 4 gammes Epargne Engagée et Responsable :

- **Soutenir les entreprises françaises** pour un encours de 15 millions d'euros
- **Contribuer aux évolutions sociétales** pour un encours de 61 millions d'euros
- **Investir dans l'immobilier durable** pour un encours de 164 millions d'euros
- **Participer aux défis climatiques** pour un encours de 59 millions d'euros

En tout, nos clients ont placé 298 millions d'euros dont 75 millions d'euros de nouvelles souscriptions en 2021.

> **Focus sur notre politique d'énergies renouvelables sur tous les marchés**

Nous apportons notre expertise et finançons de nombreux projets en faveur de la transition énergétique. Voici la répartition des montants des projets de transition énergétique tous marchés.

**Indicateurs suivis :**

<b>Répartition des projets de transition énergétique tous marchés financés sur l'année</b>				
Montant par type d'énergie	2020		2021	
	Réalisations en K€		Réalisations en K€	
METHANISATION	37 750	61%	<b>23 012</b>	51,5%
MAT.PROD.ENERGIE	173	0.2%	<b>629</b>	1,4%
Eolien	0	0%	<b>72</b>	0.1%
SOLAIRE THERMIQUE	240	0.3%	<b>0</b>	0%
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	11 436	18%	<b>11 316</b>	25,3%
TRANSITION ENERGETIQUE AUTRE	6 550	10%	<b>0</b>	0%
ECONOMIE D' ENERGIE	825	1%	<b>1 394</b>	3,1%
ECO PRET A TAUX ZERO HABITAT	4 788	8%	<b>8 240</b>	18,4%
<b>Total</b>	61 765	100%	<b>44 661</b>	<b>100%</b>

▪ ***Notre politique Energies renouvelables sur le marché agriculture***

Depuis toujours, la Caisse régionale accompagne tous les agriculteurs, peu importe leur taille d'exploitation ou mode de production, dans leur développement et a à cœur de soutenir les initiatives de diversification ou de nouvelles filières. Les nouvelles attentes sociétales qui ne cessent de s'amplifier conduise la Caisse régionale à agir sur le terrain à l'occasion de partenariats et d'adapter ses offres bancaires.

Dans le cadre du développement des financements des énergies renouvelables, il existe une délégation ENR, incluse dans la politique crédits, consistant à associer les services experts dès la détection du projet en y associant toutes les parties prenantes (chambres d'Agriculture, constructeurs, BPI, ADEME). L'objectif est d'intégrer les expertises de chaque partie afin de constituer un projet compatible avec la transition écologique.

Photovoltaïque : actuellement 14 dossiers sont en attente de réalisation pour 1561K€ et 75 sont à l'étude. L'attractivité de la filière et les montants de projets plus accessibles, génèrent une augmentation significative de l'activité. Un arrêté du 06 Octobre 2021

permet un tarif réglementé pour des projets jusqu'à 500kwc contre 100kwc auparavant, d'où une augmentation du nombre de projets et des montants plus conséquents.

Méthanisation : actuellement 6 dossiers sont en cours de finalisation pour 25454K€ et 16 dossiers sont en détection ou à l'étude (1<sup>er</sup> rendez-vous à minima). Le nombre de nouveaux dossiers est plus faible suite au nouveau décret (sortie le 23 Novembre 2020) annonçant une baisse des tarifs du rachat du gaz.

- ***Notre politique Energies renouvelables sur le marché des grandes entreprises***

Sur le marché des entreprises, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne confirme là aussi sa volonté d'accompagner les clients dans leur démarche de transition énergétique. Les projets de transition énergétique représentent souvent des investissements lourds et importants.

Ces investissements importants nécessitent des accompagnements d'expertise. C'est pourquoi, un poste dédié Energie Renouvelable avait été créé dès 2019.

Présentation des actions et missions 2021 de notre spécialiste dédié aux énergies renouvelables sur le périmètre des caisses régionales de Franche-Comté et Champagne-Bourgogne :

- Représentation lors des événements régionaux et nationaux liés aux EnR (rencontre annuelle de la Transition Energétique du Crédit Agricole à Montrouge, intervention à la conférence débat sur la Transition Energétique avec comme principal thématique l'hydrogène de la place financière Bourgogne Franche Comté)
- Mise en place d'outils de modélisation afin d'apporter un conseil pertinent et d'affiner l'instruction des dossiers d'investissement. Ces outils ont permis d'apporter un appui technique à une vingtaine de projets étudiés sur tous types d'EnR y compris ceux utilisant des technologies innovantes sur cette année)
- Constitution d'un réseau d'experts indépendants pour accompagner et auditer les projets EnR dans leur phase de montage et de financement
- Participation à des rencontres d'un réseau de développeurs EnR très actifs sur notre territoire mais également Participation aux projets d'entreprises sur l'accompagnement des transitions de nos territoires.
- Poursuivre les aides envers nos clients :
  - Mise en place d'une approche globale adaptée aux besoins des clients avec l'intervention ou l'appui des filiales du Groupe Crédit Agricole
  - Appui des Chargés d'Affaires et conseils aux clients pour étudier la faisabilité de projets photovoltaïques en revente totale ou en autoconsommation
  - Continuer à être sensibilisé (Participation à la Fresque du Climat par exemple) et à sensibiliser les collaborateurs (sous la forme d'échanges au sein des centres d'affaires Entreprises sur cette thématique)
  - Participation à des groupes de réflexion pour la création de nouvelles offres de financements de la Transition Energétique et l'accompagnement de la méthanisation afin de répondre aux nouveaux besoins de nos clients.

### Nos ambitions :

- Clarifier le parcours crédit sur les marchés spécialisés en matière d'énergie renouvelable (ENR)
- Favoriser et développer les nouveaux financements.
- Sécuriser les projets des clients et communiquer sur une offre différenciante et en phase avec le positionnement d'une banque de proximité et banque « verte ».

### Création d'une filière dédiée à la Transition Energétique et Climatique

Afin d'accélérer le développement des projets de nos clients, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne poursuit la structuration de la filière en interne. La création d'un poste de Directeur de la Transition Energétique et Climatique en 2021 annonce le déploiement d'une équipe dédiée plus large dès 2022. L'objectif est de devenir l'acteur bancaire de référence sur notre territoire grâce à la mise en place de démarches, d'offres et d'accompagnement de l'écosystème de la transition énergétique (contractualisation de partenariats, animation des acteurs concernés...)

## **PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES, PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

### > Maîtriser la consommation énergétique des bâtiments

Pour le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, il est essentiel d'adapter ses bâtiments, sites et agences aux exigences de la transition énergétique. La non-adaptation peut entraîner un risque d'image d'une entreprise « énergivore » et un risque financier liés aux coûts de fonctionnement d'immeubles non rénovés.

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a engagé un programme de rénovation de ses sites afin de garantir un outil de travail opérationnel et financièrement équilibré tant en matière de coût de maintenance que de consommation énergétique (le site d'Auxerre a été construit en 2011, le site de Troyes a été rénové sur la période 2013 – 2015 et le site de Dijon sur la période 2017-2020).

Le Crédit Agricole a également entrepris un programme de rénovation de ses agences, ce qui permet d'améliorer les caractéristiques de ses locaux commerciaux (isolation, remplacement système de chauffage obsolète, éclairage LED). Ce programme permettra une réduction de l'impact environnemental de la Caisse régionale. Par ailleurs, depuis de nombreuses années, le CACB a souscrit un contrat EDF énergies renouvelables. L'ensemble des agences en bénéficient depuis 2017 et tous les sites depuis 2015. Actuellement, 100% de notre énergie électrique utilisée est issue de l'énergie renouvelable.

L'amélioration de notre efficacité énergétique se fait au fur et à mesure sur toutes les sources d'énergie en fonction du programme de rénovation ou des pannes subies sur nos installations. Ainsi, lors de panne, nos ampoules halogènes sont remplacées par des ampoules LED, nos chaudières sont quant à elles remplacées par des installations de pompe à chaleur. En parallèle, nous supprimons au fur et à mesure les chaudières fioul des agences. En 2021, 3 agences ont bénéficié d'un remplacement des chaudières fioul. Un objectif de suppression de 7 chaudières fioul est prévu pour l'année 2022.

Le tableau ci-dessous présente le total des émissions de la Caisse régionale en Tonnes équivalent CO2 (TeqCO2).

**Indicateur suivi :**

<b>Emissions de GES liées à l'utilisation des énergies (en TeqCO2)</b>			
2018	2019	2020	<b>2021</b>
2821	2 273	2 421	<b>2425</b>

> **Gérer de manière responsable les fournitures**▪ **La consommation de papier**

L'un des chantiers les plus importants en terme de réduction de nos fournitures est la réduction de notre consommation de papier, avec de nombreux chantiers menés en parallèle visant à cet objectif : mise en place de nouveaux formats d'échanges internes et externes, dématérialisation des contrats, signature électronique, promotion du e-relevé, responsabilisation des acteurs depuis plusieurs années.

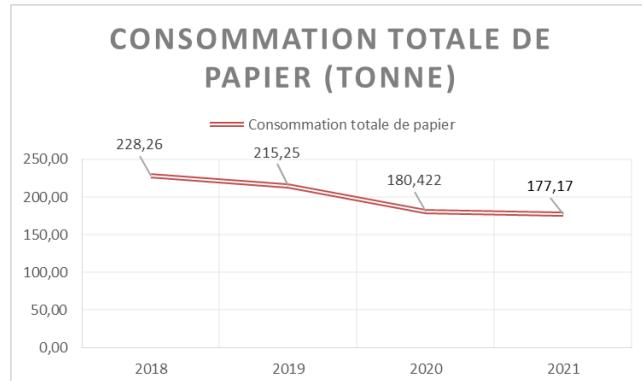
La crise sanitaire a eu un impact sur la consommation de papier : moindre activité pendant une période, développements de solutions alternatives dans le cadre du télétravail et d'une relation à distance avec la clientèle.

**Le CACB a poursuivi des actions internes en 2021 :**

Au-delà des usages internes, la Caisse Régionale a également poursuivi ses efforts en matière d'édition externe (envoi des relevés de comptes, communication clientèle) pour réduire la consommation de papier. Ainsi, par des campagnes successives de promotion du e-relevé à destination de nos clients, le taux d'usage du e-relevé s'élève à 58% fin 2021 (33% en 2018). De même, le développement de la signature électronique des contrats, l'optimisation des envois par regroupements de courriers ont également contribué à la réduction du nombre de plis postaux envoyés.

Au final, sur la période 2015 – 2021, le recul de la consommation de papier est de -42,5%. Par ailleurs, le recul de l'usage du chèque au profit de la carte bancaire, le développement du paiement sans contact limitant le nombre de retraits d'espèces aux distributeurs, la dématérialisation croissante de l'envoi des conditions générales de banques sont autant de facteurs qui impactent la volumétrie de papier consommé. Toutes ces actions ont également été accentuées suite à la crise de la Covid.

En complément, suite à la crise sanitaire, de nombreux évènements associatifs ont été annulés. De ce fait, la contribution aux actions locales au travers de la prise en charge des éditions d'affiches, flyers était moins importante cette année par rapport aux années précédentes.



**-42,5 % depuis 2015  
-1,8% en 2021 par rapport à 2020**

### **Recyclage des cartouches :**

L'ensemble des cartouches utilisées par les imprimantes du parc sont collectées après usage pour envoi au recyclage. Ainsi, en 2021, 2.144 cartouches ont été expédiées à la société OWA, partenaire retenu par CACB pour le recyclage des consommables informatiques. Le pourcentage de cartouches laser réutilisables est de 60%. Ce taux a diminué par rapport à 2020 suite à des difficultés de retraitements de notre prestataire.

### **Recyclage des cartes bancaires :**

En 2021, 66 433 cartes bancaires ont été collectées pour recyclage soit une augmentation de 9 % de cartes recyclées par rapport à 2020.

### **Recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques :**

Le matériel DEEE de la caisse régionale est recyclé, conformément à la réglementation en vigueur, pour un poids total de 2 704 kg

#### **▪ Notre politique d'achats responsables**

Pour contribuer à amplifier la performance du Groupe tout en créant de la valeur au service des métiers dans le respect de nos valeurs et de notre environnement, le Groupe a également défini une véritable Politique Achats Responsables.

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, une meilleure intégration des dimensions RSE et achats responsables est organisée pour déclinaison en Caisse Régionales. Cette démarche se concrétise par la création d'un portail achats spécifiques ouvert à l'ensemble des entités du Groupe permettant d'accéder aux outils, guides et indicateurs partagés communautairement. L'ensemble de ces actions sont complétées par la mise en place d'un système d'information unique pour l'ensemble des entités du Groupe, intégrant les évaluations et indicateurs RSE de l'ensemble des fournisseurs. Le déploiement de cet outil à CACB a débuté en 2021 en parallèle de la création d'une fonction de coordination des achats visant à harmoniser les pratiques achats et suivre la mise en œuvre de la politique achats à CACB et ces indicateurs. Une campagne de collecte Groupe des indicateurs achats responsables des entités, et notamment des Caisse Régionales est prévue sur le premier trimestre 2022.

Pour ses achats, la Caisse Régionale travaille également depuis plusieurs années avec le GIE Achats Conseils pour la conduite des négociations et attribution de différents marchés (fournitures de bureau, étuis bancaires, divers papiers et enveloppes, Restauration d'entreprise, Mutuelle...). Pour la conduite des appels d'offres, le GIE Achats Conseils s'appuie sur le « Guide des bonnes pratiques RSE appliquées aux achats ». Ce guide, qui est le fruit des résultats d'un groupe de travail initié par le département Performance de la FNCA (auquel participait le GIE Achats Conseils) a pour objectif de recenser et décliner les bonnes pratiques existantes au sein des services achats des Caisse Régionales du Groupe Crédit Agricole

#### **▪ Les appels d'offres**

Les appels d'offres réalisés par le GIE Achats Conseils intègrent les dimensions RSE sur les volets suivants (documents à compléter par les entreprises soumissionnées) :

- Aspects généraux : Démarche développement durable, l'adhésion à une démarche collective ou une association, labels et certifications
- Aspects sociaux : Principes de politique sociale, un code ou une charte éthique, des exigences sociales vis-à-vis des fournisseurs, des indicateurs de suivi volet social, une politique d'insertion des personnes handicapées ...

- Aspects environnementaux : Politique environnementale de l'entreprise, des actions permettant de réduire les impacts environnementaux des produits, des services et processus de fabrication, un bilan carbone, des exigences particulières vis-à-vis des fournisseurs, des indicateurs de suivi sur le volet environnemental...

Pour chaque fournisseur, de nombreuses informations relatives à une démarche RSE sont ainsi recensées. Au-delà des aspects qualitatifs et financiers, la Caisse Régionale vérifie également pour chaque catégorie fournisseur l'existence d'une démarche RSE formalisée sur leur site internet par exemple.

La démarche RSE peut se traduire concrètement par les 2 exemples ci-dessous

#### **>> Favoriser les fournisseurs locaux**

Pour accompagner le développement économique en proximité, la Caisse régionale réalise plus de 55% de ses dépenses sur le territoire de la Caisse régionale (fournisseurs ou prestataires locaux, élargis aux antennes territoriales de fournisseurs dont le siège limitrophe à notre territoire). En comparaison à 2020, le périmètre de calcul est étendu, passant des dépenses éligibles\* du service Moyens Généraux à l'ensemble des dépenses éligibles\* de la Caisse Régionale.

Sur ce périmètre, plus de 17% du montant des achats portent sur de fournisseurs évalués ECOVADIS.

*\*Sont exclus du calcul : fournisseurs Intragroupe, contrats Groupe et négociations nationales, taxes et contributions, dotation interne CACB, remboursement frais, fournisseurs GIE achats conseils ou CATS.*

#### **>> Privilégier des fournisseurs partageant nos valeurs**

Dans ses appels d'offres, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne intègre pleinement la dimension RSE. Ainsi, sur le périmètre du service Moyens Généraux et considérant les achats éligibles\* à l'indicateur « démarche RSE », 80% des fournisseurs concernés (98,30% en montant) disposent d'une démarche RSE formalisée (publication d'une charte RSE, Label, certification, ou mise en avant sur le site internet de la démarche RSE ...).

*\*Sont exclus du calcul : fournisseurs Intragroupe, taxes et contributions, dotation interne CACB, remboursement frais.*

#### **> Réduire les déplacements professionnels des collaborateurs**

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a mis à disposition de ses collaborateurs un outil de covoiturage. Nous plébiscitons l'utilisation de la visioconférence et mettons en place des réunions commerciales décentralisées. En outre, les salariés des sites doivent, en priorité, utiliser un véhicule de service. En cas d'indisponibilité, ils peuvent utiliser leur véhicule personnel. Dans ce cas, un document attestant de l'indisponibilité d'un véhicule de service doit impérativement être joint à la demande de remboursement des frais kilométriques.

Pour 2020, nous avions constaté une diminution de 35% du nombre de kilomètres effectués par collaborateur en ETP (équivalent temps plein). Cette diminution s'explique en grande partie par la crise sanitaire qui a entraîné une forte diminution des déplacements. En 2021, l'assouplissement des contraintes sanitaires a entraîné une

reprise des déplacements professionnels par rapport à 2020 (+ 19.5% par ETP). En dépit de cette augmentation, nous poursuivons notre réduction de kilomètres parcourus depuis 2018.

#### **Indicateur suivi :**

Kilomètres parcourus par ETP* au titre de leurs déplacements professionnels			
2018	2019	2020	<b>2021</b>
2 073 Km	2 114 Km	1 361 Km	<b>1 626 km</b>

\*pour rappel 1761 collaborateurs et 1722 effectifs en équivalent temps plein (ETP) en 2021

#### > Agir en faveur de l'environnement de la biodiversité

##### ▪ **Protection des pollinisateurs**

La sauvegarde de la biodiversité prend une importance grandissante, aussi nécessaire que la lutte contre le réchauffement climatique. Outre ses actions d'accompagnement de la clientèle, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne mène également des actions concrètes, reflet de son engagement et qui permettent de sensibiliser l'ensemble de ses partenaires.

Depuis septembre 2020, dans le cadre de nos projets de préservation de la biodiversité, 12 ruches ont été installées et réparties dans chacun des départements du Crédit Agricole Champagne Bourgogne. Cette année, des animations de sensibilisation ont été proposées aux collaborateurs des sites administratifs, la visite des ruches en tenue d'apiculteur permettant de découvrir le fonctionnement des ruches et la vie des abeilles. Au total, 100 collaborateurs ont assisté à cette animation. Au vu du succès de ces visites, nous entendons reconduire ces animations en 2022. Par ailleurs, lors du lancement du projet d'entreprise, un pot de miel issu de notre récolte a été offert à chacun des collaborateurs.

##### ▪ **Participation à la reforestation**



CACB s'associe à Crédit Agricole Assurances et Reforest'Action pour agir en faveur du reboisement des forêts françaises.

A chaque contrat ou offre\* Crédit Agricole Assurances signé, un contrat signé équivaut à un arbre planté. (\*Prévoyance décès, Prediliens, Vers l'Avenir, Contrat Solidaire). Muni d'un code remis par le conseiller, le client, s'il le souhaite, choisit en ligne le lieu où il souhaite planter son arbre pour participer au reboisement d'une forêt.

Cinq lieux de plantations sont proposés dans le périmètre de la caisse régionale :

- Restauration d'un écosystème forestier (CHAMPJARLa21)
- Reboisement d'une parcelle dégradée (LA BUSSIÈRE-SUR-OUCHE 21)
- Reboisement d'une forêt dépréciante (IZEURE 21)
- Reboisement d'un peuplement d'épicéas après attaque de scolytes (SILVAROUVRES 52)
- Régénération naturelle assistée d'un peuplement forestier (LES LOGES MARGUERON 10)

Sur la période de Janvier à Décembre 2021, ce sont ainsi plus de 11 322 arbres qui ont été replantés. A noter que depuis 2019, 28 719 contrats ont généré le même nombre de plantation d'arbres.

## Viser une relation durable avec les clients et les sociétaires en protégeant leurs intérêts

### Notre engagement

S'engager sur une relation personnalisée et sur une meilleure qualité de service avec éthique et loyauté

### Répondre efficacement aux attentes de nos clients

#### > Construire une relation de confiance et de satisfaction avec nos clients

Depuis 2014, 13 pratiques « labellisées » Relation Client 2.0 sont déclinées et animées régulièrement dans le cadre de la relation de la Caisse régionale avec ses clients. Tous les marchés et les services du siège ont été formés progressivement afin d'établir un référentiel commun et homogène de la relation client. Ces pratiques font l'objet d'enquêtes de satisfaction mensuelles (= IRC agences, détaillé ci-dessous) pour mesurer les impacts et détecter les points d'amélioration. Courant 2022, nous allons capitaliser sur ces 13 pratiques « RC 2.0 » pour les moderniser et les adapter à nouveau. Le modèle relationnel sera démultiplié progressivement sur l'année.

#### ▪ Les indices de recommandation

La Caisse régionale a mis en place un dispositif d'enquêtes basé sur l'indice de recommandation client (IRC) en cohérence avec la démarche engagée au niveau national. Les responsables des marchés concernés élaborent des plans d'actions spécifiques en se basant sur l'analyse de ces enquêtes. On distingue 4 types d'enquêtes :

- 1) **IRC Stratégique sur le marché des particuliers** : cette enquête est réalisée tous les 2 ans. La note IRC est l'indicateur référent en matière d'excellence relationnelle. L'enquête IRC 2020 a été stoppée en raison de la crise sanitaire. Déployée en 2021, le CACB obtient un IRC de +12 (contre un IRC de 0 en 2018). La Caisse régionale passe désormais le cap d'un IRC positif.
- 2) **IRC Stratégiques Marchés** : ces enquêtes sont également réalisées tous les 2 ans. Les modalités de mise en œuvre diffèrent selon les marchés. L'objectif est de bâtir des plans d'action opérationnels et adaptés aux spécificités de chacun des marchés. Cette année, le marché de l'agriculture et de la viticulture a fait l'objet de cette mesure. Là aussi, l'enquête 2021 a permis à la Caisse Régionale d'obtenir un IRC positif (+5) et de se classer 11<sup>ème</sup> Caisse Régionale sur 21 Caisses régionales participantes.
- 3) **IRC Évènement** : l'objectif est d'interroger nos clients sur un évènement majeur de leur relation avec leur banque (Crédit habitat, Entrée en relation, Succession, ...) afin d'enrichir nos processus internes. Ces enquêtes s'inscrivent dans le cadre de la démarche processus et d'amélioration continue.

Trois Parcours clients définis prioritaires au niveau de la Caisse régionale ont fait l'objet d'une mesure en 2021 :

- *Parcours Succession* : Depuis 2020, les héritiers reçoivent un questionnaire administré par e-mail, le mois suivant la clôture du traitement de la Succession. Un premier bilan a pu être dressé en fin d'année 2021 en lien avec l'amélioration continue de ce parcours clef.

- *Parcours Entrée en Relation* : Un IRC évènement spécifique aux clients entrés en relation récemment a été réalisé en début d'année 2021. Cette enquête administrée par téléphone a permis de mesurer l'efficacité de ce parcours auprès de 400 clients entrés en relation récemment.
- *Parcours Habitat* : enquête de satisfaction quantitative administrée par e-mail auprès des clients ou prospects qui ont effectué une simulation de projet immobilier en agence ou sur internet. Dans un second temps, plusieurs clients ont fait l'objet d'entretiens individuels par téléphone pour approfondir leurs attentes et les éventuels freins soulevés lors de la première phase.

- 4) **IRC agences** : historiquement, ces enquêtes étaient réalisées tous les mois. Depuis juin 2021, ces enquêtes sont envoyées au plus près du contact (J+2/J+3 après le contact) sur 4 cibles différentes : les clients particuliers qui viennent d'avoir un contact, les clients particuliers avec un dernier contact remontant à 10 ou 11 mois, les clients qui ont eu un contact via la plateforme d'appels, les clients du marché des agriculteurs ou des professionnels qui viennent d'avoir un contact

Les résultats sont restitués par agence et secteur via une plateforme de web-reporting. Le questionnaire porte sur les pratiques Relation Client 2.0 et permet de détecter nos marges d'amélioration et de construire des plans d'action secteur annuels. Ces enquêtes sont également à la base de l'animation mensuelle sur les pratiques dans le cadre de réunions dédiées en agence.

#### **Indicateur suivi :**

Taux Indice de Recommandation Client (IRC) agence de 2018 à 2021 <sup>(1)</sup>			
2018	2019	2020	2021
35,6	46,0	54,1	60,4

(1) *le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne ne suit pas la valeur absolue de cet indice mais plutôt son évolution dans le temps (évolution de la satisfaction de nos clients). Il permet également de comparer différentes agences ou différentes Caisses régionales et permet de s'inspirer des bonnes pratiques identifiées.*

La satisfaction étant une préoccupation majeure au sein de la Caisse Régionale, les managers sont très impliqués. Ils sont moteurs pour identifier les irritants clients et proposer des plans d'action spécifiques à leurs agences. Cette pratique permet d'améliorer continuellement la satisfaction de nos clients. L'IRC agences a progressé fortement, de manière constante, et démontre l'évolution positive de la satisfaction de nos clients.

En dehors de ces dispositifs récurrents, la Caisse Régionale a mandaté l'institut Sphinx pour mener une étude qualitative auprès de notre clientèle des particuliers afin de nous partager leur expérience avec le Crédit Agricole. Les objectifs de cette étude étaient d'identifier les points d'ancrage actuels de la satisfaction, de mettre à jour les leviers de la conversion de clients « Détracteurs » ou « Neutres » à clients « Promoteurs »<sup>9</sup> et enfin

<sup>9</sup> Dans l'IRC Agences, la question suivante est posée aux clients : « Suite au dernier contact que vous avez eu avec le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, recommanderiez-vous le Crédit Agricole à votre famille, un ami ou un collègue ? ». Les clients attribuent une note comprise entre 0 et 10. 0 signifie

d'engager les équipes dans le projet « Excellence Relationnelle » pour les années à venir en leur faisant entendre directement la voix du client par le biais de cette étude. Nous avons mené cette étude en 2 temps : une phase exploratoire avec la réalisation de 18 entretiens individuels en Visio conférence et une phase créative avec la tenue de 2 tables rondes réunissant 8 à 10 clients. A l'unanimité, tous les participants ont apprécié cette démarche d'écoute et étaient enchantés d'avoir pu échanger autour de leurs expériences.

#### ▪ **Traitement des demandes et réclamations clients**

Dans le contexte bancaire actuel, la qualité de la relation associée à la qualité du service après-vente est un élément central de la fidélité et de la recommandation du client envers sa banque. Le Parcours « Traitement des demandes et réclamations clients » concerne les demandes clients traitées par le conseiller en toute autonomie ou transmises vers un service gestionnaire pour action ou assistance et les réclamations clients définies comme étant une déclaration actant du mécontentement d'un client, fondée ou non, envers une entité du Groupe. Trois objectifs sont fixés :

- Prendre en charge la demande du client dès le 1<sup>er</sup> interlocuteur et s'assurer de la bonne fin jusqu'à la satisfaction du client. Il s'agit ici d'améliorer la prise en charge immédiate en renforçant l'autonomie du conseiller (aide à la recherche d'information avec le déploiement du Métabot CAESAR en 2021, délégations, confiance a priori, ...)

CAESAR est un outil d'assistance conversationnel qui permet aux conseiller de poser ses questions sans recourir par les bases documentaires classiques. Une réponse est apportée instantanément grâce aux techniques de l'intelligence artificielle et des bases de connaissances actualisées par les experts métiers. CAESAR apporte un confort de travail puisque la connaissance est accessible depuis un point d'entrée unique intégré au Portail Collaborateur. En outre, cet outil apport une efficacité opérationnelle en fluidifiant les relations entre le back et le front office, ce qui permet de libérer du temps pour des tâches à forte valeur ajoutée. Enfin, les réponses justes et immédiates permettent aux conseillers de satisfaire les clients dans l'immédiat.

- Outiller le conseiller et les acteurs internes pour fluidifier le traitement des demandes et réclamations (suivi, traçabilité et pilotage) nécessitant l'appui d'un service interne ou d'une filiale. La CR a opté pour le développement d'un outil interne en co-construction avec les utilisateurs sites et réseaux. Ce workflow ARC+ répond aux attendus suivants :

**ARC+** reprend la flexibilité d'un mail tout en assurant la traçabilité et la visibilité des échanges et des documents liés, tous regroupés au même endroit

**ARC+** trace l'état d'avancement d'une demande, permet d'intervenir lorsqu'un collègue est absent, de poser une question ou de demander une validation à un collègue / manager.

**ARC+** regroupe toutes les demandes et réclamations clients (et internes) dans une corbeille unique archivées pendant 5 ans.

---

que le client ne recommanderait pas du tout et 10 qu'il recommanderait tout à fait. En fonction de la note attribuée, les clients sont qualifiés ainsi : Détracteur pour une note comprise entre 0 et 6, Neutre pour une note comprise entre 7 et 8, Promoteur pour une note comprise entre 9 et 10

- Développer la culture service à tous les niveaux avec des engagements de services partagés (engagements envers les clients et internes sites-réseaux, réseau sites). Le déploiement du nouveau Modèle relationnel reporté au 1<sup>er</sup> semestre 2022 impulsé par le Groupe viendra contribuer à ce point.

Depuis la mise en place d'**ARC+**, plus de 100 000 demandes sont enregistrées sur l'ensemble des domaines clients et internes de la CR. Données **ARC+** à fin novembre 2021 :



Par ailleurs, CAESAR est particulièrement utilisé pour les métiers du réseau (91 % d'utilisateurs). Le réflexe CAESAR est donc acquis. 88% des questions ont été répondues par CAESAR en 2021

▪ **Traitements des réclamations :**

Le traitement des réclamations est centralisé au sein du service Qualité Service Clients et répond à des engagements qualitatifs en termes d'accusés de réception dans les 48h de réception de la réclamation, de délais de traitement (< 21 jours calendaires et 17 jours calendaires en termes de DSP2) et de formalisme des courriers de réponse (dont précisions des voies de recours en termes de médiations disponibles, à savoir Médiation Bancaire, Médiation Assurances ou Médiation AMF).

Les clients disposent de voies de recours lorsque la réponse apportée n'apporte pas une satisfaction suffisante ou de décision de la Caisse régionale contestée, avec la faculté notamment de saisir les canaux de Médiations précités afin qu'ils statuent en toute indépendance et impartialité sur le dossier concerné. Les dysfonctionnements ou points d'optimisation observés (pratiques, procédures, etc...) font l'objet de demandes d'actions correctrices, transmises aux services experts concernés.

**Indicateur suivi :**

Taux de traitement des réclamations sous 10j (moyenne sur 12 mois, au sein du service Qualité Service Client)			
2018	2019	2020	2021
60%	63%	66%	33% <sup>(1)</sup>

(1) Cette évolution résulte notamment des délais de traitement et d'analyse induits par les dossiers DSP2 (fraudes aux opérations de paiement cartes et virements), constituant une part importante des dossiers de réclamations gérés au niveau de la Caisse Régionale et représentant un flux en progression continue. Des actions de gestion en synergie avec les services experts ont été engagées, afin de fluidifier la gestion de ce périmètre et d'optimiser les délais de traitement.

▪ **Le parcours « Gestion des irritants »**

**Qu'est-ce qu'un irritant ?**

Côté client : l'irritant est un fait ou un événement qui l'a contrarié. Il peut survenir à tout moment du parcours client.

Côté collaborateur : c'est un dysfonctionnement récurrent non traité par les circuits classiques de résolution qui perturbe l'activité professionnelle des collaborateurs (site & réseau), le fonctionnement de l'agence/service. L'irritant collaborateur peut être de nature humaine, organisationnelle ou technique.

L'objectif du projet est de :

- Déetecter et résoudre les irritants clients et collaborateurs
- Améliorer et fluidifier l'expérience client et/ou collaborateur
- Améliorer leur satisfaction
- Ancrer durablement une culture zéro défaut

Au-delà des parcours pilotés par la Caisse régionale, le projet Modèle relationnel du Groupe, positionne l'attention extrême au client au cœur de nos réflexes, de nos préoccupations et de nos pratiques au quotidien (pour rappel notre Projet client est l'excellence relationnelle). Le Modèle relationnel se base sur l'autonomie et la responsabilité des équipiers, l'Humain Responsable, avec la symétrie des attentions comme base de notre fonctionnement collectif (Projet humain - responsabilité en proximité).

**Notre engagement**

Assurer notre rôle de tiers de confiance en matière de protection de données

**Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité**

> **Mise en place de plans de lutte contre la fraude**



Les risques liés à la corruption, la fraude (interne et externe) le blanchiment et le financement du terrorisme sont des risques inhérents à la sécurité financière. Les régulateurs, notamment l'ACPR, l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et l'AFA (Agence Française Anticorruption créée en 2018 avec la réglementation Sapin II) sont très attentifs à ces risques. Ces derniers ont fait l'objet de nouveaux développements réglementaires au fil des ans, où la protection du consommateur est au centre de ces enjeux essentiels. Ces développements ont entraîné des évolutions au sein des procédures internes. En effet, ces dernières sont actualisées au fil de l'eau, et ce en lien avec la Direction de la Conformité de Crédit Agricole SA.



Le non-respect de ces différentes réglementations peut avoir de multiples conséquences, cumulatives ou non :

- Risque pénal
- Risque financier (amendes)
- Risque d'image pour le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et pour le Groupe Crédit Agricole en général.

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne s'organise pour éviter les conflits d'intérêt, respecter les embargos et lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, d'une part en sensibilisant et formant ses équipes, d'autre part en contrôlant au plus près la bonne application de son programme de conformité.

Par définition, la lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme s'inscrit dans la durée et présente un seul et même objectif : s'assurer de l'efficacité constante du dispositif en maîtrisant le risque grâce à la prévention, la détection et l'instruction des dossiers.

La sécurité financière vise à préserver les intérêts de la banque et à protéger nos clients : l'objectif est donc d'éviter tout préjudice et destruction de valeur. La sécurité financière comporte plusieurs thématiques comme la lutte contre l'évasion fiscale, la lutte contre le blanchiment des capitaux, la lutte contre la corruption et le respect des dispositifs inhérents aux sanctions Internationales. Pour faire face à la complexification des modes opératoires (ex : cybercriminalité), la Caisse Régionale investit régulièrement pour maintenir son dispositif le plus efficient possible. Les collaborateurs sont ainsi formés et régulièrement sensibilisés sur ces thématiques. Ces formations permettent de développer leur vigilance à l'égard d'opérations atypiques et favoriser l'acquisition de réflexes adaptés à chaque situation. L'accompagnement par les managers des collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions permet d'apporter un double regard d'expert et facilite la prise de décision au plus proche des intérêts des clients.

Les mesures prises reposent principalement sur 6 thématiques :

- 1) L'animation et la prévention : communications internes régulières pour la sensibilisation des réseaux de distribution. Grâce à cette sensibilisation, les alertes remontées par les réseaux concourent à diversifier nos sources de détection.
- 2) Un corps procédural dédié et une classification des risques : le Corpus FIDES du Groupe<sup>10</sup> est mis à jour au fil de l'eau. Des codes et politiques internes accessibles à tous appuient nos engagements et encadrent l'activité par exemple, sur le volet de l'éthique avec le Code de conduite, la Charte Ethique Groupe, la Politique relative à la prévention des conflits d'intérêts, la Charte de Protection des données personnelles, ou encore sur la sécurisation des transactions à l'international avec la politique relative aux sanctions internationales. Les risques sont cartographiés, permettant leur identification, et d'évaluer leur niveau de sensibilité et de préciser les mesures de prévention associées. La classification des risques est mise à jour a minima annuellement.
- 3) Des outils de détection : fraude, lutte anti-blanchiment (comportements bancaires atypiques), abus de marché et manipulation de cours. Ces outils sont adaptés aux évolutions des risques constatés (ex. cybercriminalité) et sont en optimisation constante

<sup>10</sup> ensemble des règles de conformité qui s'appliquent au Groupe Crédit Agricole

- 4) Un plan de contrôle interne et des audits périodiques du dispositif : des contrôles réguliers, formalisés et traçables, sont réalisés. Des audits internes et/ou délégués et/ou coordonnés par l'Inspection Générale Groupe apprécient la robustesse du dispositif local et, le cas échéant, demandent la mise en place d'actions correctrices.
- 5) Des reportings périodiques d'activité à Crédit Agricole SA et aux régulateurs ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et AMF (Autorité des Marchés Financiers).
- 6) Une information régulière de la Direction et du Conseil d'Administration : rapports d'activités hebdomadaires au Comité de Direction, trimestriels au Comité de Contrôle Interne, mensuels au Comité des risques, au Conseil d'Administration etc.

**Indicateur suivi :**

<b>Taux de formation des collaborateurs à la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme</b>				
2017	2018	2019	2020	<b>2021*</b>
90%	94%	94%	97%	<b>98%</b>

\*1751 inscrits présents à l'effectif au 31 12 2021

> **Notre rôle de tiers de confiance numérique**

La protection des personnes physiques à l'égard de la collecte et du traitement de leurs Données à Caractère Personnel est un droit fondamental. Pour le Crédit Agricole, cette protection est essentielle à la préservation de la confiance des clients, des partenaires et des collaborateurs.

Le double effet de la mondialisation et de la transformation digitale de la société fait que nous laissons volontairement ou involontairement de plus en plus de données qui nous rendent identifiables. Ainsi, le risque de détournement de l'usage de ces données et ou de vol est amplifié. Face à ces risques, la volonté des pouvoirs politiques Européens est de protéger ses citoyens de l'usage de leurs Données à Caractère Personnel (DCP) grâce à une réglementation unique.

En mai 2018, la nouvelle législation européenne relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données RGPD), est venue renforcer notre dispositif interne.



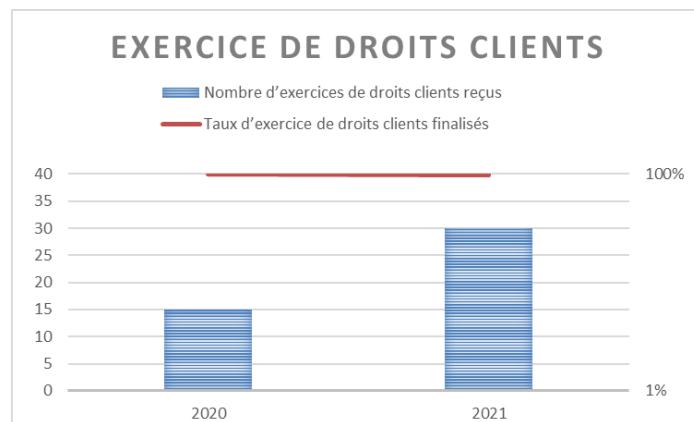
Dans le cadre de ses engagements RGPD, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne a mis en place les actions organisationnelles et techniques ci-dessous :

- Nomination d'un DPO (Data Protection Officer ou Délégué à la Protection des Données) dès 2018.

- Formation : mise en place en 2019 d'un module de e-learning spécifique sur le rôle du responsable de traitement, diffusé aux managers site et aux chargés d'activités non manager.
- Formation spécifique pour les responsables de traitement en juin 2021
- Mise en place d'un registre des traitements. Celui-ci couvre les traitements communautaires et les traitements internes. Mis en place en 2018 sous format excel selon une matrice imposée par le Groupe, il a évolué sous la forme d'un workflow en 2020, livré par le Groupe, permettant de bénéficier d'une meilleure vision des traitements et garantissant une meilleure traçabilité lors des mises à jour, revue annuelle, etc.
- Communication : nouvelle vitrine dédiée RGPD mise en ligne sur le poste de travail en 2021
- Dispositif de droit à l'oubli opérationnel
- Plan de contrôle opérationnel

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a donné des droits aux personnes sur leurs données personnelles : droit d'information, de rectification, à l'oubli... Les clients, internautes consultant nos sites peuvent demander d'exercer leurs droits dès lors que le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne réalise un traitement de données personnelles. En cas de demande d'exercice de droits, si la demande est complète, le traitement de la demande doit être réalisée en 30 jours et en 90 jours si la demande est jugée complexe. Afin de s'assurer du respect de ces délais de traitement, un contrôle a été mis en place consistant à s'assurer du respect des délais réglementaires de réponse lorsqu'une demande de droits est exercée.

## 1. **Réclamations RGPD**



Taux d'exercice de droits clients finalisés		
	2020	2021
Nombre d'exercices de droits clients reçus	15	30
Respect du délai légal	100%	100%
Taux d'exercice de droits clients finalisés	100%	97%

## Accompagner nos clients dans les bons comme dans les mauvais moments

### > Favoriser l'inclusion financière en accompagnant notre clientèle en difficulté

Au cours de leur vie, nos clients peuvent rencontrer des moments de fragilité. Tous les aléas de la vie vécus par les clients engendrent un besoin d'écoute plus empathique et des accompagnements (offres, process) plus adaptés à leurs besoins.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, banque universelle de proximité dont les valeurs historiques Proximité, Responsabilité et Solidarité placent les femmes et les hommes au cœur de ses finalités se doit de relever ce défi. Afin d'accompagner au mieux les clients qui rencontrent des aléas dans leurs parcours de vie, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne met en place une organisation et des process spécifiques afin de répondre aux exigences de ces situations. Ainsi, le Crédit Agricole a déployé le parcours « Succession », le parcours « Majeur protégé » et le parcours « Séparation Divorce ».

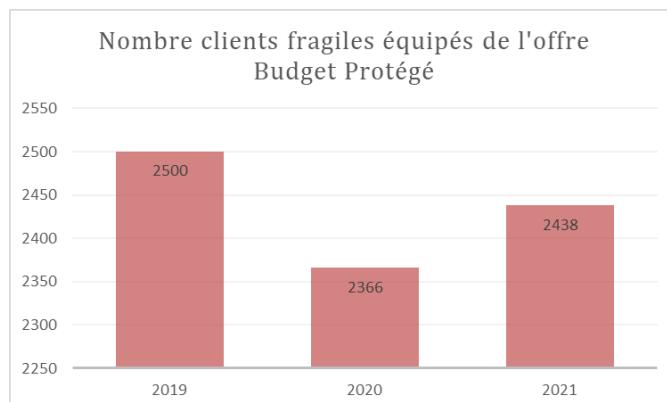
#### ▪ **Zoom sur le parcours clientèle fragile**

Nous avons déployé en 2019, un parcours dédié Clientèle Fragile. Celui-ci intègre des offres adaptées mais aussi une démarche spécifique :

- ✓ Détection précoce des clients potentiellement fragiles afin de leur proposer une offre adaptée :
  - Des offres permettant une meilleure gestion du budget. Par exemple, la carte EKO (carte bancaire à contrôle du solde) permet de recevoir des alertes (SMS, EMAIL) sur la gestion du compte au quotidien lorsque le compte passe en dessous de 20€. L'application Ma banque offre la possibilité de connaître son solde à partir de son portable et également donne une vision des dépenses grâce à la catégorisation des achats.
  - Un accompagnement par le Point Passerelle

#### ✓ Détection avérée des clients fragiles

En 2021, 15 535 clients sont détectés en situation de fragilité financière avérée (+ 3 248 clients supplémentaires) bénéficiant du plafonnement de 25€ dans le cadre de la contagion. 2438 clients sont dorénavant équipés du CAC budget protégé.



## **Synthèse de l'activité inclusion bancaire 2021**

- Réactualisation du parcours clientèle fragile faisant suite aux nouveaux critères de détection de novembre 2020.
- Poursuite des travaux par le groupe dédié : amélioration continue du parcours clientèle fragile : être plus réactifs dans la détection et dans l'accompagnement.
- Suivi des clients fragiles : mise en place d'opportunité de contact et suivi du traitement de ces opportunités (souscriptions CAC budget protégé, renonciations, gestion du stock) :
- Présentation d'un bagage agence : « je suis proactif avec les clients fragiles ».
- Détection des clients avec frais de dysfonctionnement > 1000€/an : pilote réalisé sur un secteur, généralisation sur toute la caisse régionale pour 2022. Démarche d'accompagnement dans le but de réduire les frais de dysfonctionnement.
- Nouvelle Approche globale de la détection au niveau du partenaire au lieu du compte.
- Communication clients : modification du courrier : « proposition d'accompagnement situation fragilité financière ».

Suite au lancement du projet Sociétal du Groupe, de nombreuses évolutions sont attendues en 2022 au sujet de l'inclusion bancaire. Par exemple, la révision des critères de détection précoce de signaux d'une éventuelle fragilité financière, des mesures de réduction des frais de dysfonctionnement, révision des critères de détection précoce, l'intégration de la détection spontanée par le réseau, la mise en place d'un pilotage du traitement de contact annuel avec la clientèle fragile détentrice de l'Offre Clients Fragiles (CAC budget protégé) ...

### **▪ *Les Points Passerelle***

Les 4 Points Passerelle du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, présents à Chaumont, Dijon, Auxerre et Troyes, remplissent 2 missions :

- Le Point Passerelle assure l'accompagnement des personnes ayant des difficultés financières et trouve des solutions économiques et sociales pour prévenir l'exclusion bancaire.
- Le process d'accompagnement consiste en un entretien physique (accueil, écoute, bienveillance) afin de faire un diagnostic financier et d'analyser la situation des personnes en difficulté. Une démarche pédagogique permet d'envisager les solutions qui peuvent amener à une négociation avec les créanciers (un moratoire ou plan d'apurement est parfois nécessaire). Une aide à la constitution des dossiers Banque de France est également proposée. Un suivi budgétaire mensuel dans le temps, grâce aux 40 bénévoles, élus de Caisses Locales et retraités du Crédit Agricole, permet de favoriser le retour à une situation normale.

En 2021, 625 nouvelles situations difficiles ont été traitées avec les Points Passerelle. Parmi ces situations, 398 ont été rétablies totalement ou partiellement. 6 microcrédits ont été mis en place auprès de nos clients pour un financement de 2 333€ en moyenne.

Les ateliers sont assurés par des bénévoles à l'aide d'un jeu (Jeu du Dilemme) auprès d'un public de jeunes en situation fragile ou défavorisés. Ces ateliers contribuent à la prévention de la gestion du budget de chacun. Ensuite, les ateliers à destination des migrants ont été poursuivi cette année. En raison des conditions sanitaires, une animation Kahoot a remplacé les ateliers Dilemme dès juillet. Kahoot est une application en ligne permettant de générer des QCM interactifs. Ces derniers, utilisés en classe sur

tablette, iPhone ou ordinateur, permettent aux élèves de s'autoévaluer, et d'apprendre de façon ludique avec un classement par points très motivant. Ce type d'animation permet le maintien des règles de distanciation et les participants ne touchent que leur propre téléphone.

En 2021, les Points Passerelle ont ainsi animé 113 ateliers budgétaires auprès de 1057 participants. Pour rappel, en 2020, les Points passerelle avaient animé 36 ateliers budgétaires pour 351 participants.

L'association Point Passerelle est, elle aussi, venue en aide aux jeunes défavorisés en détectant leurs besoins. Elle a accordé 53 « coups de pouce » numériques à des jeunes pour un montant de 20 200€ et 48 « Coups de pouce » permis pour 14 800 € avec l'aide de notre partenaire Le Secours Populaire.

#### **Indicateur suivi :**

Suivi de l'activité des Points Passerelle			
	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires Point Passerelle accompagnés dans l'année	629	467	625 (1)
Nombre de bénéficiaires partiellement remis en selle (2)	389	249	296
Nombre de bénéficiaires totalement remis en selle	134	83	102
<b>% de sortie favorable de Passerelle sur l'année (sortie du dispositif)</b>	523 soit 83%	332 soit 71.20%	398 soit 63.70%

(1) L'augmentation du nombre de bénéficiaires s'expliquent par la reprise de l'activité au niveau de 2019, avant la pandémie

(2) 296 personnes ont été considérées comme partiellement remises en selle, c'est-à-dire que les difficultés qui les ont amenées à Point Passerelle sont résolues mais que la situation reste fragile :

-Soit parce que les revenus sont faibles et donc la personne est à la merci de n'importe quel imprévu  
-Soit parce qu'un dossier de surendettement a solutionné les difficultés et là encore, le reste à vivre est faible et donc la personne est à la merci de n'importe quel imprévu

#### **> Favoriser l'inclusion sociétale en accompagnant le vieillissement de la population**

Avec la progression de l'espérance de vie, les enjeux liés au vieillissement de la population sont majeurs. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dispose d'un portefeuille avec une sur- représentation de la clientèle âgée par rapport aux autres Caisses régionales. Face à ces constats, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne met en place une démarche BVAD (*Bien Vivre A Domicile*) d'accompagnement des personnes vieillissantes et de leurs aidants.

##### **▪ La démarche *Bien VIVRE à domicile***

Les objectifs de BVAD : Accompagner les aidants et les aidés à bien vivre à domicile au travers d'un diagnostic de leurs besoins et des préconisations personnalisées. C'est une démarche client qui s'appuie sur un Bilan Gratuit réalisé sur une application via une tablette qui permet de comprendre les besoins du client, et de lui préconiser des solutions adaptées avant toute souscription d'offres.

A l'issue de cet entretien, un bilan est remis au client et comporte des conseils en matière de Prévention, d'aides et des préconisations sur nos offres dans tous les univers

(BAQ, ASSURANCES, CREDIT) mais également sur des services à la personne proposée par notre filiale **VIAVITA** (Filiale de PACIFICA) dont le rôle est :

- La sélection et gestion des prestataires de services de proximité à la personne sur l'ensemble du territoire national, contrôle qualité de leurs services
- L'évaluation des besoins des particuliers en services à la personne, mesure de la satisfaction
- La conception de solutions globales services d'assistance et d'aide à la personne utiles et de qualité

Cela se traduit par exemple par la mise en place de prestations de services à domicile, accompagnement aux démarches administratives (aide à la constitution des dossiers) et de services de coordination de travaux d'aménagement du domicile par notre filiale **VIAREN (filiale de Pacifica)**.

L'ensemble de nos conseillers du Réseau ont été formés à cette démarche BVAD depuis Octobre 2018.

#### **Indicateur suivi :**

Nombre d'accompagnements « Bien VIVRE à domicile » réalisés			
2018	2019	2020	<b>2021</b>
730	4 394	2 729 <sup>(1)</sup>	<b>2545<sup>(2)</sup></b>

( 1 ) 100 bilans ont été réalisés par téléphone et 1986 en présentiel ( 2 ) 418 bilans ont été réalisés par téléphone et 2127 en présentiel

Depuis le confinement de 2020, nous avons mis en place un Plan de relation Client dans le cadre d'une approche globale des besoins de vie de nos clients. Compte tenu du contexte, nous avons fait évoluer cette démarche qui était uniquement présente pour pouvoir accompagner les clients Séniors Aidés par téléphone depuis Octobre 2020. A noter que nous sommes la seule caisse régionale à avoir conçu et réalisé cette évolution du parcours BVAD à distance. Cette démarche va continuer à évoluer en ajoutant de nouvelles réponses aux besoins clients, et des innovations régulières sont attendues (ex : Monétisation du patrimoine, visite de lien social, parcours habitat).

Nous avons renouvelé notre partenariat avec le CHAIRE SILVERTECH de l'UTT de Troyes qui travaille sur le sujet du vieillissement.

#### **> Favoriser l'inclusion numérique**

##### **▪ *La labélisation digitale pour accompagner les évolutions numériques***

Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne accompagne ses conseillers dans l'intégration des évolutions numériques, au service de ses clients avec la labélisation digitale (label lancé en 2019).

Cette reconnaissance valorise les agences dont les collaborateurs intègrent pleinement le multicanal et en font profiter nos clients. La montée en compétence digitale permet de rendre les clients plus autonomes sur des opérations rapides et laisse plus de disponibilité aux conseillers pour du conseil, en face à face ou à distance.

La labélisation est décernée à partir des 8 critères suivants : la Signature Electronique en Agence, les Entrées En Relation Digitalisées, le taux de décroché, la Signature

Electronique Habitat, le taux de renseignements de mobile, l'Espace Projet Habitat, l'e-ADE et le taux de réponses via la Messagerie Sécurisée

Au cours de l'année 2021, 16 agences ont obtenu le label.

### **Les nouveautés 2021 :**

- Vizio Client

En complément, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne a lancé en mai 2021 un nouveau canal de contact client : Vizio Client. Vizio Client a pour objectif de proposer aux clients et prospects du Crédit Agricole un canal supplémentaire pour effectuer un entretien en visioconférence via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Il vient compléter les canaux déjà existants.

- Mise à jour de la vitrine digitale :

Afin d'améliorer les relations à distance, la vitrine multicanale a été entièrement revue et renommée Vitrine Digitale. Nous y retrouvons la bibliothèque digitale, les tutoriels clients, les modes opératoires des différents outils... Ces supports permettent à chaque conseiller de connaître, par thème, les opérations réalisables en ligne ou en signature électronique avec le Nouveau Portail Collaborateur, de visualiser les écrans côté conseiller et client, de s'approprier les outils digitaux et de guider les clients à distance.

#### **> Agir de façon responsable vis-à-vis de nos clients handicapés**

Au Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, nous tenons à offrir les mêmes services aux personnes valides et aux personnes à mobilité réduite. Il existe une réglementation précise sur ces obligations. Conformément à la réglementation en vigueur, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a déposé un calendrier de mise en conformité de ses agences et sites auprès de la préfecture de l'Aube en 2015.

Ce programme, débuté en 2016, prévoit la mise en conformité des agences et sites sur une période de 9 ans. Sur un parc total de 151 sites, ce programme présentait le planning de mise en conformité de 131 sites (20 étant déjà conformes au moment du dépôt à la Préfecture).

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
14	19	11	14	15	15	15	14	14	131

NB : 10 agences ont fermé depuis le dépôt du calendrier ADAP, notre parc total est actuellement de 140 agences.

Certaines mises en conformité sont gérées dans le cadre du plan de modernisation de notre réseau. En parallèle, de nombreuses actions sont engagées pour rendre accessibles les agences inscrites au programme annuel. Après un programme 2020 perturbé par la crise sanitaire, nous avons accéléré la mise en conformité des agences. 11 agences sont devenues conformes en 2021, ce qui porte le total d'agences conformes à 54 (+1 avec le site administratif de Troyes). A fin 2021, 86 agences restent à mettre en conformité.

En 2022, le programme va augmenter de manière significative pour atteindre l'objectif à fin 2024. 20 agences en plus du programme Agence by CACB sont prévues en mise en conformité sur 2022, ainsi que la régularisation de 14 agences pour lesquelles les travaux sont réalisés mais pour lesquelles il manque l'attestation de conformité et la partie administrative à finaliser.

**Indicateur suivi :**

Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite					
Année	2018	2019	2020	<b>2021</b>	<b>Objectif 2024</b>
Nb de locaux certifiés conformes par un bureau de contrôle	36	42	43	<b>55</b>	<b>142</b>
Nombre de sites du parc	150	150	141	<b>142*</b>	<b>142</b>
Soit en % des locaux faisant l'objet d'un Agenda d'accessibilité Programmé	24%	28%	30%	<b>39 %</b>	<b>100%</b>

\*NB : certaines agences ont fermé depuis le dépôt du calendrier ADAP, notre parc total est actuellement de 142 sites.

### **Etre un employeur responsable**

#### Notre engagement

Développer nos talents en accompagnant la montée en compétences de nos collaborateurs

La révolution numérique actuelle entraîne pour les établissements financiers et pour le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne des risques sur l'employabilité de ses collaborateurs, sur l'évolution des besoins de compétences, sur la gestion en back office et sur la gestion des carrières.

- Une politique de ressources humaines dynamique.**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne se mobilise pour attirer, fidéliser, développer les talents, promouvoir la diversité et accroître la qualité de vie au travail.

Depuis quelques années, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne stabilise ses emplois et recrute de façon pérenne des salariés sur son territoire. Avec 1761 collaborateurs à fin 2021, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne affirme sa politique sociale en faveur du maintien des effectifs. Ceux-ci se répartissent de la manière suivante sur chacun des 4 départements du territoire de la Caisse Régionale : 42% en Côte d'Or, 21% dans l'Yonne, 27% dans l'Aube et 10% en Haute Marne. La moyenne d'âge des effectifs est de 39,5 ans et le taux de féminisation s'élève à 61%.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne reste l'un des premiers employeurs privés de la région avec 1761 salariés et 126 embauches en 2021 (en favorisant notamment le recrutement par le biais de l'alternance). En 2021, 80 alternants ont été accueillis au Crédit Agricole.

## **Données quantitatives relatives à la gestion des effectifs**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Evolution entre 2020 et 2021</b>
<b>Effectif au 31/12 (CDI, CDD et alternants, hors stage)</b>	1728	<b>1761</b>	+1.91%
<i>Dont nouvelles embauches</i>	115	<b>126</b>	+9.57%
<b>% de contrats CDI</b>	94%	<b>93%</b>	-1%
<b>Taux de turnover</b>	7.26%	<b>7.96%</b>	0,09%

- > Accompagner la montée en compétence des collaborateurs notamment en lien avec la révolution digitale

Un des risques majeurs d'employabilité est d'embaucher des collaborateurs qui ne seraient pas en capacité de s'adapter aux évolutions digitales et à l'intégration de l'intelligence numérique. Les clients attendent dorénavant une immédiateté des échanges. Le conseiller doit savoir s'adapter et répondre aux besoins des clients quel que soit le canal utilisé (en agence et en ligne).

- **Les actions mises en place pour atténuer ce risque**

- Lors des recrutements, l'accent est mis sur l'évaluation des capacités des candidats à apprendre de nouvelles méthodes ou postures, à accepter le changement. Ils doivent pouvoir faire preuve
  - De savoir-être : softskills (implication dans son développement, ouverture d'esprit, curiosité),
  - De savoir : capacité d'apprentissage et à intégrer les nouveautés,
  - De savoir-faire : appétence pour les nouveautés digitales.
- La compétence liée au digital a été ajoutée dans la définition précise des compétences actuelles nécessaires à l'exercice de chacun de nos métiers (référentiel de compétences) avec un niveau attendu pour chaque compétence. A noter que le niveau d'atteinte fait l'objet d'un suivi.
- Elargissement des profils captés (plus uniquement dans nos domaines de formation de prédilection) et élargissement des méthodes de recrutement : recrutement par simulation, par le jeu (escape game), par les mises en situation (observation)...

Et de manière plus globale, pour répondre à une volonté d'accompagner les collaborateurs par un principe de formation continue.

- **Renforcer ses compétences grâce aux outils de formation**

La formation est l'un des facteurs de performances considéré par CACB. Avec 8792 jours de formation et 7% de la masse salariale, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne

propose un parcours de formation ouvert à tous les métiers et sur ses 5 besoins prioritaires : l'excellence professionnelle, l'excellence relationnelle, l'ambition managériale, l'intégration des nouveaux entrants et la banque digitale.

La Caisse Régionale a déployé une démarche nommée Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dynamique. Elle consiste à réaliser, une fois par an une revue d'effectif, d'organiser un comité talents (2 fois par an en présence des cadres dirigeants), de sensibiliser les managers à notre démarche GPEC, de mettre en place une campagne d'appréciation et des entretiens professionnels annuels et d'afficher une cartographie des emplois et un référentiel de compétences régulièrement mis à jour et un accord GPEC local.

Pour contribuer à cela, le CACB a mis en place en 2021, un plan de développement des compétences :

- Chaque salarié doit participer à 5 formations obligatoires (Sanctions Internationales + Cyber sécurité + Fraude externe + Conformité + Lutte contre la corruption)
- Formation des nouveaux embauchés CDD et CDI (17 bagages e-learning pour 11 heures de formation)
- Mise en place du principe de formation continue de tous les managers de CACB (1 nouvelle pépinière Manager, 2 parcours de prise de fonction Managers, formations directions). Le principe des pépinières ayant été mis en place depuis 2016.

### ***Nos ambitions :***

- Veille sur les différentes études portant notamment sur l'évolution des compétences sur le métier de banquier / révolution digitale et intégration de l'intelligence artificielle : publications, conférences et échanges de pratiques et d'information avec les responsables RH au niveau national
- Participation aux réflexions sur certaines de nos filières de formation pour passer d'un référentiel de savoirs à un référentiel de savoir-être et savoir-faire
- Analyse des profils les plus adaptables aux évolutions pour ajuster notre niveau minimum de formation recruté et/ou les filières ciblées
- Renforcer la fierté et le sentiment d'appartenance, faire prendre conscience de la dimension de notre Entreprise
- Faire comprendre nos « spécificités » Groupe C.A, nos fondamentaux coopératifs, nos valeurs
- Développer la prise de conscience sur la nécessité d'entretenir sa culture bancaire et financière.

En raison du contexte particulier de 2021, une bonne partie des formations ont été réalisées à travers des E-learning ou en classe virtuelle. Par conséquent, aucune formation prévue n'a été annulée en 2021. Les formations n'ayant pas pu avoir lieu ont été reprogrammés ultérieurement. Grâce à ces adaptations et malgré la crise sanitaire, 68 579 heures de formation ont été suivies, soit 8 792 jours pour l'ensemble des collaborateurs contre 10 032 jours en 2020.

### **Indicateurs suivis :**

	2018	2019	2020	<b>2021</b>
Part de la masse salariale consacrée à la formation	7,77%	7.7%	6.19%	<b>7.06%</b>
Nb d'heures de formation ramené à l'effectif formé	48,9	49.6	42	<b>35</b>

Enfin, suite à la progression de la crise sanitaire, le Conseil d'Administration et le Comité de Direction ont fait le choix, de verser les 13% (43 600 €) de notre taxe d'apprentissage 2021 en libre disposition à 18 établissements de formation partenaires, répartis sur notre territoire

- ***Mener une politique volontariste en matière d'alternance et de stage école***

Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne s'inscrit pleinement dans le plan jeunesse du Groupe objectif 6 000 alternants. Dans une logique d'attractivité, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne mène une politique volontariste en matière de relations écoles. Cette année, la Caisse régionale a accueilli 80 alternants, soit une augmentation de 42 % par rapport à 2020 et 58 stagiaires pour l'année scolaire 2020-2021.

En outre, nous avons accueilli 12 stagiaires de collèges REP (réseau d'éducation prioritaire) afin de leur proposer des stages de découverte de l'entreprise. Lors de leur journée de formation, les collégiens ont notamment la possibilité de participer à un atelier budgétaire organisé par Points Passerelle.

Notre engagement  
Développer la qualité de vie au travail

> **Un dialogue social riche**

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, des moyens sont consacrés au dialogue social. Un poste de Chargée des Relations Sociales est spécialement dédié à cette fonction au sein de la Direction des Ressources Humaines et de la Communication. Le dialogue social s'organise au sein de l'entreprise via les relations avec les partenaires sociaux.

Un dialogue social riche et agile dans le contexte de crise sanitaire :

- 12 réunions de comité social et économique (CSE)
- 17 réunions de commissions du CSE (commissions santé sécurité et conditions de travail, formation, égalité femme/homme, mutuelle, économique, restaurant)
- 10 réunions de crise COVID 19 avec les organisations syndicales
- 8 réunions de négociations

En 2021, 12 accords ou avenants ont été signés avec les organisations syndicales sur les thèmes suivants : emploi de travailleurs handicapés et solidarité, intéressement, participation, formation professionnelle, gestion prévisionnelle des emplois et carrières

(GPEC), droit d'expression, mutuelle, épargne salariale (Plan d'épargne entreprise, plan d'épargne retraite collective) , reconduction accord qualité de vie au travail, reconduction accord rémunération extra-conventionnelle REC et reconduction accord assistant service clientèle.

> **Accompagner les collaborateurs lors de situations de fragilité**

▪ **Actions mises en œuvre durant la crise sanitaire**

Face à la crise sanitaire, la Caisse Régionale a poursuivi les mesures mises en œuvre en 2020 afin de protéger ses collaborateurs. Une hotline est à la disposition des salariés pour toute question relative à la situation sanitaire. Ces mesures ont été mises en place avec agilité et réactivité pour répondre aux besoins du moment. Ces dernières ont été retranscrites dans un guide de prévention accessible à tous directement depuis le poste de travail. Par ailleurs, du télé travail a été déployé pour les salariés des sites et des réseaux.

▪ **Webinar santé et bien-être**

En octobre 2020, nous avions interrogé les salariés pour connaître leurs attentes en matière de prévention. Trois thèmes sont ressortis :

- L'environnement de travail
- Le sommeil et la fatigue
- Les douleurs physiques et musculaires

Avec les membres de la Commission Santé Sécurité et Conditions de travail et en partenariat avec Harmonie Mutuelle, nous proposons d'octobre 2021 à juin 2022 un cycle de 10 web conférences répondant aux thématiques retenues par les salariés.

Ces visioconférences peuvent aider à :

- Mieux comprendre et prévenir les Troubles Musculo Squelettiques et le stress.
- Aménager son espace de travail et acquérir les bons gestes pour prévenir certaines douleurs et la fatigue visuelle.
- Améliorer son sommeil et son équilibre alimentaire.
- Prendre du temps pour soi.

Ces visioconférences sont accessibles à tous les collaborateurs en direct et en replay 2 mois après.

▪ **Don de jours de congés pour enfants ou conjoints malades**

En 2021, les promesses recueillies représentaient 493 jours (409 donneurs) et les dons ont permis d'accompagner un collègue confronté à la maladie d'un enfant.

> **Les collaborateurs œuvrent en faveur du tissu associatif local grâce à l'opération de dons de centimes sur salaire**

Cette opération est une méthode de collecte de fonds, basée sur le volontariat des salariés de la Caisse Régionale. Cette opération s'inscrit dans le contexte des actions internes solidaires que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne propose à ses salariés (don de jour enfant/conjoint malade, don du sang, courses solidaires).

Cette année, la participation de près de 550 collaborateurs et l'abondement de l'entreprise a permis de collecter la somme de 8 000€ soit 2 000€ reversés par association sélectionnée. 4 associations, une par département, œuvrant au profit des jeunes et des populations fragiles, ont ainsi été récompensées :

Epi campus à Dijon	Solidarité Femmes de l'AUBE
 <p><b>Cette association d'aide alimentaire aux étudiants organise plusieurs fois par semaine une distribution de produits alimentaires et d'hygiène</b></p>	 <p>cette association propose un soutien aux victimes de violences, sensibilise les jeunes et organise des formations professionnelles sur la problématique des violences conjugales et intrafamiliales à destination des professionnels de terrain.</p>
<p><b>Epicerie solidaire Auxerrois</b></p>  <p><b>Cette épicerie solidaire est ouverte à tous. Les achats réalisés par les clients solidaires donnent lieu à un bénéfice qui sert à financer une partie des courses de personnes en difficulté. L'association travaille actuellement avec l'IUT de Troyes et mettra en place dès septembre un programme de fidélité qui permettra aux étudiants de bénéficier de réductions de 50% sur tous les produits.</b></p>	<p>Les Restaurants du cœur Relais du cœur de Haute Marne</p>  <p>Cette structure propose de l'aide alimentaire, un accompagnement sur la gestion de budget, des informations sur les aides et les procédures judiciaires aux personnes en difficulté</p>

En 2021, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne entend poursuivre ses opérations de soutien et dynamiser le tissu associatif local.

- Mettre en place des outils d'écoute des collaborateurs**

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a mis en place depuis plusieurs années un dispositif d'écoute sociale de ses collaborateurs, afin de recueillir leur ressenti sur différents sujets comme les conditions de travail, la communication interne, la formation professionnelle, le climat de travail. Ce baromètre intègre des questions communes à l'ensemble du Groupe sur l'Indice d'Engagement et de Recommandation (IER) des collaborateurs qui a atteint 76 % cette année (78% en 2020). Ce résultat positionne le Crédit Agricole Champagne Bourgogne au 11 rang sur l'ensemble des Caisses régionales (39).

**Notre engagement**  
Garantir l'équité et développer la diversité

> **Agir en faveur de l'égalité femmes-hommes**

Il existe au sein de l'entreprise une Commission Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes qui assure le suivi de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes du 12/11/2020. Cet accord prévoit des mesures en matière :d'égalité professionnelle dans le recrutement, de progression de la proportion de femmes Responsable de Management, de promotion et d'évolution professionnelle identiques entre les hommes et les femmes, d'égalité salariale hommes/femmes, d'égal accès à la formation, de développement d'actions en faveur d'un meilleur équilibre vie

professionnelle / vie familiale, d'égalité de traitement entre les salariés travaillant à temps plein et ceux travaillant à temps partiel en termes de carrière et de rémunération.

Par ce nouvel accord, les parties ont souhaité réaffirmer leur attachement au respect du principe de non-discrimination entre les Femmes et les Hommes. Ainsi, 3 nouvelles dispositions ont été intégrées à cet accord :

- ✓ Modification des règles de calcul des corrections salariales : analyse à partir de panels de 5 Hommes et 5 Femmes (10 auparavant) et corrections des écarts supérieurs à 2% (5% auparavant) dans les panels par âge et par ancienneté. En 2021, nous avons corrigé 31 femmes et 7 hommes, soit 38 corrections de situation au total.
- ✓ Intégration du dispositif de correction effectuée sur la rémunération des salariés de retour de congé maternité ou d'adoption (dispositif déjà appliqué mais pas intégré à l'accord) : les salariés bénéficient de la moyenne des augmentations individuelles perçues pendant la durée de leur congé par les salariés relevant de la même catégorie professionnelle (application sur le salaire suivant le mois de retour).
- ✓ Intégration d'un nouvel article sur la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes : mise en place d'actions de prévention et de communication, formations des différents acteurs, mise en place d'un espace dédié sous l'intranet et d'un numéro à disposition des collaborateurs.

En 2021, le taux de féminisation s'élève à 61%, en légère augmentation par rapport à 2020 (59,9%). La part des femmes dans l'encadrement (classe 3) continue de progresser et se situe à 44% en 2021.

#### **Indicateur suivi :**

Part de femmes en statut cadre (classe interne 3)				
2017	2018	2019	2020	<b>2021</b>
38%	40%	41%	42%	<b>44%</b>

#### **> Agir en faveur des personnes en situation de handicap**

Un nouvel accord a été conclu en 2021. Il intègre des mesures portant sur l'emploi de travailleurs handicapés (embauches, intégration, maintien dans l'emploi, ...) et intégrant la solidarité (don de jours de congés, don de centimes sur salaire, accompagnement des collaborateurs en situation de fragilité, ...). En 2019 le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne accueillait 7.55% de salariés handicapés dont 99,14 % en CDI. Ce pourcentage progresse (8.58 % à décembre 2020).

*A noter que le taux d'emploi travailleur handicapé à fin 2021 ne sera connu qu'en juin 2022.*

- > **L'accompagnement des jeunes dans leur insertion professionnelle**
  - ***Soutien à l'emploi et l'orientation des jeunes avec la plateforme innovante YOUZFUL***

Youzful By CA est une plateforme gratuite, d'orientation et d'emploi dédiée aux jeunes (15-25 ans) permettant de s'informer grâce à du contenu (articles, vidéos, podcasts) mais également de rechercher une offre de stage, d'apprentissage ou de premier emploi. La plateforme a été mise en place en septembre 2020. Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne s'engage, par le biais de Youzful, à se mobiliser pour l'emploi des jeunes à travers des évènements Youzful - Jobdating qui sont en cours de préparation depuis septembre 2021 pour le mois de février 2022 (en collaboration avec Wizbii) et à destination des entreprises clientes du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et les jeunes du territoire.

Du côté des professionnels, la plateforme Youzful By CA donne accès à une communauté de jeunes et de professionnels en digital et via des évènements physiques. Ils ont la possibilité de publier leurs offres gratuitement afin de recruter leurs futurs collaborateurs. Ils peuvent contacter les jeunes et être visibles localement après la création de leurs comptes. Les jeunes peuvent ainsi échanger avec les professionnels. Les objectifs de la plateforme Youzful By CA sont de développer le fonds de commerce et l'équipement des jeunes par l'acquisition digitale. Un autre enjeu important est de devenir la banque préférée des jeunes en se positionnant au cœur de leurs préoccupations, mais aussi permettre aux entreprises clientes du CACB de recruter des jeunes et de rayonner sur le territoire Champagne-Bourgogne.

Depuis le lancement au mois de Janvier 2021, 2 040 jeunes et 61 professionnels se sont inscrits sur le portail Youzful CACB.

## **Nos Orientations**

Un nouveau projet d'Entreprise va guider la Caisse régionale de Champagne Bourgogne. Après une année ponctuée de différentes phases d'ouverture, d'approfondissement et surtout de construction participative avec l'ensemble des collaborateurs et le réseau d'élus, le nouveau projet d'Entreprise de Champagne Bourgogne est lancé dès le mois de janvier 2022.

Il repose sur les 4 ambitions qui ont déjà guidé l'année 2021 mais comporte désormais une déclinaison riche de 130 actions à horizon 2024, portées par une vision partagée à 10 ans.

***Nous sommes une Banque coopérative du Groupe Crédit Agricole qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.***



**Dans 10 ans nous serons la banque leader en Champagne-Bourgogne, inspirante et référente aux yeux de chacun...**

**... qui aura contribué à façonner durablement son territoire en accompagnant les grandes transitions.**

**Notre projet d'entreprise s'appuie sur des convictions fortes** déclinées d'axes de développement et de transformation.

**La banque de la famille**

1. Devenir le partenaire intime de toute la famille
2. Délivrer une expérience client irréprochable pour tous
- 3. Oser aller plus loin dans la personnalisation**

**La banque du Conseil**

1. Démultiplier le conseil client à valeur ajoutée
2. Tirer pleinement partie des métiers spécialisés
3. Oser entreprendre de nouvelles activités

**La banque du territoire**

1. Sceller un pacte avec chacun de nos Territoires
2. Réinventer l'agence et notre présence sur les Territoires
3. S'engager pour les grandes transitions des Territoires

**L'entreprise exemplaire**

1. Révéler les talents de chacun
2. S'affirmer entreprise performante et citoyenne
- 3. Se réinventer avec audace**

Alliant développement et transformation, c'est un Projet d'Entreprise équilibré et responsable, intégrant des orientations RSE nativement dans chacun de ses projets. L'une des premières actions sera d'ailleurs de déployer une politique RSE encore plus ambitieuse et une gouvernance dédiée.

## **ANNEXE : POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE ET DES INCIDENCES NEGATIVES**

### **INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE ET LA PRISE EN COMPTE DES INCIDENCES NEGATIVES EN TERMES DE DURABILITE DANS LE CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET EN ASSURANCE**

#### **1. Préambule**

L'intégration des enjeux de la transition climatique et l'émergence d'une finance durable est un des axes majeurs de notre politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) qui est au cœur du projet du Crédit Agricole. Ces enjeux sont aujourd'hui cruciaux pour la protection des investisseurs et le système financier.

Fort de son identité coopérative et mutualiste et de son engagement de longue date, le Groupe s'est doté en 2019 d'une Raison d'Être qui l'engage résolument à "Agir chaque jour dans l'intérêt du client et de la société". Cette Raison d'Etre a été traduite par le nouveau Projet Groupe « Ambitions 2022 » qui repose sur trois piliers stratégiques :

- Un projet client qui vise l'excellence relationnelle ;
- Un projet humain qui développe la responsabilité en proximité ;
- Un projet sociétal qui poursuit notre engagement mutualiste en faveur d'un développement pour tous et qui veut faire de la finance verte une des clés de notre croissance.

Le Crédit Agricole propose, dans le cadre de ses solutions d'épargne, des services de conseil en investissement et de conseil en assurance.

Le présent document présente l'intégration par le Crédit Agricole des risques en matière de durabilité dans le conseil en investissement et le conseil en assurance. Il contribue à répondre aux exigences réglementaires telles qu'exposées à l'article 3 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers pour les produits financiers visés<sup>11</sup>.

La Commission Européenne prévoit de modifier les actes délégués relatifs à la Directive Européenne concernant les Marchés d'Instruments Financiers II (MIFID II) et la Directive Européenne sur la Distribution dans l'Assurance (DDA) afin que les préférences des clients en matière de durabilité soient prises en compte dans l'évaluation du caractère approprié des investissements recommandés par le conseiller financier. Ces évolutions réglementaires seront déterminantes dans les processus cibles à mettre en place concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans le conseil financier.

La présente politique expose comment le Crédit Agricole conçoit l'intégration de la durabilité dans le conseil financier à ce jour.

---

<sup>11</sup> Produits financiers visés par le Règlement européen 2019/2088 : a) Portefeuille géré au sens de la gestion de portefeuille ; b) Fonds d'investissement alternatif (FIA) ; c) Produit d'investissement fondé sur l'assurance ; d) Produit de retraite ; e) Régime de retraite ; f) OPCVM ; ou g) Produit pan-européen de retraite personnelle (PEPP).

## 2. Politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans l'activité de conseil en investissement et en assurance

### a) Qu'est-ce que le risque de durabilité et en quoi impacte-t-il les investissements ?

Le **risque de durabilité** est défini par le Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers comme un événement ou une situation dans le domaine Environnemental, Social ou de la Gouvernance d'entreprise (ci-après « ESG »)<sup>12</sup> qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le risque de durabilité est lié à de multiples enjeux ou facteurs ESG qui, s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée par les émetteurs, peuvent induire des impacts financiers ou des impacts non-financiers (réputation, juridiques...) pouvant à leur tour générer des impacts financiers.

- Exemples d'enjeux ou facteurs environnementaux : changement climatique, épuisement des ressources naturelles, pollution de l'air et de l'eau, déforestation, perte de biodiversité...
- Exemples d'enjeux ou facteurs sociaux : inclusion sociale, diversité en entreprise, santé et sécurité des collaborateurs, droits de l'homme, exposition au travail illégal des enfants, protection des données personnelles...
- Exemples d'enjeux ou facteurs de gouvernance : efficience du conseil d'administration, conformité et éthique, rémunération des dirigeants...

### b) L'intégration des risques de durabilité dans le service de conseil en investissement et en assurance

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier est une composante essentielle de la **finance durable**. Par leurs conseils, les prestataires de services d'investissement et les distributeurs de produits d'assurance peuvent jouer un rôle central dans la réorientation du système financier vers la durabilité et ainsi répondre aux deux impératifs de la finance durable :

- Réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables,
- Intégrer la durabilité dans la gestion des risques financiers pour renforcer la stabilité financière.

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier s'opère tant au niveau de la conception que de la distribution des produits financiers.

Au niveau de la conception de ces produits, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

Au niveau de la distribution de ces produits, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les

---

<sup>12</sup> Le sigle ESG, Environnemental, Social et de Gouvernance, est communément utilisé par la communauté financière internationale pour désigner ces trois domaines qui constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière d'une entreprise.

produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

### **c) L'intégration des risques de durabilité dans les produits financiers**

La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités.

Amundi, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site [www.amundi.fr](https://www.amundi.fr).<sup>13</sup>

Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site [www.ca-assurances.com](https://www.ca-assurances.com).<sup>14</sup>

### **d) L'intégration du risque de durabilité dans l'activité de conseillers financiers**

Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.

Le Crédit Agricole est convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière.

Le Crédit Agricole distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits.

Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

### **e) L'intégration du risque de durabilité dans la politique de rémunération**

Le présent paragraphe expose l'intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Il contribue à répondre aux exigences réglementaires telles qu'exposées à l'article 5 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

La politique de rémunération du Crédit Agricole n'encourage aucune prise de risque excessive en matière de durabilité dans les activités de conseil en investissement et de conseil en assurance et est liée à la performance ajustée aux risques.

---

<sup>13</sup> [https://www.amundi.fr/fr\\_instit/Local-content/Responsible-Investment/Documentation](https://www.amundi.fr/fr_instit/Local-content/Responsible-Investment/Documentation)

<sup>14</sup> <https://www.ca-assurances.com/Chaines/Responsables-et-engages/CAA-sort-l-edition-2021-de-sa-politique-ESG-Climat>

Aussi, conformément à la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, la politique de rémunération du Crédit Agricole ne favorise aucun conseil sur des produits financiers qui seraient préjudiciables à la protection et à la primauté des intérêts des clients.

### **3. Déclaration relative à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité**

L'article 4 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers requiert :

- la publication par les acteurs de marchés financiers d'informations relatives à la prise en compte des principales incidences négatives ("Principal adverse impacts") des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ;
- la publication par les conseillers financiers d'informations relatives à la prise en considération, dans leurs conseils en investissement et en assurance, des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les incidences négatives correspondent aux effets négatifs des décisions d'investissement et de conseils en investissement sur les facteurs de durabilité tant environnementaux, climatiques, sociaux que de gouvernance.

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, Amundi, principale société de gestion du Groupe, prend en compte les incidences négatives au travers de sa Politique d'Investissement Responsable. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements prenant également en compte les incidences négatives. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site [www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com).

Concernant les activités de conseils en investissement et en assurance du Groupe Crédit Agricole, l'absence de textes réglementaires suffisamment précis et stabilisés et d'un panel suffisamment large de données comparables ne permet pas actuellement de garantir une prise en compte des incidences négatives au sens de la réglementation SFDR<sup>15</sup>. Le Crédit Agricole respectera ces textes une fois disponibles et applicables et s'appuiera sur les données qui seront mises à disposition sur l'ensemble des fonds ou unités de compte conseillés par les entités du groupe conformément au calendrier réglementaire.

Fidèle au projet sociétal du Groupe Crédit Agricole, les processus relatifs au conseil en investissement et en assurance, s'appuyant sur ces nouvelles données, évolueront au fil du temps afin d'être en mesure de prendre en considération les répercussions négatives et potentielles des investissements de manière exhaustive dans les activités de conseil. Porté par l'ambition d'être un leader européen de l'investissement responsable, le Groupe se mobilise autour d'une stratégie Climat en ligne avec l'Accord de Paris, tout en renforçant son engagement en faveur de la transition énergétique, et en promouvant des politiques d'investissement vertes et responsables.

Les informations publiées par le Crédit Agricole et ses entités sur leurs sites internet seront enrichies suivant ces évolutions.

---

<sup>15</sup> Règlement UE n°2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation » SFDR